

Informations internes sur L'AGRICULTURE

Nouvelles formes de collaboration dans le domaine de la production agricole

III. R.F. d'Allemagne

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION «ECONOMIE ET STRUCTURE AGRICOLES» – DIVISION «BILANS, ETUDES, INFORMATION»

*La reproduction, même partielle, du contenu de ce rapport est subordonnée
à la mention explicite de la source*

NOUVELLES FORMES DE COLLABORATION DANS LE DOMAINE DE LA PRODUCTION AGRICOLE

Série : "Informations Internes sur l'Agriculture"

N°s 93/94/95

- I. ITALIE - Inf. Int. sur l'Agr. n° 93 en langue italienne.
Les versions française et allemande sont en préparation.
- II. BENELUX - Inf. Int. sur l'Agr. n° 94 en langue néerlandaise.
Les versions française et allemande sont en préparation.
- III. R.F.d'ALLEMAGNE - Inf. Int. sur l'Agr. n° 95 en langue allemande.
La version française est en préparation.

L'étude a pour objet d'examiner les possibilités qu'offre la collaboration entre exploitations agricoles dans le domaine de la production, pour le développement et l'adaptation des structures agricoles.

Les rapports pour les différents Etats membres sont subdivisés chacun en 4 parties :

1° Description des différentes formes de collaboration

Cette partie donne un aperçu de la situation, du développement et de l'importance des différentes formes de collaboration ventilées selon les régions et regroupées en 3 types :

- formes simples de collaboration où l'autonomie des exploitations est entièrement maintenue,

- fusion partielle où une branche de production est exploitée en commun (gestion commune et mise en commun de capitaux, mais où l'autonomie est maintenue en ce qui concerne les autres branches),
- fusion complète où l'autonomie des exploitations participantes est complètement abandonnée au profit de la coopération (gestion en commun, financement des investissements réalisé en commun, travail exécuté en commun et moyens de production utilisés en commun).

2° Expériences acquises et résultats obtenus par les fusions totales ou partielles

A l'aide de nombreux exemples, l'évolution et les résultats obtenus par ces différentes formes de collaboration sont examinées en comparant la situation de départ des exploitations individuelles participant au groupement, à la situation atteinte par le groupement après quelques années d'existence.

3° Analyse des facteurs favorisant la formation et le développement de formes de collaboration; analyse des facteurs ayant pu conduire à leur échec

Sont étudiés ici les facteurs internes et externes aux exploitations qui ont une influence positive ou négative sur la création, le fonctionnement et l'échec des groupements : dispositions légales, politique suivie, aides accordées, information - encadrement et préparation des agriculteurs, attitude des associés au sein du groupement, moyens techniques et financiers disponibles, etc..

4° Analyse des possibilités qu'offrent les différentes formes de collaboration entre exploitations agricoles en vue de l'amélioration des structures agricoles.

Dans cette partie sont examinées les possibilités offertes par les différentes formes de collaboration ou de fusion et dans quelle mesure et sous quelles conditions celles-ci peuvent devenir de véritables instruments d'amélioration des structures agricoles, et quels seraient les moyens à mettre en oeuvre sur les différents plans.

Un volume consacré à la France est en préparation.

Informations internes sur **L'AGRICULTURE**

**Nouvelles formes de collaboration
dans le domaine
de la production agricole**

III. R.F. d'Allemagne

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION « ÉCONOMIE ET STRUCTURE AGRICOLES » – DIVISION « BILANS, ÉTUDES, INFORMATION »

A V A N T - P R O P O S

La présente publication constitue le troisième volume (1) d'une série d'études sur "Les nouvelles formes de collaboration dans le domaine de la production agricole" et contient les résultats des travaux pour la République fédérale d'Allemagne.

Cette étude a été entreprise dans le cadre du programme d'études de la Direction Générale de l'Agriculture des Communautés européennes et a été exécutée pour :

la Belgique, les Pays-Bas et le Grand Duché de Luxembourg

Prof. Dr. ir. A.G. BAPTIST
Dr. ir. L. MARTENS

Faculteit van de landbouwwetenschappen te Gent

la R.F. d'Allemagne

Prof. Dr. K. HAGE
Dr. H. HINDERFELD

Institut für landwirtschaftliche Betriebslehre der Justus Liebig-Universität Giessen

la France

P. BLEED

Ingénieur Agronome - Auxerre

l'Italie

Prof. S. NACAMULI

Instituto di Economica e Politica Agraria dell'Università di Bologna

avec la collaboration du
Dott. G. CESARINI

Capo dell'Ufficio di Assistenza tecnica della Cassa per il Mezzogiorno

Prof. E. PEDRINI

Instituto di Economica e Politica Agraria dell'Università di Bologna

Les divisions "Coordination des politiques nationales de structure et mesures communautaires" et " Bilans, études, information" ont participé aux travaux.

°
° °

La présente étude ne reflète pas nécessairement les opinions de la Commission des Communautés européennes dans ce domaine et n'anticipe nullement sur l'attitude future de la Commission en cette matière.

(1) Les rapports pour l'Italie et la Belgique, les Pays-Bas et le G.D.de Luxembourg ont parus sous les numéros 93 et 94 dans la série "Informations internes sur l'agriculture".

1. Formes de collaboration en agriculture dans la République fédérale d'Allemagne

1.1. Définition

Dans le cadre de l'adaptation aux nouvelles conditions de concurrence, des agriculteurs progressistes ont essayé de plus en plus de résoudre en commun leurs problèmes économiques et sociaux au cours de la dernière décennie dans la République fédérale d'Allemagne. Durant cette évolution, diverses formes de collaboration horizontale et verticale se sont créées au sein de l'agriculture ou entre l'agriculture et les secteurs économiques qui la précèdent et qui la suivent.

La collaboration peut être définie comme une action concertée d'entités et de sujets économiques en vue de réaliser des objectifs économiques et/ou sociaux communs par une aide et un encouragement réciproques. Elle exige de l'organisation et de l'ordre sur la base d'accords contractuels écrits et verbaux. Ce faisant, les entités économiques largement indépendantes concluent entre autre des accords concernant des livraisons et des prestations et leur quantité, leur qualité, leur moment et leur mode de règlement. Ces accords deviennent partie intégrante durable de l'activité économique des nouvelles entreprises et de leurs exploitations membres, de sorte qu'ils exercent une influence essentielle sur leur structure et leur organisation.

Dans le cadre d'une collaboration, les exploitations individuelles concernées peuvent continuer à former à des degrés divers des unités économiques indépendantes ou constituer enfin une entreprise entièrement nouvelle dans le cas d'une fusion totale. Une fusion d'entreprises est également considérée comme une forme de collaboration parce que les différents sujets économiques avec leurs apports matériels et intellectuels dans l'entreprise communautaire travaillent à des fins communes.

Deux principes de classification importants, à côté desquels il en existe beaucoup d'autres, permettent une répartition pragmatique des diverses formes de collaboration :

- a) le degré d'intégration économique en tant qu'expression de l'interpénétration économique des exploitations participantes et
- b) l'intensité de l'engagement ou l'influence de la collaboration sur l'attitude et le comportement des sujets économiques participants.

Ces deux critères s'influencent réciproquement et dépendent en même temps de la forme de société choisie et de la nature des accords contractuels.

L'aperçu ci-après tient compte de ces critères et est reparti selon les formes simples de collaboration entre exploitations et les diverses formes d'intégration. Cela doit permettre de constater clairement que les formes simples de collaboration entre exploitation exercent généralement une influence plus réduite sur les exploitations et les personnes concernées et qu'elles contribuent principalement à l'amélioration économique dans la structure d'organisation telle qu'elle a existé jusqu'à présent. Ces formes de collaboration, dont l'influence sur les exploitations individuelles croît avec la durée et l'intensité des biens contractuels, ne présentent qu'un risque de collaboration relativement minime. La simple collaboration entre exploitations se limite par conséquent essentiellement à la stimulation des techniques de production et de l'économie de marché et à l'amélioration de la production dans les exploitations membres, dont la capacité de production continue à dépendre des limites relativement étroites des conditions d'exploitation.

L'intégration influence beaucoup plus l'organisation et la structure des exploitations concernées que la collaboration entre exploitations. En détachant des exploitations individuelles une partie ou la totalité d'un secteur de diverses branches de production et en le transférant à une exploitation auxiliaire commune ou en transférant plusieurs branches de production à une exploitation communautaire, ainsi qu'en procédant enfin à une fusion d'exploitations entières, on renforce l'intégration économique et la dépendance personnelle entre les intéressés. Des limitations des fonctions du chef d'exploitation en sont les phénomènes secondaires et la conséquence à long terme. Dans la plupart des formes d'intégration de ce type, une collaboration verticale vient s'ajouter à une collaboration horizontale par l'acquisition en commun de moyens de production et la vente en commun des produits.

Aperçu I : Formes de collaboration en agriculture (selon le degré d'intégration économique et l'intensité de l'engagement)

I. Formes simples de collaboration entre exploitations

1. Sans engagement contractuel durable

- 1.1 Aide entre voisins
- 1.2 Cercles de machines

2. Avec engagement contractuel durable

Divisions du travail dans le secteur de la production

3. Avec engagement contractuel et institutionnel

- 3.1 Groupements ayant pour but l'entr'aide entre exploitations (utilisation en commun de main d'oeuvre)
- 3.2 Communautés de machines (utilisation en commun de machines)
- 3.3 Communautés d'utilisation d'installations et bâtiments (utilisation en commun d'installations techniques et de bâtiments)
- 3.4. Communautés d'utilisation des herbages (utilisation en commun des pâturages)
- 3.5 Cercles de producteurs et cercles de contrôle

II. Intégration

1. Mise en commun de branches d'exploitation

1.1 Mise en commun d'une seule branche de production (fusion de secteurs de production individuels)

1.1.1 Dans le domaine des cultures

1.1.1.1 Culture individuelle

1.1.1.2 Production totale du sol

1.1.2 Dans le domaine de l'élevage

1.1.2.1 Elevage indépendant du sol

1.1.2.2 Elevage dépendant du sol

1.2 Mise en commun de plusieurs branches d'exploitation

(communautés à productions multiples, fusion de plusieurs secteurs de production)

2. Exploitation en commun (fusion complète des exploitations)

1.2 Formes simples de collaboration entre exploitations

Les formes simples de collaboration entre exploitations dans le secteur de la production agricole ont essentiellement pour objet l'utilisation en commun de machines ainsi que d'installations et de bâtiments. Parmi celles-ci, on range par exemple les installations d'arrosage et d'irrigation, les installations de séchage, les distilleries et les silos, les entrepôts pour pommes de terre, fruits et légumes, les hangars à machines, les bâtiments de prégermination des pommes de terre. Il faut en outre ajouter à cela l'emploi de main-d'oeuvre entre exploitations, soit sous la forme d'une aide entre voisins, soit dans le cadre de groupements ayant pour but l'entraide entre exploitations. Un aperçu des formes et de leur nombre en 1970 figure dans le tableau 1.

Font également partie du domaine de la simple collaboration entre exploitations, la plupart des formes d'utilisation en commun des herbages, tels que les coopératives de pâturages, les exploitations coopératives des alpages et les alpages communautaires. Le but de l'utilisation en commun des herbages est en général d'aménager des pâturages pour le jeune bétail afin d'étendre la base fourragère et de réduire le travail des exploitations individuelles concernées pendant les mois d'été. Dans la République fédérale d'Allemagne, l'utilisation en commun des herbages se rencontre principalement dans les Alpes. Dans cette région, les herbages difficilement accessibles, y compris les terrains incultes et les pâturages maigres, sont souvent utilisés en commun par le jeune bétail provenant de plusieurs exploitations individuelles. Par contre, les pâturages coopératifs pour jeune bétail exploités de façon intensive sont rares dans d'autres régions.

Les cercles de producteurs et les cercles de contrôle se limitent à l'heure actuelle essentiellement aux domaines de la technique de production et de l'économie de marchés, en particulier dans le secteur de l'élevage porcin (engraissement porcin, élevage

Tableau 1 : Nombre/membres des diverses formes de collaboration sans ventilation selon les branches d'exploitation

(situation: mars 1970)

Formes de collaboration	Schleswig-Holstein	Hambourg	Basse-Saxe	Rhénanie/N. Westphalie	Hessen	Rhénanie Palatinat	Bade-Mur-Temberg	Bavière	Sarre	Territoire fédéral
1. Formes de collaboration avec l'accent sur le secteur de la production										
a) Utilisation de machines entre exploitations										
Cercle de machines	- 5/521	-	735/7400	19/1500	1/300	6/455 1/.	79/.	627/29500	2/326	881/40002 2)
Communauté de machines	1961/.	11/65	7650/.	1683/.	7066/.	2500/.	-	16866/.	152/873	37889/.
Coopérative de machines	-	-	85/.	-	570/.	1/25	-	-	-	656/.
Communauté de pots de terre	-	1/5	-	-	-	-	-	-	-	1/5
Communauté de prépar. des terres	-	2/11	-	-	-	-	-	-	-	2/11
Communauté de nettoyage semences	-	-	-	-	-	-	-	-	1/66	1/66
Communauté de mouture et de mélange	-	-	-	-	1/159	-	-	-	-	1/159
b) Emploi de main d'oeuvre entre exploitations										
Groupem. entraide exploitations	-	-	-	22/3600 7/.	-	-	-	-	-	29/3600 3)
c) Utilisation en commun des installations et des bâtiments										
Communauté d'arrosage	-	-	9/.	-	-	-	-	-	-	5/.
Coopérative d'arrosage	-	-	-	-	-	-	-	1/3	-	1/3
Communauté d'irrigation	-	-	-	-	-	-	-	1/42	-	1/42
Associations d'irrigation et d'arrosage	-	-	10/.	-	86/.	-	-	-	-	96/.
Communauté de machines à vaporiser	-	-	1/.	-	-	-	-	-	1/30	2/30 4)
Hangars communaut. pr. machines	-	-	-	-	-	-	-	16/187	-	16/187
Communauté de cueillette et séch. houblon	-	-	-	-	-	-	-	4/31	-	4/31
Communauté de séch.	-	-	56/.	-	1/16	-	-	1/4	1/16	59/.
Coopérative de séch.	-	-	8/.	-	-	-	1/900	9/6967	-	18/7867 5)

Suite

Tableau 1 : Nombre/membres des diverses formes de collaboration sans ventilation selon les branches d'exploitation (sit/mars 1970)

Formes de collaboration	Schleswig-Holstein	Hambourg	Basse-Saxe	Rhénanie/N Westphalie	Hessen	Rhénanie Palatinat	Bade-Wurtemberg	Bavière	Sarre	Territoire 1) fédéral
Suite : Formes de collaboration avec l'accent sur le secteur de la production										
Communauté distillerie	-	-	10/.	-	-	-	-	14/240	-	24/240 6)
Coop. de distillerie	-	-	9/.	-	-	-	-	41/557	-	50/557 7)
Comm. stockage des pommes de terre	-	-	33/.	-	-	-	-	13/189	-	46/.
Bâtiment prégermination pommes de terre	-	-	187/.	-	-	-	-	-	-	187/.
Communauté des silos	-	-	-	-	-	-	-	1/9	-	1/9
Communauté des silos & machines dans le cadre décongestionnement exploit.	-	-	-	-	-	-	-	2/4	-	2/4
Coop. entrepôts frigor. pr. fruits & légumes	-	2/41	5/.	-	-	-	-	-	-	7/.
Install. lav. asperges	-	-	1/.	-	-	-	-	-	-	1/.
Entrepôt stock. céréales	-	-	5/.	-	-	-	-	-	-	5/.
Coop. de salles de traite	-	-	-	-	1/16	-	-	-	-	1/16
Chauff. communautaire pr. horticulture	1/20	-	-	-	-	-	-	-	-	1/20
d) Utilisation en commun des herbages										
Coop. de pâturages	-	-	-	-	2/55	-	-	3/.	2/66	./.
Exploitation coop. alpages et alpages communautaires	-	-	-	-	-	-	-	186/.	-	186/.
2. Formes de collaboration dans le domaine de la production et de l'économie de marché										
Cercles de producteurs pour :										
L'élevage porcelets	-	-	6/.	1/602	-	-	3/721	22/1717	-	32/3040 8)
L'engrais. porcins	-	-	9/.	1/200	-	-	24/1940	83/5388	-	117/7528 7)
L'élevage porcelets et l'engrais.	8/704	-	16/.	4/2600	21/1117	8/942	-	-	1/19	58/5382 9)
L'engrais. taureaux	-	-	-	1/60	-	-	-	9/523	-	10/563
L'engrais. agneaux	-	-	1/62	1/51	-	-	-	3/156	-	5/269
L'engrais. jeunes volailles	-	-	-	-	1/40	-	-	1/26	-	2/66
Les oeufs et l'élev. des poussins	-	-	-	-	71/591	-	-	5/187	-	16/778
1) Aucune forme de collaboration n'a été créée à Berlin										
Le nombre de membres manque pour :										
2) 86 communautés	6) 10 Communautés									
3) 7 "	7) 9 "									
4) 1 communauté	8) 6 "									
5) 8 communautés	9) 16 "									

de porcelets). Leur but est d'adapter la production des exploitations membres aux besoins du marché dans chaque secteur en les conseillant sur le plan de la technique de production et en contrôlant la qualité et d'obtenir ainsi des rendements meilleurs et plus sûrs. Les cercles de producteurs fixent certaines normes d'élevage et de qualité qui doivent être respectées par les membres. Par des contrôles de rendement régulier, par le calcul des rations et des coûts de production, les cercles aident les exploitations membres à analyser et à améliorer la rentabilité de chaque branche d'exploitation.

Outre les objectifs mentionnés jusqu'à présent, quelques formes de collaboration entre exploitations ont pour but une division du travail dans le secteur de la production ou une spécialisation des exploitations individuelles. Des accords de livraison ou d'achat de demi-produits en forment les éléments constitutifs. Le degré d'intégration économique et l'intensité de l'engagement présentent à cet égard des différences considérables. La plupart du temps, la collaboration est réglée sur la base d'accords verbaux. C'est ainsi par exemple que les producteurs de porcelets et les engraisseurs de porcs concluent des accords concernant la livraison et l'achat de porcelets. En règle générale, cela se passe de telle façon que les producteurs de porcelets livrent aux engraisseurs de porcs autant de porcelets qu'ils en demandent. En outre, les porcelets produits sont vendus sur le marché libre. D'autre part, les engraisseurs de porcs achètent des porcelets à des tiers lorsque leurs partenaires ne peuvent en fournir suffisamment. Le plus souvent, les prix pratiqués sur les marchés voisins servent de base aux transactions; à cet égard, les fluctuations de prix cycliques des marchés en partie considérables sont toutefois exclues pour garantir aux deux partenaires - les engraisseurs de porcs et les producteurs de porcelets - une certaine continuité dans les prix. Les accords de livraison et d'achat réduisent ainsi le risque pour les producteurs d'une division du travail entre exploitations.

Des accords de livraison et d'achat existent non seulement entre des exploitations productrices de porcelets et des exploitations d'engraissement porcin mais aussi entre des exploitations d'élevage

ou d'engraissement bovin et des exploitations d'élevage des vaches laitières ainsi qu'entre des exploitations de jeune vollaille et des exploitations de poules pondeuses. Il s'agit donc ici d'une collaboration verticale au sein de l'agriculture. Il existe en outre des formes de collaboration entre des exploitations ayant une organisation d'exploitation complémentaire, en particulier entre les exploitations agricoles sans bétail et les exploitations de pâturages pures. Dans ce domaine, les accords portent dans une large mesure sur des produits non commercialisables tels que par exemple la paille, le fumier, les feuilles de betteraves, les produits des cultures dérochés. Ces accords précisent par exemple que l'exploitation de pâturages achètera à l'exploitation agricole sans bétail la paille, les betteraves, les feuilles de betteraves, les cossettes sèches, etc... et qu'elle utilisera ses terres arables pour les cultures dérochées en vue d'obtenir du fourrage tandis que le propriétaire de l'exploitation agricole sans bétail achètera à l'exploitation de pâturages le fumier pour la fumure des champs. Le but et l'avantage d'une telle forme de collaboration résident pour le premier dans le fait qu'il peut étendre sa base fourragère et de ce fait son cheptel tandis que l'exploitation agricole peut assurer ou améliorer l'humification de ses terres.

La plupart des divisions du travail dans le domaine de la production agricole sont basées, comme cela a déjà été mentionné, sur des accords verbaux entre les chefs d'exploitation intéressés et ont une intensité d'engagement minime. Les ministères de l'agriculture ou les chambres d'agriculture de la RFA interrogés n'ont par conséquent pu fournir aucune donnée sur le nombre de ces formes de collaboration (qui est certes élevé).

Il faut mentionner à cet endroit que les formes de collaboration sur une base contractuelle entre des entreprises à grande capacité et des exploitations agricoles (" l'agriculture par contrat") se sont considérablement développées au cours des dernières années dans la RFA. A cet égard, il s'agit le plus souvent de contrats de livraison et d'achat, y compris des accords de prix, par exemple entre

des exploitations d'élevage porcin à grande capacité et des exploitations agricoles d'élevage de porecelets ainsi qu'entre des couvoirs à grande capacité et des exploitations agricoles d'élevage de poulettes. Il s'agit donc également de divisions du travail dans le domaine de la production agricole.

1.3. Mise en commun de branches d'exploitations

On constate depuis peu dans l'agriculture allemande une forte augmentation des formes de collaboration d'un degré d'intégration plus élevé. Il s'agit en particulier de communautés de production unique dans le domaine de l'élevage. En outre, il existe déjà depuis un certain temps de nombreuses communautés de cultures fruitières. Dans ces deux formes d'intégration, on détache chaque fois des exploitations individuelles une seule branche de production pour l'exploiter en commun. Il existe en nombre plus réduit des communautés d'exploitation dans lesquelles plusieurs branches de production sont exploitées en commun.

1.3.1 Mise en commun d'une seule branche d'exploitation

1.3.1.1 Communautés de production unique dans le domaine des cultures

Les dépendances multiples des diverses branches de culture entre elles (par exemple dans le cadre de la rotation) et vis-à-vis de l'élevage s'opposent à leur détachement des exploitations individuelles et le rendent difficile. C'est pourquoi les cultures spéciales telles que les fruits, le vin, les légumes et autres, entrent avant tout en ligne de compte pour un détachement.

Plus de 95 % des communautés de production unique dans le domaine des cultures existant dans la RFA sont des communautés de culture fruitière qui se situent presque exclusivement dans le sud de l'Allemagne, c'est-à-dire dans les "Lander de Hesse, de Rhénanie-Palatinat, de Bade-Wurtemberg et de Bavière. A cet égard, les installations fruitières communautaires ont été principalement créées dans le cadre de remembrements par le rassemblement de terres disséminées. Parmi les membres, on trouve un tiers environ de non agriculteurs. Les travaux, tels que par exemple le travail de la terre, la fumure et la protection des plantes, sont généralement effectués en commun, ce qui permet de réaliser partiellement une économie de coûts considérable. Par contre, la récolte et la commercialisation des fruits sont assurées la plupart du temps par les

membres individuels. L'intensité de l'engagement est souvent tellement réduite que ces formes de collaboration n'exercent pratiquement aucune influence sur les membres et leur exploitation. C'est la raison pour laquelle les communautés des cultures fruitières devraient en fait être plutôt qualifiées de formes simples de collaboration entre exploitations avec engagement contractuel et institutionnel.

Parmi les communautés de production unique, on inclut aussi généralement les groupements qui exploitent en commun toute la culture, c'est-à-dire tout un secteur de production, bien qu'ils produisent en commun plusieurs produits individuels.

1.3.1.2 Communautés de production unique dans le domaine de l'élevage

Dans une agriculture telle que celle de l'Allemagne occidentale, la tendance à créer des unités plus grandes et économiquement plus rentables dans le domaine de la production et de l'offre, afin d'améliorer les revenus, se heurte très rapidement, dans le secteur de la production dépendant du sol à des limites relativement étroites et stables qui empêchent une adaptation dynamique des exploitations dans la direction mentionnée. Les causes en sont la pauvreté du sol et la mobilité réduite des terres associées à une structure formée essentiellement de petites et moyennes exploitations ainsi que la conception du travail avant tout stable. La solution que de nombreuses exploitations ont adoptée avec diverses fortunes est l'agrandissement interne des exploitations par le développement de la production de transformation ne dépendant pas du sol. Celle-ci nécessite une division du travail et une spécialisation avec des investissements en capital élevés lorsqu'on veut atteindre des quantités de production importantes sur le plan économique. C'est pour ces raisons que les problèmes de l'intégration dans la production de transformation indépendante du sol ont gagné en importance comme alternative économique à la production individuelle et qu'ils ont conduit à la création de communautés de production unique.

Le détachement d'une branche d'exploitation (par exemple l'engraissement porcin) dans un nouveau centre de production représente en particulier une économie de travail pour les exploitations individuelles et/ou offre des possibilités d'exploiter ou d'intensifier d'autres branches d'exploitation (par exemple l'élevage de porcelets). Outre ces effets sur le plan de l'organisation de l'exploitation, une production en commun présente des avantages sur le plan des coûts étant donné la diminution

des besoins en travail et en capital par animal, ainsi que lors de l'achat des moyens de production et de la vente des produits. Cela réduit considérablement le risque d'investissement pour l'exploitation individuelle.

Les engagements des exploitations individuelles envers les étables communes diffèrent notamment sur le plan des livraisons de bétail et de fourrage ainsi que de l'emploi de main-d'oeuvre. Ils sont les plus lâches dans le domaine de l'élevage en commun de volailles.

Pour éviter les inconvénients fiscaux, les animaux mis à la disposition de la communauté restent souvent la propriété des membres. De même, dans la plupart des cas, les terrains, les bâtiments, les machines et les outillages utilisés pour la production en commun ne sont la propriété de la communauté les membres en possèdent au contraire une partie.

Dans un nombre plus réduit de communautés, on a choisi des formes juridiques du droit commercial afin d'assurer une meilleure protection des biens, de répartir le risque et de limiter la responsabilité.

Ce faisant, on a pu s'accommoder des inconvénients fiscaux. Parmi les communautés de production unique dans le domaine de l'élevage, qui ont été créées principalement dans les régions éloignées des marchés et dans les régions rurales, ce sont les communautés de poules pondeuses - en particulier en Basse-Saxe - et les communautés d'engraissement porcin - principalement en Basse-Saxe, en Bavière et en Hesse - qui sont jusqu'à présent les plus répandues (tableau 2).

Les communautés de poules pondeuses comptent un grand nombre de non-agriculteurs. Cela est dû aux directives fiscales en vigueur dans le passé, directives en vertu desquelles les pertes dans les entreprises agricoles pouvaient être compensées par des bénéfices d'activités industrielles. Au cours des dernières années, le nombre de ces nouvelles communautés a considérablement diminué, ce qui s'explique en particulier par la baisse importante du prix des oeufs due à l'offre élevée et par l'annonce et la réalisation de modifications de la législation fiscale.

Il n'existe jusqu'à présent que peu de communautés de production unique dans le domaine de l'élevage bovin. Il y a pour cela différentes raisons : un engraissement de veaux important basé sur l'achat de veaux présente un risque économique considérable étant donné la hausse des prix des veaux due au recul persistant de l'élevage de vaches laitières. De nombreuses exploitations individuelles peuvent aussi développer l'engraissement ou l'élevage de jeunes bovins, en particulier lorsque les granges existantes peuvent être transformées à ce effet.

Tableau 2 : Nombre/membres de mise en commun de branches d'exploitation et d'exploitation en commun dans la RFA

(situation : mars 1970/1.1.1972)

Formes de collaboration	Schleswig-Holstein		Basse Saxe		Rhénanie du Nord-Westphalie		Hesse		Rhénanie - Palatinat		Bade Wurtemberg		Bavière		Sarre		Territoire fédéral (RFA)
	1970	1972	1970	1970	Okt. 1971	1970	1972	1970	1972	1970	1972	1970	1972	1970	1972	1970	1970
I. Mise en commun de branches d'exploitation																	
<u>Mise en commun d'une seule branche d'exploitation</u>																	
Communauté d'élevage de porcelets	1/.	1/11	2/18	-	-	-	-	-	-	-	-	1/5	-	-	-	-	5/23
Communauté d'éleveurs de porcs	1/9	1/9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1/9
Communauté d'engraissement porcin	-	-	6/104 4/.	-	2/5	6/53	8/58	2/13	5/41	1/9	-	-	-	10/87	1/19	1/17	32/285
Communauté d'élevage de vaches laitières	-	-	-	1/60	2/62	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1/60
Communauté d'engraissement de taureaux	-	-	3/37	-	-	1/2	2/4	-	-	-	-	-	-	1/3	-	-	5/42
Communauté d'engraissement de veaux	-	-	1/.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1/.
Communauté de poules pond.	-	1/11	21/92 5/.	1/4	5/20	-	-	1/8	1/8	-	-	-	-	9/67 1/.	-	-	38/171
Communauté d'engraissem. poules à bouillir	-	1/8	4/59 1/.	-	6/37	-	-	2/.	3/32	2/15	-	-	-	6/122	-	-	15/196
Communauté d'élevage de poulettes	-	-	7/22	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7/22
Communauté de culture d'asperges	-	-	-	-	-	119/3115	-	33/1005	74/4319	-	-	-	-	32/1454	-	-	225/8882
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2/30	-	-	2/30
<u>Mise en commun de plusieurs branches d'expl.</u>	1/.	-	7/52	4/10	4/.	-	-	-	-	-	-	-	-	2/4	-	-	14/66
II. Exploitation en commun																	
	-	-	5/11	1/2	2/5	-	1/5	-	-	2/6	-	-	-	-	-	-	10/24

Sources : Données de l'Office fédéral de l'alimentation et des forêts (pour 1970), des Ministères de l'agriculture des Länder ainsi que des diverses chambres d'agriculture

Remarques : 1) Les ministères de l'agriculture ou les chambres d'agriculture des Länder de Basse-Saxe, de Rhénanie du Nord-Westphalie, de Bade-Wurtemberg et de Bavière n'ont pu fournir aucune donnée précise concernant les formes de mise en commun de plusieurs branches d'exploitation et les exploitations en commun dans leur ressort en 1972

2) Il n'existe aucune forme de mise en commun de branches d'exploitation, ni d'exploitation en commun dans les Länder de Hambourg et de Brème ainsi qu'à Berlin.

Des avantages économiques considérables résultant d'une diminution des besoins de main-d'oeuvre et de capital par animal peuvent être obtenus dans le domaine de l'élevage bovin, en particulier par la présence d'un élevage commun de vaches laitières en grands troupeaux. L'existence d'une seule forme de collaboration de ce type (à la périphérie de Essen, donc dans une région multi-communale) jusqu'en 1970 en dépit de ces avantages s'explique en particulier par le fait que le marché du lait a été caractérisé dans le passé par des excédents élevés qui ont entraîné une baisse des prix. Enfin, les difficultés économiques de la forme de collaboration précitée pourraient avoir eu un effet négatif.

1.3.2 Mise en commun de plusieurs branches d'exploitation

Dans cette forme de collaboration - désigné également par quelques auteurs comme "communauté à production multiples" -, plusieurs branches sont exploitées en commun. Comparativement aux formes de collaboration décrites jusqu'à présent, elle se caractérise par une intégration accrue des exploitations membres. Leur nombre est réduit. Les membres exploitent généralement les champs en commun avec utilisation en commun, le plus souvent simultanée, de machines ainsi que d'installations et de bâtiments et avec exécution en commun des travaux des champs, de la mise en culture à la récolte. En outre, la collaboration peut conduire à la division du travail dans le domaine de l'élevage de sorte qu'en plus des avantages économiques, les membres ayant mis en commun plusieurs branches d'exploitation peuvent bénéficier d'avantages sociaux considérables. Il s'agit en particulier des dispositions réglant le travail en cas de congé et de maladie, ainsi que d'une suppression pour les épouses des travaux dans les champs et dans les étables, étant donné que l'utilisation en commun de main-d'oeuvre et de machines permet de créer des chaînes de travail.

1.4 Exploitations en commun (fusions complètes)

La mise en commun d'exploitations représente la forme la plus intensive de la collaboration et constitue en même temps un processus de concentration dans lequel intervient une nouvelle entreprise au lieu des entreprises individuelles existant à l'origine. Les exploitations en commun ont le degré d'intégration le plus élevé; elles constituent dans une certaine mesure l'échelon final de l'activité coopérative. L'accomplissement du travail dans les champs et à la ferme ainsi que l'utilisation de tous les facteurs et moyens de production apportés dans la Communauté se font en commun. Le critère décisif réside dans la gestion et dans la comptabilité de l'exploitation.

La condition pour la création de communautés intégrées, qui, jusqu'il y a trois ans, étaient très peu nombreuses dans la RFA, est d'avoir au moins un partenaire approprié pour la gestion, les autres partenaires devant posséder des capacités complémentaires, par exemple de bonnes connaissances et capacités sur le plan technique et/ou sur le plan des techniques de production. En outre, les rapports personnels étroits que l'on trouve dans une parenté proche (père et fils, frères) ou dans de bonnes relations de voisinage jouent un rôle décisif.

Pour des raisons fiscales, les moyens de production apportés dans la communauté restent le plus souvent la propriété des membres. Ces mises en commun d'exploitations, tout comme la plupart des autres formes de collaboration, sont le plus souvent créées sous la forme de sociétés de personnes. En effet, la création de sociétés de capitaux entraînerait des inconvénients fiscaux par le fait que d'une part les bénéfices et le patrimoine de la société seraient soumis à l'impôt sur les bénéfices des sociétés et sur la fortune et que d'autre part, les bénéfices ou la partie du patrimoine de chaque associé seraient taxés. Cette double imposition est évitée par la création de sociétés de personnes.

1.5 Délimitation de l'enquête

Six communautés d'exploitation du sol, où la main-d'oeuvre et les machines sont mises et utilisées en commun et où l'achat de moyens de production et la vente des produits se fait partiellement en commun, ainsi que trois divisions du travail entre des exploitations agricoles dans le domaine de l'élevage bovin ont été examinées à titre d'exemple pour les formes simples de collaboration entre exploitations qui existent certainement en grand nombre. Celles-ci peuvent être considérées comme une étape préalable à des formes de collaboration d'un degré d'intégration supérieur. Par contre, aucune division du travail sur base contractuelle entre des exploitations agricoles et des entreprises à grande capacité aux différents stades de la production ("agriculture contractuelle") n'a été incluse dans l'enquête.

Le critère déterminant pour les formes de collaboration examinées est une gestion d'exploitation ou d'entreprise commune. Cela implique un bilan commun des coûts et des rentrées ou des profits et des pertes. Il n'a par conséquent pas été tenu compte des formes de collaboration en agriculture dont la collaboration ne concerne pas

- l'acquisition de moyens de production ou
- l'utilisation de bâtiments, de machines et d'équipements techniques ou
- l'utilisation de main-d'oeuvre ou
- la vente de produits.

Etant donné que le critère précité n'est pas pertinent pour la majorité des communautés d'utilisation des herbages ainsi que des communautés de cultures fruitières et de viticulture dans la RFA, celles-ci n'ont pas été incluse dans l'enquête.

Le but de l'enquête est de déterminer les effets économiques et sociaux de la collaboration dans le secteur de la production agricole.

Par conséquent, il n'a pas été tenu compte des formes de collaboration en horticulture qui ont pour objet une collaboration pour la production de produits horticoles tels que les fleurs, les légumes forcés et autres produits semblables. Par contre, on a inclu dans l'enquête un exemple de collaboration où la culture maraîchère est pratiquée sur champ.

Outre les six communautés d'exploitation du sol et les trois communautés de division du travail dans le domaine de l'élevage bovin, seules des mises en commun de branches d'exploitation et des exploitations en commun entre exploitations agricoles indépendantes (à l'origine) ont été incluses dans l'étude. En décembre 1971, tous les ministères de l'agriculture et les chambres d'agriculture de la république fédérale d'Allemagne ont été invités à communiquer les adresses de ces formes de collaboration. Selon les renseignements obtenus auprès des autorités locales, il n'existe aucune forme de collaboration en agriculture dans le sens précité dans les villes Etats de Berlin-ouest, de Hambourg et de Brême. On ne dispose pas non plus de statistiques complètes pour les autres Länder. Elles ne seront pas disponibles avant la fin de 1972, l'exploitation du recensement agricole auquel on a procédé en 1971 et dans lequel les formes de collaboration en agriculture ont été traitées séparément n'étant pas achevée. Des données concernant le nombre des formes de collaboration examinées figurent dans l'aperçu ci-après.

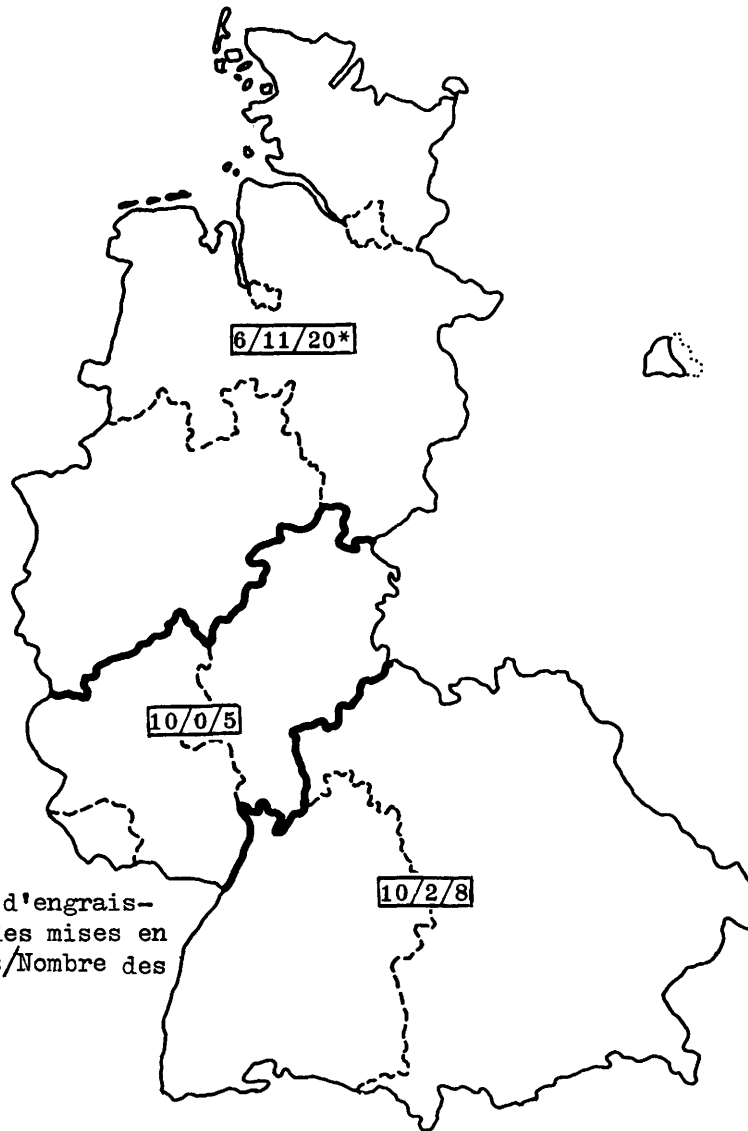
**Aperçu 2 : Nombre de formes de collaboration examinées réparties
selon leur objet**

Objet de la collaboration	Nombre	Numéro du groupement
1. <u>Formes simples de collaboration</u>		
Communautés d'exploitation du sol	6	1- 6
Divisions du travail dans l'élevage bovin	3	15-17
2. <u>Mise en commun d'une seule branche d'exploitation</u>		
Communautés d'utilisation du sol	3	10-12
Communautés d'élevage de porcelets	4	20-23
Communautés d'éleveurs de porcs	1	25
Communautés d'engraissement porcin	26	26-39, 41-47, 49-53
Communautés d'élevage de vaches laitières	3	54-56
Communautés d'engraissement de taureaux	3	57-59
Communautés d'élevage de poules pondeuses	2	60-61
Communautés d'engraissement de poules à bouillir	8	70-77
3. <u>Exploitations en commun</u>	13	80-92
Total	<u>72</u>	

Les formes de collaboration examinées appellent les commentaires suivants :

- Quatre groupements sont en fait des mises en commun de plusieurs branches d'exploitation au sens de la définition ci-dessus. Dans deux cas, (exemples n° 57 et 58), les agriculteurs exploitent en commun un engraissement de taureaux et les cultures fourragères, tout en exploitant encore de petites superficies en régie propre. Dans un cas (exemple n° 11) trois agriculteurs exploitent les cultures en commun à l'exception de 0,76 ha de vignobles, dans un autre cas, 4 agriculteurs exploitent en commun toutes les branches de production hormis 9 ha de vignobles. Dans tous les cas, il s'agit de secteurs d'exploitation insignifiants qui sont encore exploités en régie propre.
- La description des communautés d'élevage de vaches laitières repose en partie sur des rapports publiés dans des revues spécialisées.

Aperçu 3 : Lieux d'implantation des groupements examinés dans la RFA



Nombre de communautés d'engraisement porcin/Nombre des mises en commun d'exploitations/Nombre des autres groupements

* dont 6 communautés d'exploitation du sol en Rhénanie du Nord-Westphalie

Länder	Communautés d'engraisement porcin	Mises en commun d'exploitations	Autres groupements
Schleswig-Holstein, Basse-Saxe	6	11	20*
Rhénanie-Palatinat, Sarre, Hesse	10	0	5
Bade-Wurtemberg, Bavière	10	2	8
Total	26	13	33

- Selon les informations disponibles, les communautés d'élevage de poulettes (dont le nombre est inconnu) n'existent qu'en Basse-Saxe. Aucune donnée plus précise n'a toutefois été communiquée de sorte qu'il n'a pas été possible d'inclure ces formes de collaboration dans l'enquête.
 - Seules quelques-unes des communautés d'élevage de poules pondeuses et d'engraissement, de poules à bouillir, dont le nombre est très élevé dans la RFA, ont pu être examinées. De nombreux non-agriculteurs, qui ne sont nullement disposés à fournir des renseignements (le plus souvent pour préserver le secret fiscal) ont participé à de nombreuses formes de collaboration de ce type, en particulier dans le passé. Ce silence peut aussi s'expliquer en partie par le fait qu'après quelques années de bénéfices importantes, de nombreuses communautés d'élevage de poules pondeuses et d'engraissement de poules à bouillir subissent actuellement, des pertes considérables à la suite de la baisse constante du prix des oeufs et de la volaille. C'est le cas pour les quelques groupements de ce type qui ont été examinés.
- On peut se demander d'une façon générale (et c'est ce qui se passe dans la pratique) si les communautés d'élevage de volaille peuvent encore être considérées comme des formes de collaboration typiquement agricoles bien que de nombreux agriculteurs y participent. Etant donné qu'il n'existe, presque sans aucune exception, aucun lien entre les exploitations agricoles et les entreprises communes, éventuellement sous la forme de la livraison d'animaux (en particulier de jeunes animaux) ou d'aliments pour animaux (par exemple les céréales produites dans l'exploitation même), les participations communautés d'élevage de volaille ne représentent en fait qu'un "investissement de capitaux".

1.6. Méthode appliquée pour l'enquête

Le but de l'étude est d'enregistrer les expériences et les résultats, en particulier les effets économiques et sociaux de la collaboration dans le secteur de la production agricole, et d'analyser en outre les facteurs qui ont entraîné leur réussite ou leur échec pour en tirer les conséquences afin de promouvoir l'amélioration de la structure agricole. Les aspects juridiques et fiscaux de la collaboration ne doivent être examinés qu'accessoirement. Afin de recenser les effets économiques et sociaux, un questionnaire a été élaboré et envoyé préalablement à titre d'information aux divers groupements et il n'a été complété qu'ultérieurement au cours d'un entretien avec l'administrateur ou avec les responsables.

Outre les données économiques telles que la superficie exploitée, l'orientation et le volume de la production, le capital, le parc de machines, la main-d'oeuvre, les investissements et les moyens de financement, le revenu, et autres, il fallait examiner en particulier les effets sociaux suivants des diverses formes de collaboration :

- la modification de la structure des exploitations participantes (exploitations fournissant la totalité du revenu, le revenu principal, le revenu secondaire),
- les dispositions prises entre les membres en ce qui concerne le remplacement en cas de congé et de maladie.

Les données suivantes concernant les membres et leur exploitation étaient particulièrement intéressantes pour l'analyse des facteurs qui favorisent la formation et le développement d'une forme de collaboration ou qui peuvent conduire à son échec :

a) Données économiques

- Taille des exploitations individuelles
- Orientation et importance de la production en commun
- Montant des investissements et de leur financement
- Coûts de la production
- Rendement en nature obtenu
- Prix obtenus sur le marché

b) Données sociales concernant les membres

- Age
- Formation
- Position sociale (postes de direction)
- Désir de collaboration

c) Données relatives à l'organisation

- Répartition des fonctions au sein du groupement
- Modifications de l'organisation dans les exploitations individuelles après le début de la collaboration
- Concours des services de vulgarisation agricole.

Les données obtenues sont basées sur des documents comptables détaillés dans la plupart des groupements examinés. Dans d'autres cas, ils sont très incomplets et n'ont guère de signification. Ces différences sont dues notamment à l'attitude de l'administrateur ou des responsables vis-à-vis de l'enquête. Dans quelques groupements, des données précises ont été refusées en partie pour des raisons compréhensibles (en particulier pour protéger le secret économique et fiscal).

En outre, on a pu constater qu'en particulier, les responsables des groupements ayant enregistré des pertes ne fournissaient que peu de données exactes et ne motivaient leur échec que verbalement. Enfin, plusieurs groupements ne possèdent que des documents très incomplets. Pour pouvoir comparer les formes de collaboration examinées, il a fallu réunir des résultats comparables. Les méthodes de compensation ont cependant été en partie très différentes.

2. Effets économiques et sociaux de la collaboration dans le secteur de la production agricole décrits à l'aide d'exemples sélectionnés

2.1 Formes simples de collaboration entre exploitations

Les ministères de l'agriculture ou les chambres d'agriculture des Länder interrogés n'ont pu fournir aucune indication concernant le nombre et la nature des formes simples de collaboration entre exploitations. Seules quelques "communautés d'exploitation du sol" et trois communautés de division du travail dans le secteur de l'élevage bovin, dont il est question ci-après, ont été citées.

2.1.1 Communautés d'exploitation du sol

Les Communautés d'exploitation du sol peuvent être considérées comme un stade de développement ultérieur des communautés ou des cercles de machines. Outre l'utilisation en commun des machines appartenant soit à des exploitants individuels, soit à la Communauté, tous les travaux des champs ou une partie de ceux-ci sont effectués en commun. De plus, l'acquisition en commun des moyens de production et la vente en commun des produits est d'usage dans de nombreux cas. Les communautés d'exploitation du sol sont certainement très nombreuses dans la R.F.A. Elles sont créées la plupart du temps entre quelques exploitations le plus souvent voisines (2-4). Elles doivent par conséquent être qualifiées de forme simple de collaboration entre exploitations parce que seuls quelques coûts sont calculés en commun mais non les bénéfices des exploitations participantes. Pour ces raisons, il n'est guère possible d'évaluer les effets de cette forme de collaboration. Dans la majorité des cas, la collaboration se fait sur la base d'accords verbaux. C'est le cas pour les 6 communautés d'exploitation du sol examinées qui se trouvent toutes en Rhénanie du nord-Westphalie. Les secteurs dans lesquels s'effectue cette collaboration et son organisation sont différents.

Le but des exemples examinés est décrit brièvement ci-après :

Exemple 1 : Toutes les machines et tous les engins pour les travaux des champs sont la propriété commune des participants et presque tous les travaux des champs sont effectués en commun. Les semences, les engrais, les animaux supplémentaires et les aliments pour bétail sont achetés en commun.

Exemple 2 : Dans ce groupement, l'utilisation en commun des machines et l'exécution en commun des travaux ne s'entendent qu'à une partie des cultures de plein champs. La collaboration porte principalement sur l'acquisition en commun d'aliments du bétail et sur la vente d'animaux (porcelets et porcs d'abatage).

Exemple 3 : Dans ce cas, les machines ne sont pas la propriété de la Communauté, mais bien des membres individuels qui se les prêtent mutuellement. Depuis le 1.1.1971, 25 ha SAU ont été loués en commun et répartis en parties égales entre les membres. Les terres louées sont exploitées en commun et de façon uniforme. L'acquisition d'engrais, de semences et de produits phytosanitaires se fait également en commun.

Exemple 4 : Presque toutes les machines et tous les engins pour les cultures de plein champ, à l'exception de l'équipement technique de base (tracteurs, matériel simple pour la préparation du sol), appartiennent à la Communauté dans ce groupement. Les travaux sont effectués en commun tout comme les engrais et les produits phytosanitaires sont acquis en commun.

Exemple 5 : Presque toutes les nouvelles machines sont achetées en commun. 60 ha au total sont exploités en commun. La valeur à neuf des machines est de 165.000 DM environ (= 2.600 DM/ha environ). Les machines appartenant à la communauté ont une valeur à neuf de 50.000 DM environ (830 DM/ha environ). Les travaux sont effectués en commun dans la plupart des secteurs de l'exploitation des champs à l'exception de la mise en culture, de l'entretien et de la récolte des pommes de terre précoces. Pendant plusieurs années, les deux partenaires ont en outre procédé à une division du travail dans le secteur de l'élevage porcin. Celui-ci a toutefois été abandonné étant donné que l'offre des producteurs de porcelets a dépassé entretemps la demande des engraisseurs de porcs.

Exemple 6 : Toutes les machines et tous les engins pour la production du sol sont la propriété commune des membres du groupement. Tous les travaux des champs sur 75 ha SAU et toutes les mesures de construction sont réalisés en commun.

Cinq des groupements examinés sont issus progressivement de formes plus simples de collaboration (aide occasionnelle entre voisins, communautés de machines). Ce n'est que dans un cas (exemple 5) qu'il n'y a eu aucune étape préalable à la forme actuelle de collaboration étant donné que le moment de sa création coïncide avec la reprise d'une des deux exploitations participantes par l'exploitant actuel. Les personnes interrogées ont déclaré qu'elles n'avaient eu aucun exemple pour leur collaboration. Seuls les partenaires du groupement 5 ont été incité à collaborer par les formes de collaboration agricoles existant aux Pays-Bas voisins.

Le groupement n° 1 comprend 4 exploitations qui se situent très près les unes des autres en dehors du village et dont les exploitant ont grandi ensemble. Le décès prématuré du père d'un des partenaires actuels et l'aide que celui-ci a trouvée auprès des trois voisins pour la poursuite de l'exploitation constituent le point de départ de la collaboration. Les machines pour l'utilisation du sol sont devenues la propriété de la communauté au bout de 7 ans. La décision de collaborer ainsi que les décisions ultérieures ont été prises en commun. Cela vaut également pour les exemples 2 à 5. Par contre dans la communauté à deux (n° 6), l'initiative de la création émane essentiellement d'un des deux partenaires, et cela en raison de la différence de formation relativement grande. Celui-ci est "Landwirtschaftsmeister" (maître agriculteur), Président de l'association des anciens élèves en agriculture et membre de la Commission d'examen de maître tandis que l'autre partenaire possède une formation non agricole.

Les tableaux des pages suivantes contiennent des indications concernant la taille et les principales productions des exploitations membres ainsi que des données sociales relatives aux membres.

Organisation et répartition des fonctions au sein des groupements

Comme cela a déjà été mentionné, la collaboration se fait dans tous les cas sur la base d'accords verbaux. La durée de la collaboration n'est pas fixée. Il est intéressant de constater que la participation d'autres membres n'est souhaitée par aucun groupement. Les membres craignent que la bonne collaboration qui a régné jusqu'à présent ne devienne plus difficile entre les partenaires. La répartition des tâches entre les membres n'est pas arrêtée de façon précise et change souvent. Dans l'exemple n° 1, un membre est chargé de la gestion financière, un autre de la représentation à l'extérieur. Les membres se sont en outre spécialisés dans l'utilisation de certaines machines appartenant à la Communauté. Dans l'exemple n° 3, les machines qui sont la propriété personnelle des membres sont utilisées dans les exploitations partenaires. Dans l'exemple n° 6, les prestations des partenaires ne sont pas calculées de façon précise. Un partenaire, un agriculteur dont l'agriculture est l'activité principale, se charge de la commande des moyens d'exploitation et des réparations aux machines. Les nouveaux investissements nécessaires en machines sont répartis en part égales dans quelques groupements; dans d'autres cas, il sont répartis selon la superficie exploitée par les exploitations partenaires.

Dans quatre groupements, les travaux prestés par les différents membres ne sont pas calculés de façon précise, mais il est simplement veillé à ce que chaque partenaire preste approximativement le même nombre d'heures. Cet arrangement n'a jusqu'à présent soulevé aucun problème important étant donné l'attitude généreuse des membres et la confiance qui règne entre eux. L'utilisation des machines et les prestations en travail ne sont calculées de façon précise que dans deux groupements (3,4). Le travail est évalué à 6 DM/h. Pour l'utilisation des machines, on applique les taux des cercles de machines locaux.

COMMUNAUTES D'EXPLOITATION DU SOL

Date de la création et du début de la production (mois/année) ainsi que nombre de membres et taille des exploitations membres (à la création/en 1972)

N° du groupement	Création	Début de la production	Nombre des exploitations membres	d o n t h a		
				10 - < 20	20 - < 50	50 - < 100
1	9/63	10/63	4/4	3/3	1/1	
2	5/64	/65	2/2		2/2	
3	10/68	10/68	3/3	3/.	-/3	
4	./.	9/69	2/2		1/1	1/1
5	./.	./62	2/2	2/.	-/2	
6	7/67	./.	2/2		2/2	

Tous les membres étaient des agriculteurs à titre d'activité principale au moment de la création et le sont encore aujourd'hui.

PRINCIPALES PRODUCTIONS DES EXPLOITATIONS MEMBRES
(entre parenthèses: nombre des exploitations)

N° du groupement	Production du sol	Production animale
1	Céréales, maïs en grains, betteraves sucrières	Engraissement de taureaux(3), engraissement porcin (1)
2	Céréales, maïs en grains, colza	Elevage de poules pondeuses(1), engraissement porcin (1)
3	Céréales	Engraissement bovin, production porcelets(2), élevage de vaches laitières, engraissement porcin
4	Céréales, maïs en grains	Engraissement porcin
5	Céréales, pommes de terre, betteraves sucrières	Vaches laitières (1), production de porcelets engraissement porcin (1), (1)
6	Céréales, betteraves sucrières	Engraissement porcin (1), vaches laitières(1)

Communautés d'exploitation du sol

- Données sociales concernant les membres, leur épouse et les successeurs probables -

N° du groupement	1	2	3	4	5	6
<u>Nombre des membres (1972)</u>	4	2	3	2	2	2
<u>Age des membres (de - à - ans)</u>	30-36	45-50	34-46	32-33	34-36	34-38
moyenne (environ)	33	47,5	40	32,5	35	41
<u>Formation des membres</u>						
Ecole d'agriculture	4		1		1	
Travailleur agricole qualifié	1		2	1	1	
Maître agriculteur				1		1
Agriculteur diplômé ingénieur agronome						
Agronome diplômé ou ingénieur agronome diplômé						
Formation professionnelle en dehors de l'agriculture						1
Cours de perfectionnement professionnel				2		2
<u>Formation des épouses</u>						
Ecole d'enseignement complémentaire	1	2			1	
Formation professionnelle agricole/ménagère	1			2	1	2
Autres formation professionnelle						
<u>Données concernant la succession dans les exploitations membres</u>						
Nombres des exploitations où il existe déjà un successeur						
Exploitations sans successeurs qui cesseront leur activité						
Exploitation où le problème de la succession n'est pas encore réglé						
	4	2	3	2	2	2
<u>Postes de direction occupés par les membres</u>						
Dans le syndicat paysan :						
Comité local		1	1			
Comité du canton rural						
Comité de la circonscription						
Comité du Land						
Dans des coopératives :						
Comité directeur						
Conseil de surveillance						
Dans les organes publics						
Dans des communautés religieuses						
Dans des communes :						
maires						
conseillers communaux	1					
autres fonctions		1				1
<u>Appartenance des membres à d'autres groupements inter-exploitation</u>						
Cercles de machines/communautés de machines						
	4	2		2	2	
Cercles de producteurs/communautés de producteurs						
		1	1		2	1
Autres						

Investissements, résultats de rentabilité

Dans les groupements 1, 5 et 6, les machines et les équipements techniques ont été acquis jusqu'à présent en commun. Au cours des dernières années, le groupement 1 a consacré 171.000 DM à l'achat de machines et 18.000 DM à l'acquisition d'équipements techniques (séchage des céréales, ateliers de réparations), soit 189.000 DM au total. Ce montant a été réuni comme suit : 154.000 DM proviennent d'apports personnels des membres, en espèces ou non, 3.000 DM de prêts du marché des capitaux à intérêt réduit (4,5 % d'intérêt, 12,5 % d'amortissement) et 5.000 DM d'aides du Land. Dans le groupement 5, 48.000 DM ont été consacrés jusqu'à présent à l'achat en commun de machines et dans le groupement 6, 30.500 DM. Aucun investissement en commun n'a été effectué jusqu'à présent dans les autres groupements.

L'objectif principal des groupements examinés, à savoir la diminution des coûts du capital par ha SAU ou la meilleure utilisation des facteurs de production que sont le travail et le capital, a, au dire des participants, été atteint dans tous les cas. C'est ainsi que la valeur à neuf des machines par ha SAU a pu être abaissée à 983 DM, 2.775 DM et 1.740 DM dans les groupements 4 à 6. En ce concerne ces données, il faut tenir compte de ce qui suit : le groupement 4 fait moissonner les céréales et le maïs par des équipes de battage à façon auxquelles il a par exemple payé en 1970 116 DM/ha SAU. Le parc de tracteurs représente 117 DM/ha SAU. Le capital en machines relativement élevé du groupement 5 est dû à l'importance des cultures de plantes sarclées. Selon des indications du conseiller économique compétent, le capital en machines d'exploitations exploitées de façon aussi intense dans le voisinage se situe aux environs de 3.500 ha SAU.

Le groupement 6 confie l'ensemencement et la récolte des betteraves sucrières (20 % environ de la superficie agricole) et du maïs (80 % environ de la superficie agricole) à une entreprise à façon. Le parc de tracteurs représente 230 CV/100 ha SAU. Il n'a pas été

tenu compte ci-dessus des groupements 1 et 2. Le premier présente une surcapacité considérable de l'équipement technique qui est utilisée dans d'autres exploitations pour des travaux à façon. Les revenus du travail à façon atteignaient par exemple 30.000 DM bruts en 1971. Selon les indications des membres interrogés, ce groupement a pu épargner 14.000 DM environ au total par l'acquisition en commun d'aliments du bétail.

Effets de la collaboration

Le tableau à la page suivante montre les effets de la collaboration sur la taille des exploitations membres et sur leur cheptel. Il est frappant de constater que ce sont essentiellement les secteurs des produits transformés indépendants de la superficie (élevage de poules pondeuses, élevage porcin) qui se sont développés, plusieurs exploitations ayant toutefois abandonné l'élevage de vaches laitières. L'augmentation du cheptel dans quelques exploitations est due à des économies de temps dans les travaux des champs. Dans les groupements 1 et 3, les capacités de travail ainsi libérées sont utilisées pour des travaux à façon dans des exploitations non membres. C'est ainsi par exemple que non seulement les 50 ha environ de céréales des membres, mais aussi 40 ha appartenant à des exploitations non membres sont moissonnés avec la moissonneuse-batteuse du groupement 3.

Comme autres avantages économiques et sociaux de la collaboration, les membres des groupements interrogés ont cité dans l'ordre d'importance:

- La simplification et la spécialisation de l'exploitation et l'allégement et la réduction du travail que cela entraîne,
- La diminution du risque et les congés réguliers grâce à un remplacement mutuel en cas de maladie et de congés,
- L'augmentation du rendement au moment de la récolte des produits des champs, ainsi que
- la libération des femmes des travaux dans les champs et dans les étables.

COMMUNAUTÉS D'EXPLOITATION DU SOL

Effets de la collaboration sur la structure des exploitations membres

Numéro du groupement	1	2	3	4	5	6
1. Taille des exploitations membres (ha SAU)						
De - à (à l'origine)	.	40-50	.	18	.	28-32
Moyenne (à l'origine)	.	45	.	18	.	30
De - à (1972)	15-30	40-50	26-28	30	.	35-40
Moyenne (1972)	.	45	27	30	.	37,5
Modification moyenne	.	-	.	+12	.	+7,5
2. Cheptel des exploitations membres						
Poules pondeuses (à l'origine) ³⁰⁻¹⁰⁰		150-1000	.	-	-	-
Poules pondeuses (1972)	0-100	1300-2500	.	-	-	-
Truies d'élevage(à l'origine) 2-8		-	.	-	5-15	-
Truies d'élevage (1972)	5-20	-	.	-	0-60	-
Porcs à l'engrais(à l'origine)20-50		80	.	200	25-35	5-100
Porcs à l'engrais (1972)	50-150	1000-1200	.	350-450	0-130	30-400
Vaches laitières(à l'origine) 4-18		15-28	.	0-15	10	15-20
Vaches laitières(1972)	-	-	.	-	16-20	0-22
Bovins à l'engrais (à l'origine)	4-10	60-90	.	10-25	-	-
Bovins à l'engrais (1972)	0-90	-	.	0-17	0-8	-
Génisses d'élevage (à l'origine)	2-15	-	.	0-21	5	17-20
Génisses d'élevage (1972)	-	-	.	-	5-12	0-30

Quatre groupements sont conseillés intensivement par le service d'information économique compétent. Selon les déclarations recueillies, on n'a eu recours à aucun conseil dans deux cas. Une information plus intensive sur les questions de gestion et d'économie du marché (secteur de la distribution) a été souhaitée chaque fois dans deux cas.

Quant à la question relative à l'appréciation des groupements par d'autres agriculteurs voisins, il a été répondu comme suit :

- très positif - une fois,
- essentiellement positif - trois fois,
- dans l'expectative - deux fois.

En ce qui concerne la question de savoir si les différents groupements avaient incité d'autres agriculteurs à collaborer plus intensivement, seul le groupement 1 a pu répondre par l'affirmative. Dans tous les autres cas, on ne constate aucun effet à cet égard.

2.1.2 Divisions du travail dans le secteur de l'élevage bovin

Trois divisions du travail dans le secteur de l'élevage bovin, chaque fois entre deux agriculteurs, ont été incluses dans l'enquête. Dans deux cas (15,17), il n'existe que des accords verbaux, tandis que dans un cas (16), il existe des accords écrits prévoyant un droit de préemption réciproque pour les veaux produits dans l'exploitation d'élevage de vaches laitières ou pour les génisses pleines produites dans l'exploitation d'élevage, ce qui a permis une séparation entre l'élevage de vaches laitières d'une part, et l'élevage, d'autre part, et de ce fait, une spécialisation des exploitations membres. Dans ce même groupement, le contrat concernant la division du travail dans le secteur de l'élevage bovin a été conclu pour une durée de cinq ans avec un délai de dénonciation de deux ans. Si un des partenaires ne remplit pas ses obligations, il doit payer une amende de 7.000 DM. Dans les groupements 15 et 16, des prix fixés annuellement sont payés pour les animaux livrés. En 1971, les membres du groupement 15 ont arrêté par exemple les prix suivants :

- | | |
|---|----------|
| - pour un veau d'élevage | 200 DM |
| - pour un veau de l'engrais | 240 DM |
| - pour une génisse pleine de 2ans et demi | 1.600 DM |

DIVISION DU TRAVAIL DANS LE SECTEUR DE L'ELEVAGE BOVIN

- Données générales ainsi que données concernant les membres et leur exploitation (1972)

N° du groupement	15		16		17	
	1	2	1	2	1	2
N° de l'exploitation						
Date de la création du groupement (mois/année)	12/69		11/69		10/67	
Exploitation à temps plein		X	X	X	X	X
Exploitation à titre d'activité secondaire	X					
Age des membres (an)	31/34		30/42		33/37	
<u>Formation des membres</u> (degré de formation le plus élevé)						
Ecole d'agriculture	X	X				
Travailleur agricole qualifié					X	X
Maître agriculteur			X	X		
<u>Formation des épouses</u>						
Formation agricole/ménagère		X	X	X	X	X
<u>Postes de direction occupés par les membres</u>						
Dans des coopératives: comité directeur conseil de surveillance	X				X	X
Dans des organes de droit public			1			
Dans des communautés religieuses			1			
Membres du conseil communal					X	X
Autres fonctions			1			
Taille des exploitations membres (ha SAU)	33	29,5	33 ³⁾	25	20	29,5 ⁵⁾
dont surfaces fourragères principales (ha)	33	29,5	20	25	.	20,5
dont pâturages (ha)	33	29,5	16	25	10	17,5
Unités de gros bétail (UGB)	64,5 ²⁾	39	50 ⁴⁾	50	.	45-50
Surfaces fourragères principales/UGB (ha)	.	.	0,4	0,5	.	.
Dépenses en engrais (DM/ha)	.	.	.	env. 300	.	env. 400
Rendement (KA/ha)	.	.	.	env. 5000	.	env. 4700
Prix du lait obtenu actuellement (DM/kg)	.	0,40	.	0,41	.	0,38
Aptitude laitière moyenne par an (kg)	.	4000	.	5000	.	5200
Dépenses en aliments composés/vache (DM)	.	.	.	530	.	600
Formes de stabulation (emplacements)	Sol en caillebotis (80)	Stabul. libre à logettes (45)	.	Stabulat. libre à logettes (50)	.	Stabulation libre à logettes (50)
Evacuation du fumier par		Raclette rabattable		sans paille		Fourchette frontale
Silo pour aliments de base (m ³)	Silo élevé en acier (270) avec vis de base	Silo élevé en béton (250)				Silo élevé en acier (405)

1) 1 - éleveur de jeunes animaux , 2 - éleveur de vaches

2) dont: 36 génisses, 25 veaux d'élevage, 20 taurillons, 15 taureaux à l'engrais

3) 4 ha de maïs à ensiler, 13 ha de céréales

4) dont: 180 porcs à l'engrais, 100 jeunes bovins environ

5) dont: 9 ha de céréales

Les prix suivants ont été fixés dans le groupement 16 :

- | | |
|---------------------------|----------|
| - pour un veau | 300 DM |
| - pour une génisse pleine | 1.750 DM |

Dans le groupement 17, le paiement se fait en fonction des prix pratiqués sur le marché; pour le calcul on se base pour les génisses pleines sur la moyenne de la deuxième classe du marché public le plus proche, pour les veaux sur les indications du journal agricole régional.

La division du travail dans le secteur de l'élevage bovin a été précédée dans deux cas (15,17) d'une aide intensive entre voisins pendant de longues années qui, dans un cas (17), avait déjà conduit à un travail en commun pour la production de foin et de fourrage ensilés. Le groupement 15 comptait à l'origine trois membres, dont un s'est désisté après un certain temps étant donné la grande distance entre son exploitation et celle des deux autres membres. Des négociations concernant l'adhésion de deux autres agriculteurs (éleveurs de vaches) sont cependant actuellement en cours afin de mieux utiliser la capacité de l'exploitation d'élevage. Celle-ci ne peut se procurer que 30 % de son cheptel auprès du partenaire, le reste étant acheté à d'autres agriculteurs. Dans le groupement 16, un des partenaires qui abandonne le secteur de l'élevage bovin est actuellement remplacé par un nouveau membre.

Les six membres au total exploitent soit des exploitations de pâtures pures (3 exploitations), soit des exploitations où les pâtures dominent à concurrence de 50 - 60 %. Les champs sont essentiellement utilisés pour la culture des céréales. Dans le secteur des produits d'animaux transformés, l'élevage bovin est la seule branche dans cinq exploitations, le groupement 16 étant le seul où un partenaire se livre en outre à l'engraissement porcin.

Pour fournir quelques éclaircissements sur les branches d'exploitation cultures fourragères - élevage bovin qui se trouvent à l'avant-plan dans toutes les exploitations, quelques données concernant l'intensité, le niveau de rendement et la technique de production sont mentionnées dans le tableau à la page suivante. On constate le niveau élevé des techniques de production dans toutes les exploitations. Les exploitations des groupements 16 et 17 pratiquant l'élevage de vaches laitières se caractérisent par un degré d'intensité élevé et par un niveau supérieur à la moyenne dans l'aptitude laitière et dans le rendement des superficies fourragères.

L'augmentation de la productivité du travail doit être considérée en particulier comme une réussite de la division du travail et de la spécialisation. Celle-ci n'a nécessité en aucun cas des investissements communs. Par contre, les exploitations individuelles ont effectué des investissements considérables avant d'entreprendre la division du travail. Les données relatives au groupement 15 figurent dans le tableau suivant. Dans le groupement 16, l'éleveur de vaches a effectué des transformations dans sa ferme pour un montant total de 120.000 DM, son partenaire envisage aussi de moderniser sa ferme. Dans le groupement 17, l'éleveur de vaches a déménagé en 1964. Les coûts totaux de transplantation se sont élevés à 400.000 DM.

Investissements (DM) dans les exploitations partenaires du groupement 15 avant la division du travail

	Exploitation 1 (éleveurs de jeunes bovins)	Exploitation 2 (éleveur de vaches)
Investissements en bâtiments et en équipements techniques	150.000	184.110
Investissements en machines	55.000	44.180
Aides obtenues :		
Fonds du Land et fonds du Bund	71.700	32.300
Service annuel du capital	5.900	15.127

Les investissements ont été réalisés en tenant déjà compte de la spécialisation escomptée des exploitations partenaires.

Résultats de rentabilité, effets de la collaboration

Groupement 15 : Selon les indications de l'éleveur de vaches, la marge brute ¹⁾ a atteint en 1970 1.013 DM par vache sans descendance pour 27 vaches au total. Le revenu brut s'est élevé à 13.483 DM. En 1971, la marge brute est passée à 1.200 - 1.300 DM environ par vache sans descendance pour 35 vaches au total. Le revenu brut a atteint 24.000 DM environ. L'utilisation à plein des étables construites avec des coûts d'investissement élevés est considérée comme l'avantage principal de la collaboration.

1) Marge brute = produit brut - coûts variables

Un autre avantage réside dans le fait que l'on peut utiliser ses propres animaux pour la reproduction, ce qui permet un contrôle de l'élevage et élimine les risques que présente l'achat d'animaux étrangers. On s'attend que le revenu brut puisse continuer à augmenter considérablement grâce à l'amélioration de l'aptitude laitière, à une utilisation plus intensive des pâturages et une augmentation des prix du lait.

La division du travail dans le secteur de l'élevage bovin a également procuré des avantages considérables à l'éleveur de jeunes bovins qui est un agriculteur dont l'activité agricole est secondaire et qui tire la majeure partie de son revenu de l'exploitation d'une petite auberge. L'abandon de l'élevage de vaches laitières s'est traduit, après une modernisation des étables par un allègement et une réduction considérables du travail de 3 UTA par jour environ (auparavant 6 UTA), le cheptel passant simultanément de 36 à 96 têtes de bétail. Selon les indications de l'éleveur de jeunes bovins, son revenu brut provenant de l'agriculture avant le début de la division du travail s'élevait à 13.000 DM environ, cette année (1972) il atteindra 23.000 DM environ. Il est surprenant de constater que le bon exemple de ce groupement n'a pas conduit à une collaboration plus intense entre les agriculteurs voisins. On constate même en partie une attitude largement négative. Les agriculteurs ont toutefois admis qu'ils n'auraient très vraisemblablement pas procédé à la division du travail si des subventions publiques n'avaient pas été accordées et si les services agricoles compétents n'avaient pas fourni une information intensive

Groupement n° 16 : En ce qui concerne les revenus des exploitations partenaires, on dispose de résultats comptables des différentes années avant et après le début de la division du travail (en novembre 1969) (données en DM entiers) :

Partenaires	Eleveurs de vaches		Eleveurs de jeunes bovins	
	1968/69	1970/71	1966/67	1970/71
Campagne				
Produit brut	93.475	138.467	72.510	148.520
- achats de bien et de services	61.572	92.681	49.095	123.150
- coûts de nature fiscale	597			
= revenu d'exploitation (brut)	31.306	45.786	23.415	25.370
- salaires pour main-d'oeuvre étrangère	1.250	1.080	1.700	2.406
= revenu brut (revenu du travail familial)	30.056	44.706	21.715	22.964
- droit au salaire	17.600	19.000	10.000	20.000
= produit net	12.456	25.706	11.715	2.964
Revenu d'exploitation (brut)	31.306	45.786	23.415	25.370
- amortissement du matériel	.	10.351	6.230	8.550
= revenu d'exploitation (net)	.	35.435	17.185	16.820

Il est frappant de constater que le revenu brut (revenu familial) de l'éleveur de jeunes bovins n'a augmenté que légèrement de 1967 à 1971 tandis que le revenu brut de l'éleveur de vaches a augmenté de presque 50 % en deux ans. Selon les renseignements fournis par l'éleveur de vaches, cela s'explique par un agrandissement et une augmentation du rendement du troupeau de vaches laitières. En ce qui concerne cette exploitation, il faut toutefois tenir compte du fait que 7.500 DM environ doivent être payés annuellement comme prestation de remboursement pour les travaux de modernisation effectués dans la vieille ferme, tandis que l'exploitation de l'éleveur de jeunes bovins est complètement exempte de dettes.

Dans l'ensemble, la collaboration de deux partenaires est jugée positivement. Ils estiment avoir atteint leurs objectifs principaux, à savoir la garantie du revenu agricole en même temps qu'un allègement et une réduction du travail ainsi qu'une libération des épouses des travaux dans les champs et dans les étables. Ils ont déclaré qu'ils retireraient actuellement plus de "plaisirs" de leur travail.

Les agriculteurs voisins considèrent la collaboration soit avec réserve, soit de façon généralement positive. Selon les indications des partenaires, on a constaté chez les agriculteurs une collaboration plus intensive après la création du groupement précité. Les partenaires ont également déclaré qu'ils n'auraient pas procédé à une division du travail dans le secteur de l'élevage bovin s'ils n'avaient pu bénéficier de subventions publiques pour la modernisation de la ferme de l'éleveur de vaches.

Groupement n° 17 : Selon les indications de l'éleveur de vaches, qui ne tient une comptabilité que depuis peu de temps, son revenu brut a augmenté au cours des trois dernières années de 3000 à 5000 DM pour atteindre 34.000 DM environ à la suite de la division du travail. La marge brute par vache est de 1.350 DM environ et elle continuera à augmenter si les prix du lait montent.

Calcul de la marge brute

Produit brut : 5.200 kg de lait x 0,38 DM/kg	1.976,—DM environ
un veau	250,—DM environ
un quart de la vieille vache (1.200 DM)	<u>300,—DM environ</u>
	2.526,—DM environ
- <u>coûts variables</u> : aliments composés	600,—DM environ
un quart de la génisse	
achetée	400,—DM environ
coûts variables en	
machines	100,—DM environ
autres coûts	<u>75,—DM environ</u>
	1.175,—DM environ
= marge brute/vaches (DM)	<u>1.351,—DM environ</u> =====

L'éleveur de jeunes bovins, dont l'exploitation se situe à 20 km environ de celle de l'éleveur de vaches, a déclaré que la division du travail n'avait entraîné aucune augmentation de son revenu. La réduction du travail lui a toutefois permis d'ouvrir une pension pour touristes et d'avoir ainsi un revenu secondaire. Il veut la développer et abandonner complètement l'élevage bovin. Il sera remplacé par un autre agriculteur qui veut abandonner son élevage de vaches laitières.

Conclusions : Les effets de la division du travail dans le secteur de l'élevage bovin peuvent être considérés comme très positifs pour les cas examinés. Tous les partenaires, qui exploitaient auparavant un élevage de vaches laitières avec descendance, ont déclaré que la division du travail avait conduit à un allègement ou à une réduction considérable du travail.

Les éleveurs de vaches, qui n'envisagent généralement pas de quitter l'agriculture avant longtemps et qui ont par conséquent effectué des investissements importants, ont pu augmenter considérablement leur revenu. L'absence d'une évolution analogue dans les exploitations d'élevage de jeunes bovins peut s'expliquer en particulier pour les groupements 16 et 17 par le fait que les exploitations ne tiraient - déjà avant le début de la division du travail - qu'une partie réduite de leur revenu de l'élevage bovin et qu'ils n'ont pas voulu le développer. L'élevage bovin ne dépendant pas essentiellement des facteurs main d'oeuvre, peut être considéré dans ces cas comme secteur d'exploitation idéal pour l'utilisation des pâturages.

Le succès de ces expériences devrait dans des conditions analogues, encourager les autres agriculteurs à imiter les groupements précités, d'autant que l'élevage de vaches laitières devient à nouveau plus intéressant par suite de l'augmentation des prix du lait et des veaux dus à la diminution du cheptel laitier dans la RFA. Un contrat type relatif à une division du travail dans le secteur de l'élevage bovin élaboré par la chambre d'agriculture de Westphalie-Lippe figure en annexe.

2.2 Mise en commun d'une seule branche de production

2.2.1 Communautés d'utilisation du sol

Trois communautés agricoles d'utilisation du sol ont été incluses dans l'enquête. Leur caractéristique est que les membres exploitant en commun leurs terres et qu'ils règlent en commun les coûts et les rentrées ou les profits et les pertes.

Groupement 10

Dans ce groupement, deux agriculteurs se sont associés en juillet 1970 pour exploiter leurs champs en commun ainsi que les champs d'un troisième partenaire, soit au total 100 ha SAU. Ce dernier a mis ses terres à la disposition de la communauté moyennant le paiement d'un loyer (pour des raisons fiscales) et exploite un élevage intensif de poules pondeuses comptant 3.000 poules. Il commercialise lui-même les oeufs étant donné les conditions favorables, l'exploitation se trouve en effet à la périphérie d'une région multi-communale. Ce n'est qu'un an après le début de la production en commun (en juillet 1971) qu'un contrat de collaboration de neuf ans a été conclu. La forme juridique choisie est celle d'une société selon les articles 705 et suivants du code civil. Les deux agriculteurs se

livrent dans les champs exploités en commun à une culture intensive de céréales et de maïs à ensiler. Ce dernier est livré au Kutel à Essen sur la base d'un contrat de livraison (voir groupement n° 54). Chaque partenaire exploite encore pour soi 15 ha environ de prairies permanentes. Dans les exploitations individuelles, les agriculteurs se livrent à l'élevage de 85 jeunes bovins (pour le Kutel) ou à l'engraissement de 30 bovins à l'engrais et de 120 porcs à l'engrais par an. Les membres sont âgés de 34 et de 50 ans. Ils ont été inscrits à l'école d'agriculture et ont suivi des cours de perfectionnement professionnel. Un partenaire a passé l'examen de travailleur agricole qualifié, l'autre celui de maître agriculteur. Aucune des deux exploitations n'a de successeur. Les membres font partie du comité directeur ou du conseil de surveillance de la coopérative locale, un des partenaires est en outre membre du groupement agricole local.

Un partenaire s'est chargé de la comptabilité et reçoit pour cela une rétribution fixe (minime). Les partenaires emploient ensemble par moment un travailleur salarié qui reçoit un salaire horaire déterminé. Ils sont convenus par contrat d'apporter dans la communauté leurs champs et leur main-d'oeuvre (actuellement pour 5 DM/h). Les nouveaux investissements nécessaires seront financés par des excédents du groupement ou par des apports des partenaires. Les comptes sont établis une fois par an. Le capital commun en machines à une valeur actuelle de 90.000 DM (900 DM/haSAU). Les semences, les engrais, les produits phyto-sanitaires ainsi que les moyens d'exploitation sont achetés en commun. Aucun nouveau bâtiment n'a été construit. La grange a été louée pour l'entreposage de la paille. Les produits du groupement sont vendus à concurrence de 90 % des coopératives et de 10 % environ au commerce rural privé.

Les données concernant les résultats de rentabilité en 1971, qui figurent dans le tableau ci-dessous, ont été estimées étant donné qu'il n'existe aucun résultat comptable.

Produit	Céréales	Colza	Maïs à ensiler
Superficie exploitée en commun (ha SAU)	80	5	15
Quantités des produits vendu (quintaux)	2800	100	90000
Rendement moyen en nature par ha SAU (quintaux)	35	20	6000 kg/amidon
Produit moyen par quintal (DM)	37	70	0,24 kg/amidon
Produit brut moyen par ha SAU (DM)	1295	1400	1444
<u>Coûts variables par unité de</u> <u>superficie (ha SAU)</u>			
Semences	80,-	15,-	60,-
Engrais	230,-	260,-	300,-
Produits phyto-sanitaires	70,-	70,-	70,-
Coûts variables des machines	70,-	80,-	40,-
Machines étrangères	70,-	80,-	160,-
Assurance (assurance contre la grêle)	14,-	14,-	14,-
Coûts du séchage	35,-		
Total	569,-	519,-	644,-
Marge brute (DM) ha SAU	726,-	881,-	800,-

La réduction considérable du capital en machines ainsi que l'augmentation du rendement due à l'utilisation en commun de main d'oeuvre et de machines se sont traduites par un accroissement du revenu dès la première année de la production commune. Comme avantage sociaux, les partenaires voient avant tout : le remplacement mutuel en cas de maladie et de congé, la libération des épouses des travaux dans les champs et dans les étables et l'allègement du travail.

La collaboration n'aura aucun effet important sur la structure des exploitations partenaires. Etant donné que celles-ci cesseront leur activité agricole, les propriétaires n'envisagent plus de nouveaux investissements importants, ni de modifications de l'organisation. Le groupement est conseillé par un bureau comptable pour les questions fiscales et par un service d'informations économiques compétent principalement pour les questions relatives à la technique de production. Le groupement souhaite une information plus intensive dans les questions de financement et commercialisation.

Aucune subvention publique n'a été demandée. Les agriculteurs voisins restent dans l'expectative. En tout cas, le groupement précité ne les a pas incité à une collaboration plus intensive.

Groupement n° 11

Le groupement n° 11 a été créé en mars 1968 sous la forme de société de droit civil (arts. 705 et suivants du Code Civil pour une durée de 20 ans par trois agriculteurs à titre d'activité principal qui exploitent des exploitations entre 6,6 et 19 ha SAU. Le but de la collaboration est la culture en commun de pommes de terre et de légumes de champs sur une superficie de 18,22 ha au total. Les membres envisagent de porter cette superficie à 25 ha. Dans les exploitations individuelles, les agriculteurs cultivent un peu la vigne.

Les membres ont entre 35 et 46 ans et ont suivi les cours de l'école d'agriculture; deux d'entre eux ont en outre passé l'examen de travailleur agricole qualifié. Tous les trois ont suivi des cours de perfectionnement professionnel à l'école d'agriculture compétente. La question de la succession n'est réglée dans aucune des trois exploitations membres. Avant la création de la communauté de production, les membres utilisaient déjà des machines en commun. Ils n'ont pas eu d'exemple pour leur collaboration, ils ont trouvé les informations et les stimulants nécessaires dans la littérature spécialisée.

En cas de départ d'un membre, le groupement possède un droit de préemption sur ses parts en vertu de l'acte constitutif. Les partenaires sont en principe disposés à accepter de nouveaux membres dans le groupement pour autant qu'ils conviennent.

Un partenaire s'est chargé de la gestion. Il reçoit à cette fin un salaire qui est le même pour tous les membres (6 DM/heure en 1971). En tant que non-membre, son beau-frère reçoit un montant forfaitaire annuel pour la comptabilité. Les membres (y compris les épouses) exécutent eux-mêmes tous les travaux nécessaires. Ils sont utilisés dans la communauté selon leurs aptitudes particulières. Les partenaires reçoivent un loyer pour les terres apportées. Le reste du patrimoine apporté a été estimé lors de la création du groupement et porte actuellement un intérêt de 5 % environ. Les investissements nécessaires financés avec les réserves ou les excédents du groupement.

Les comptes sont arrêtés une fois par an et les pertes et profits sont alors partagés entre les membres. Ceux-ci reçoivent cependant préalablement des avances. Le tableau suivant donne un aperçu des investissements et de leur financement.

Investissement et leur financement dans le groupement n° 11

1. Investissement (DM) depuis la création pour . . .

L'acquisition de terre	15.000
La mise en valeur des terres	30.000
Les bâtiments (local d'entreposage de pommes de terre et local d'emballage) y compris les installations accessoires (TVA incluse)	178.000
L'équipement technique (emballeuses)	135.000
Les machines	29.800
Un puits de 124 m de profondeur, un local de pompage, une installation d'arrosage (6000 m de canalisations mobiles, 1000 m de canalisations fixes), des réservoirs	225.000
Total	614.200
Investissement par ha SAU	33.710

2. Financement des investissements (DM)

2.1 Prestations propres sans versements de numéraires	30.000
2.2 Prestations propres en espèces	80.000
2.3 Prêts du marché des capitaux avec bonification d'intérêt (intérêt 4 % et amortissement 5 %)	305.640
2.4 Prêts du marché des capitaux sans bonification d'intérêt (intérêt 6,5 % - 8,5 % et amortissement 5 %)	163.943
2.5 Aides de l'Etat aux investissements	34.617
2.6 Total	<u>614.200</u>

Résultats de rentabilité - Effets de la collaboration

Les plants, les engrais et les produits phytosanitaires sont achetés en commun. Les pommes de terre sont vendues au commerce de gros sur la base d'un contrat de livraison. En plus des pommes de terre, le groupement cultive des légumes de champs, à savoir 4,5 ha de haricots et 4,5 ha d'épinards. Pour ces légumes, il existe un contrat de culture et de livraison avec une entreprise de l'industrie de conserves.

Le groupement n'a pas permis que l'on examine ses documents comptables. Seules les indications approximatives suivantes concernant les résultats de rentabilité de la culture de pommes de terre de 1969 à 1971 ont été fournies. Par suite de l'utilisation de l'installation d'arrosage, le rendement en nature et les coûts sont restés à peu près identiques pour les trois années :

Superficie exploitée en commun	18,2 ha SAU
Quantité de pommes de terre vendues	6000 quintaux
Rendement moyen par ha SAU	33 quintaux

Coûts variables par ha SAU

Achats de plants	880 DM (1971: 770 DM)
Engrais	300 DM
Produits phytosanitaires	203 DM
Coûts variables des machines	208 DM
Intérêt (4 %) pour le capital circulant	56 DM
Matériel d'emballage	660 DM
Coûts salariaux (30 DM/2,5t)	400 DM
Total	<u>2707 DM</u>

En 1969, le rendement moyen pour les pommes de terre était de 20 DM/quintal. Il est passé à 22 DM en 1970 et est tombé à 14 DM en 1971. De ce fait, la différence entre le produit brut et les coûts variables (sans les coûts pour l'entretien de bâtiments ainsi que des équipements techniques) a été en 1971 de 200 DM/ha SAU environ. Selon leurs propres indications, les membres du groupement ont obtenu un revenu brut de la culture de légumes de 15.000 DM environ au total en 1971. Malgré les avantages de prix obtenus par la commercialisation directe au commerce de gros, les perspectives d'avenir du groupement peuvent être considérées dans l'ensemble avec un certain scepticisme étant donné les coûts élevés en capital.

Selon les indications des membres, la collaboration s'est traduite jusqu'à présent par une augmentation du revenu agricole. Elle a en outre entraîné une spécialisation des exploitations (un membre a abandonné son élevage de porcs à l'engrais), des rendements pratiquement constants (par l'utilisation de l'installation d'arrosage) et de ce fait, une diminution du risque. Comme avantages sociaux, les partenaires voient avant tout l'allègement du

travail ainsi que la libération de leur épouse des travaux dans les champs et dans les étables. A cela s'ajoute le remplacement mutuel en cas de maladie et de congé. Selon les membres, aucune réduction du travail n'a toutefois été enregistrée par suite de l'intensification de la culture.

L'appréciation des agriculteurs voisins à l'égard du groupement est essentiellement négative. Selon les partenaires, cette opinion est toutefois due au fait que les autres agriculteurs sont fortement liés à leurs coopératives. Ils considèrent que la solidarité dans l'agriculture est mise en danger lorsque quelques fermiers s'efforcent d'écouler leurs produits par leurs propres moyens. Les membres du groupement ont déclaré qu'ils auraient créé la communauté d'utilisation du sol même s'ils n'avaient obtenu aucune subvention publique bien que les investissements aient été financés presque pour moitié à l'aide de prêts du marché des capitaux avec bonification d'intérêt.

Groupement n° 12

La création du groupement en 1962, qui est désigné officiellement comme "communauté de travail", est due au morcellement important des terres (60 parcelles au total en 1962), qui empêchait l'utilisation économique des machines modernes à rendement élevé appartenant aux différents agriculteurs. L'échange de terres et une procédure de remembrement ont amélioré à ce point la situation que trois agriculteurs ont alors décidé d'exploiter en commun leur terre d'une superficie de 7 à 12 ha en se spécialisant simultanément dans la culture de maïs en grains et du froment. Ils ont débuté en 1963 par la culture et la récolte en commun de maïs en grains après avoir acheté en commun à cet effet des machines à rendement élevé et après avoir fait construire une installation de séchage et d'ensilage pour 600 t de céréales d'une valeur de 200 000 DM. Des céréales de non-membres sont également séchées dans l'installation de séchage, et cela actuellement aux prix suivants : 0,80-0,85 DM/quintal de maïs, 0,15-0,20 DM/quintal de froment. Les investissements et les coûts des moyens d'exploitation (en particulier pour les réparations, les carburants et les lubrifiants, les engrais et les produits phyto-sanitaires, les semences) ont été financés ou supportés par les partenaires proportionnellement à leur superficie de culture de maïs; la récolte, le séchage et l'entreposage ont d'abord été effectués séparément pour chaque exploitation.

Afin de simplifier ce processus, toute la récolte de maïs a alors été entreposée l'année suivante sans tenir compte du rendement des différentes surfaces plantées de sorte que le produit de la vente a également été calculé proportionnellement à la superficie; cet arrangement a entraîné une perte de revenu pour un des partenaires au profit des deux autres, celle-ci étant compensée l'année suivante à la suite des mauvaises conditions atmosphériques.

L'expérience positive de la compensation en commun des risques qui revêt une importance particulière dans des conditions de sol différentes a influencé le développement de la collaboration au cours des années suivantes. En 1965, la culture du froment a été incluse dans l'exploitation en commun et il a en outre été convenu de porter ensuite la superficie de chaque exploitation à 18 ha par la location de terres supplémentaires permettant ainsi de diviser le produit et les coûts en trois parts égales. Cela a simplifié l'organisation et la comptabilité au sein de la communauté; d'autre part, l'efficacité du travail a été augmentée par une meilleure utilisation des machines. L'introduction d'un quatrième partenaire en 1967 a contribué à la réalisation de cet objectif. Actuellement, les quatre partenaires exploitent 100 ha SAU au total dans trois communes, le maïs en grains et le froment (qui est vendu directement à une meunerie) représentant chacun 50 % de la partie cultivée, le colza à ensiler étant planté comme culture dérobée. La valeur à neuf des machines est actuellement de 1200 DM/ha SAU environ.

Les membres ont entre 30 et 39 ans. Trois d'entre eux sont maître agriculteur, le quatrième n'ayant suivi que les cours de l'école d'agriculture. Un partenaire qui, outre l'agriculture, exploite un dépôt de boissons a de plus une formation de maçon. La question de la succession n'est réglée dans aucune des exploitations. Trois partenaires sont actifs dans des communautés religieuses, un partenaire est homme de confiance de l'association agricole.

Une caractéristique particulière de ce groupement est qu'il ne repose sur aucun contrat écrit, les accords pris étant toutefois respectés par les participants en raison de leur simplicité et de leurs avantages économiques. Chaque partenaire reste propriétaire ou locataire

de ses terres et il doit veiller à ce que la communauté les cultive, les entretienne et procède aux récoltes comme il convient. Tous les travaux dans les champs sont effectués en commun chaque fois par deux membres pendant les périodes de pointe en deux équipes par jour après accord entre les membres. Chaque partenaire indique ses prestations sur une carte de travail qui constitue la base pour le règlement annuel en fonction du nombre d'heures prestées. Etant donné que chaque partenaire participe à concurrence d'un quart à toutes les prestations et à tous les coûts, il doit prêter si possible le même nombre d'heures de travail pour la Communauté. Les membres sont responsables à tour de rôle pour certaines tâches qui ne sont pas retribuéées telles que la comptabilité et la conclusion d'affaires. Toutefois les opérations financières sont effectuées au moyen d'un compte collectif; après déduction des frais courants, l'excédent est porté au crédit des partenaires en parts égales. Les résultats de rentabilité sont indiqués dans le tableau suivant pour une exploitation membre.

Les membres consacrent 3.200 heures environ au total (soit 800 UTA environ par membre) aux travaux des champs, dont 2.400 heures pour l'utilisation commune des machines. La simplification des travaux des champs grâce à la spécialisation a également influencé les travaux à la ferme pour lesquels chaque membre dispose encore de 1600 UTA pour une durée de travail annuel de 2.400 UTA environ. L'élevage bovin existant depuis toujours malgré le pourcentage minime de pâturages a été remplacé par des secteurs de transformation indépendant du sol. Tandis qu'une exploitation s'est spécialisée dans l'élevage de poulettes (5.000 poulettes par an) et une deuxième dans l'élevage de poules pondeuses (2.000 poules) commercialisant elle-même ses oeufs, les deux autres partenaires ont exploité en commun pendant quelques années l'élevage de porcelets, l'entretien des étables étant assuré à tour de rôle par chacun des deux partenaires pendant deux semaines. A la suite d'une épidémie, tout le cheptel porcin a toutefois dû être supprimé. Une partie des étables, qui appartiennent à l'un des partenaires, a alors été loué pour l'entreposage de bateaux et l'équipement technique a été vendu. Un partenaire exploite depuis lors un petit élevage de porcelets dans les bâtiments restants tandis que l'autre a développé une activité secondaire (entrepôt de boissons).

Groupement n° 12

Résultats de rentabilité d'une exploitation membre

(clôture des comptes au 17.12.71)

Branche de production	Céréales	Maïs en grains	Cultures dérobées (engrais vert)	Total
Superficie cultivée (ha)	9,60	12,40	6,00	22,00
Pourcentage de la superficie totale	44	56		100
Produit brut/ha (DM)	1285	1952		1575
Produit brut total (DM)	12337	24205		36542
Coûts variables/ha (DM)	516	590	54	543
Total des coûts variables (DM)	4956	7313	323	12592
Marge brute/ha (DM)	769	1362	-54	1032
Marge brute totale	7381	16892	-323	23950
Besoins de main-d'oeuvre/ha (UTA)	30	30	15	32
Total des besoins de main d'oeuvre	288	372	90	750
Marge brute/UTA (DM)	25,60	45,40		31,90

Indicateurs	Total (DM)	DM/ha	DM/UTA
1. Total des marges brutes	23.950	1.089	47.900
2. Autres revenus agricoles	1.498	68	
3. Total 1 + 2	25.448	1.157	50.896
4. Dépenses pour les bâtiments d'exploitation	4.500	205	
5. Moyens de travail non variable	6.301	286	
6. Frais généraux	1.114	51	
7. Impôts, assurances fixes	2.596	118	
8. Salaires de la main-d'oeuvre étrangère	-	-	
9. Total des coûts fixes	14.511	660	
10. Revenu brut	10.937	497	
11. Intérêts des loyers et des dettes	6.483	295	
12. Produit brut	37.240	1.693	
13. Achats de biens et de services	26.303	1.196	
14. Revenu d'exploitation	10.937	497	21.874
15. Revenu agricole	37.240	1.693	
16. Dépenses agricoles	26.105	1.187	
17. Excédents financiers agricoles	11.135	506	
18. Valeur des prélèvements en nature	-	-	
19. Modification de l'effectif (bétail, stock)	-	-	
20. Amortissements agricoles	8.898	404	
21. Investissements agricoles	8.700	395	
22. Capital d'exploitation sol	92.400	4.200	
23. Capital d'exploitation bâtiments d'exploitation	132.000	6.000	
24. Capital d'exploitation machines	23.933	1.098	
25. Capital d'exploit. capit. circulant	13.525	615	
26. Total des capitaux d'exploitation	261.358	11.903	
27. Intérêts du capital d'exploit.	8.729	397	
28. Salaires pour la main d'oeuvre fam.	7.510	341	
29. Revenu brut en % du taux intérêts et salaires		67,4	
30. Main d'oeuvre : 0,5 main d'oeuvre fam.; dont 0,5 main d'oeuvre permanente			

Les effets de la collaboration sur la vie familiale des membres sont remarquables. Les épouses ne travaillent plus du tout dans les champs de sorte qu'elles peuvent se consacrer surtout au ménage et à l'éducation des enfants. Chaque famille peut prendre des vacances une fois par an et le fait. Le remplacement en cas de maladie est également réglé par la communauté de travail. Ces progrès sociaux, auxquels on ne veut plus renoncer, ont largement contribué à la consolidation et au développement de la collaboration. Les membres veulent éviter une extension du groupement par l'admission d'autres partenaires pour écarter tout nouveau problème d'organisation. Par contre, ils continueront à rechercher les possibilités de location pour compléter et agrandir les superficies (jusqu'à 150 ha SAU max.). Actuellement, un partenaire envisage cependant d'abandonner complètement l'agriculture et de quitter le groupement après une reconversion professionnelle qui lui a été en partie possible parce que les autres membres l'ont remplacé dans son travail. Les autres membres envisagent d'exploiter ses terres à l'avenir.

2.2.2. Communautés d'élevage de truies reproductrices

Quatre communautés d'élevage de porcelets ont été examinées parmi celles connues dans la République fédérale d'Allemagne. Les exploitations membres participant à ces groupements exploitent essentiellement la culture intensive de céréales. Pour éviter le risque important de la transmission des épidémies lors de l'achat de porcelets et pour créer les conditions génétiques en vue d'améliorer la qualité de la viande des porcs à l'engrais élevés les exploitations individuelles, trois groupements ont décidé d'exploiter en commun l'élevage de truies. Un autre groupement (21) vend la plupart des porcelets sur le marché. Les tableaux des pages suivantes donnent des indications concernant

- la date de la création et du début de la production,
- la forme juridique des groupements,
- les membres et leur exploitation,
- les données sociales (âge, formation, postes de direction) des membres.

Production de porcelets/ élevage de truies en commun

Date de la création et forme juridique des groupements, données concernant
les membres et leur exploitation

N° du groupement	20	21	22	23
Date de la création (mois/année)	12/60	12/67	9/69	10/65
Début de la production (mois/année)	2/61	1/68	7/70	3/66
Forme juridique du groupement	Coopérative	Sté de droit ci- vil (art. 741 & sui- vants code civil	SARL et Sté en commandite	SARL
<u>Données concernant les membres</u> (à la création/1972)				
Nombre total	12/11	5/4	10/9	9/8
Agriculteurs à titre d'activité principale	12/11	5/4	8/8	9/8
Agriculteurs à titre d'activité secondaire	-/-	-/-	-/-	-/-
Non agriculteurs	-/-	-/-	2/1	-/-
<u>Taille des exploitations membres</u> (à la création /1972)				
Nombre total	12/11	5/4	8/8	9/8
dont: moins de 0,5 ha SAU	-	-	-	-
de 0,5 à moins de 5 ha SAU	-	-	-	-
5 à moins de 10 ha SAU	-	1/1	-	-
10 à moins de 20 ha SAU	-	4/2	-	1/1
20 à moins de 50 ha SAU	4/-	-/1	1/1	6/5
50 à moins de 100ha SAU	8/5	-	4/4	1/1
plus de 100 ha SAU	-/6	-	3/3	1/1

Production de porcelets/élevage de truies en commun

Données sociales concernant les membres, la formation des membres
de leur épouse et des successeurs probables

N° du groupement	20	21	22	23
<u>Nombre de membres</u> (en 1972)	11	4	9	8
<u>Age des membres</u> (de-à-ans)	36-68	43-60	33-52	36-59
moyenne	ca.42	ca.50	37	43
<u>Formation des membres</u>				
Ecole d'agriculture	9	2	4	4
Travailleur agricole qualifié		1	4	4
Maître agriculteur	1	1		2
Agriculteur diplômé			2	2
Ingénieur agronome				
Agronome diplômé ou ingénieur agronome diplômé	1			
Formation professionnelle en dehors de l'agriculture		2	3	
Cours de perfectionnement professionnel		4		
<u>Formation des épouses</u>				
Ecole d'enseignement complémentaire	5		•	•
Formation agricole/ménagère	11	4	•	•
Autre formation professionnelle			•	•
<u>Données concernant la succession dans les exploitations membres</u>				
Nombre des exploitations où il existe déjà un successeur	1		•	•
Exploitation sans successeur qui cesseront leurs activités			•	•
Nombre d'exploitation où le problème de la succession n'est pas encore réglée	10	4	•	•
<u>Postes de direction occupés par les membres</u>				
Dans le syndicat paysan :				
Comité directeur local	2	3	•	•
Comité directeur du canton rural			•	•
Comité directeur de la circonscription	1		•	•
Comité directeur du Land			•	•
Dans des coopératives :				
Comité directeur	2	2	•	•
Conseil de surveillance	3		•	•
Dans des organes de droit public		1	•	•
Dans des communautés religieuses			•	•
Dans des communes : Maires				
Conseillers communaux	3	1	•	•
Autres fonctions	1	5	•	•

Il n'y a eu aucun exemple pour 3 groupements. Il n'y a eu non plus d'autres formes de collaboration entre les membres avant la création. Dans un groupement (n° 20), l'initiative est venue principalement de 2 agriculteurs qui sont tous deux membres du conseil d'administration de l'agence locale de la coopérative Raiffeisen, qui conseille actuellement la communauté d'élevage des porcelets dans les question d'alimentation et qui les approvisionne en aliments. Dans un autre groupement (n° 22), la société locale de commercialisation du bétail a été l'initiateur principal de la création. Dans un 3e cas (n° 23), l'initiative principale émane d'un conseiller agricole.

La répartition des fonctions au sein des groupements figure dans le tableau suivant. Les contrats de collaboration ont été conclus pour 10 ans dans deux cas, pour 20 ans dans un cas et pour une durée illimitée dans le dernier groupement. La responsabilité des membres est illimitée dans le groupement n° 21, dans les autres cas, elle est limitée aux apports. Les membres du groupement n° 20 sont tenus d'acheter dans le courant de l'année un porcelet par part sociale souscrite d'un montant de 50 DM. Ils possèdent entre 100 et 640 parts, en moyenne de 300, dans l'étable commune. Dans le groupement n° 22, tous les membres ont fourni un apport identique d'un montant total de 31.000 DM/membre, dont 20.000 DM dans la SARL et 11.000 DM dans la société en commandite. A cela s'ajoute une caution solidaire de 15.000 DM/membre. Un droit de préemption pour les porcelets produits aux prix du jour est lié aux parts. Dans le groupement n° 23, chaque participant a pu choisir à l'origine entre placer ses truies dans l'étable commune et verser un montant de 500 DM à titre d'apport pour s'assurer un droit aux porcelets. Les prix des porcelets sont fixés ici annuellement (comme dans le groupement n° 20). Les membres ont acquis entre 12 et 50 parts d'une valeur nominale de 1.000 DM dans l'étable commune, soit au total 264 parts. Cinquante pour cent de celles-ci ont été financées par des prêts du marché des capitaux. Dans le groupement n° 21, qui est une communauté par indivision, les truies d'élevage placées dans l'étable restent la propriété des membres. Ceux-ci sont en même temps membres

- d'un cercle de producteurs de porcelets ou d'un cercle de contrôle d'engraissement porcin (3 membres sur 4), qui les conseillent dans les questions relatives aux techniques de production de porcelets ou d'engraissement porcin

Production de porcelets/Elevage de truies en commun

- Répartition des fonctions au sein des groupements -

N° du Groupement	20		21		22		23	
	Nbr.	Rétribution	Nbr.	Rétribution	Nbr.	Rétribution	Nbr.	Rétribution
1. Administrateur : à titre d'activité principale à titre d'activité secondaire	1	400 DM/année	1	aucune	1	12.000 DM/année	1	-
2. Comptabilite : non membres comme employés membres	1	600 DM/année	1	aucune	voir ci-dessus		1	-
3. Fütterer : non membres comme employés membres	2	Traitement fixe suppl. pr le travail de week-end	1	conformément au contrat	3	45.000 DM/par an	1,5	6 DM/par porcelet; 25.000 DM/env. p/an
4. Autre main-d'oeuvre							x	Taux des cercles de machines/UTA

- d'une communauté de producteurs de bétail d'abattage qui se charge de la commercialisation commune des porcs d'engraissement engraisés dans les exploitations individuelles une fois qu'ils sont abattus.

Le tableau de la page suivante donne un aperçu des investissements effectués dans les groupements et de leur financement.

Dans toutes les communautés d'élevage de porcelets, les animaux supplémentaires (en particulier les verrats) ainsi que les aliments supplémentaires sont achetés en commun. Une étable à rayon avec sol chauffé pour 100 truies d'élevage, y compris leurs jeunes, a été construite en matériaux préfabriqués pour le compte du groupement n° 21. Les membres possèdent chacun 20 à 30 emplacements (25 en moyenne). Dans le groupement n° 20, une baraque, qui servait auparavant à d'autres usages, a été transformée en étable de mise bas avec stabulation danoise. La capacité de l'étable était à l'origine de 165 emplacements. Elle a été portée entre temps à 200 emplacements. En outre, des étables (pour les truies non saillies) et une maison de travailleur agricole (pour le gardien) ont été loués par bail emphytéotique à un agriculteur. Le loyer annuel était de 5000 DM au 31.12.1971; depuis le 1.1.1972, il s'élève à 5200 DM, dont 1500 DM pour le terrain sur lequel se trouve l'étable de mise bas. Les groupements n° 22 et 23 ont construit des étables communautaires avec stabulation danoise et évacuation du lisier par raclette rabattable ou avec sol partiellement en caillebotis en matériaux conventionnels.

Dans tous les groupements, l'alimentation est rationnée et partiellement mécanisée, la distribution est manuelle. Quant à la technique de l'alimentation, il s'agit d'une alimentation à l'auge, les aliments étant secs. L'évacuation du lisier est assurée dans le groupement n° 20 par une entreprise à façon, dans les groupements n° 21 et 22, par les membres. Dans le groupement n° 23, le lisier est évacué sur la terre de l'exploitation louée.

Résultats de rentabilité, effets de la collaboration

Les documents disponibles concernant les résultats de rentabilité des deux groupements sont malheureusement très incomplets. Il n'existe en particulier aucune indication concernant l'effet de la collaboration sur les exploitations individuelles. Au cours des premières années de son existence, le groupement n° 20 a été touché par la rhinite atrophique

PRODUCTION DE PORCELETS/ELEVAGE DE TRUIES EN COMMUN

- Investissements et leur financement -

n° du groupement	20	21	22	23
1. Investissements (DM, y compris TVA)				
<u>depuis la création du groupement pour...</u>				
L'acquisition de terres	- ¹⁾	16 000	48 150	56 000
La mise en valeur des terres	-	10 000		-
Les bâtiments, y compris les installat.annexes	112 400	200 000	472 385	456 021
Les équipements techniques	108 500	50 000		21 324
Les machines	40 700	5 000	147 407	ca.125 000, ⁷⁾
Le bétail		70 000	178 000	65 755 ⁷⁾
Autres capital circulant(en partic.les aliments)	146 000		105 900	
Divers	800			
Total y compris les droits, les honoraires	408 400	351 000	951 842	725 000
Nombre total d'emplacements dans les étables	200 ²⁾	100 ⁴⁾	350	300
Investissements(y compris capital circulant)/ emplacement	2 042	3 510	2 720	2 417
2. Financement (DM) des investissements				
2.1 Prestations propres des membres en espèces ou non	164 850 ³⁾	100 000	330 000	275 000 ⁸⁾
2.2 Prêts				450 000
Total des prêts publics				2,5
Conditions :% d'intérêt				5
.....% d'amortissement des prêts				
Total des prêts du marché des capitaux avec bonif.intér.		170 000		
Conditions:% d'intérêt		5		
.....% d'amortissement/durée (année)		12,5/8		
Total des prêts du marché des capit. sans bonif.intérêt	243 550	61 000	621 842 ⁶⁾	
Condition:.....% intérêt	7,5-8,5	8	.	
...% amortissement/durée (année)	10/10	5/20	.	
2.3 Aides/subventions				
Fonds du Land		20 000		
Fonds du Bund				
Orientation CEE				
2.4 Total	408 400	351 000	951 842	725 000
3. Service du capital				
Annuité (DM)	variable	41 300 ⁵⁾	.	.
Franchise	-	-	.	.

- 1) Il n'y a pas eu d'achat de terres. Le terrain sur lequel se trouve l'étable commune a été loué par bail emphytéotique (coût : 1500 DM/année). En outre, des étables (pour jeunes truies non saillies) et un bâtiment d'habitation (pour le gardien) ont été loués par bail emphytéotique (coût total : jusqu'au 31.12.1971 5.000 DM, à partir du 1.1.1972 : 5.200 DM/an). 2) Après transformation, à l'origine 165.
- 3) A la création 106.050 DM; l'apport des parts (50 DM) a été financé entre temps par une banque.
- 4) Emplacement pour truies + emplacement pour les jeunes. 5) 1972; 1968 : intérêts de 170.000 DM = 8.500 DM + intérêt de 61.000 DM = 4.900 DM, soit au total 13.400 DM; amortissement: 21.300 + 12.200 DM = 33.500 DM; intérêt + amortissement = 46.900 DM. 1972 : intérêt de 100.000 DM = 5.000 DM + intérêt de 35.000 DM = 2.800 DM, soit au total 7.800 DM; amortissement 33.500 DM; intérêt + amortissement = 41.300 DM
- 6) Ce montant a été financé par des crédits de compte courant et des prêts hypothécaires.
- 7) Dont 28.500 DM pour l'inventaire des champs de l'exploitation louée. 8) Dont 11.000 DM de prestations propres sans versement en espèces.

du porc et par la peste porcine de sorte que tout le cheptel a dû être soigné. Un fond d'aide de la Caisse coopérative locale a permis de surmonter les difficultés et de reconstituer le cheptel. Les résultats d'élevage sont excellents. Le prix auquel les membres achètent les porcelets à l'étable commune est relativement élevé. Etant donnée l'amélioration génétique du matériel d'élevage, ils ont toutefois pu enregistrer des augmentations de revenu considérables lors de la vente des porcs d'engraissement vu que dès 1969, 58 % des porcs ont été classés dans les catégories S et E (moyenne à l'abattoir 12 %) ainsi que 40 % dans la catégorie I. Les bons résultats économiques sont remarquables parce que le groupement ou ses membres n'ont reçu aucune aide publique lors de la création.

Les conditions sont moins favorables pour les groupements 21-23. Le nombre des porcelets élevés par an est inférieur à celui du groupement n° 20. Cela s'est traduit par de mauvais résultats de rentabilité. Le groupement n° 21, qui vend la majeure partie des porcelets, a encore réalisé un bénéfice de 21,28 DM/porcelet en 1969. Par contre, les pertes par porcelet se sont élevées en 1970 et 1971 à 21,33 et 2,70 DM. A cet égard, la vente d'un tiers du cheptel de truies a été comptabilisée comme rentrée. Cette évolution a déjà donné lieu à des tensions considérables entre les membres. Les résultats de rentabilité sont également défavorables dans les groupements n° 22 et 23. Les membres de ces groupements considèrent que le but de la collaboration est malgré tout atteint étant donné qu'ils sont assurés d'obtenir des porcelets pour l'engraissement porcin réalisé dans les exploitations individuelles.

Des changements importants ont été enregistrés parmi les membres du groupement n° 20, plusieurs pères ayant cédé leurs parts à leurs fils et certains membres ayant cessé leur exploitation ou abandonné l'engraissement porcin. A cela s'ajoute une fluctuation due à l'apparition de la peste porcine. Entre temps, le nombre des membres s'est cependant à nouveau stabilisé. Depuis la création, la taille des exploitations membres s'est considérablement accrue, celle-ci passant partiellement du stade d'exploitation fermière moyenne à celui de grosse exploitation. Les cheptels de porcs à l'engrais se sont développés considérablement, les vaches laitières ont été supprimés dans toutes les exploitations.

Production de porcelets/Elevage de truies en commun

- Résultats de rentabilité -

N° du groupement	20		21		22		23
	1969	1970	1971	1969	1970	1971	
1. Données générales							
Nombre moyen de truies d'élevage en étable	177	168	168				ca. 350
Nombre moyen des jeunes truies en étable	27	30	36				
Nombre moyen de toutes les truies	198	198	204	120	100	80	
Nombre moyen des portées par truie	2,0 ¹⁾	2,0	2,0 ¹⁾	2,4	1,7 ⁴⁾	1,6 ⁴⁾	2,1
Nombre moyen des porcelets élevés par truie	18,6	19,0	19,7	16,2	15	16,2	16,9
Pertes totales moyennes (%)				8,8	15	13	19,2
Nombre moyen des porcelets (vendus)	3 056	3 332	3 337	2 205	1 500	1 300	ca. 5 600
Age moyen des porcelets (vendus) (semaines)	6-8	6-8	6-8	7	7	7,5	6
Poids moyen à la vente des porcelets (kg)	18-20	18-20	18-20	15	15	20	16,5
Prix moyen des aliments pour truies (DM/qt)	44,80	44,80	42,35 ²⁾				
Prix moyen des aliments pr porcelets (DM/qt)	59,--	58,80	51,50 ²⁾				
2. Produit pour les porcelets (DM)							
Prix moyen/kg (net, y compris I.V.A.)	4,25 ³⁾	4,25 ³⁾	3,94 ³⁾	4,66	4,33	3,60	4,06
Produit moyen par porcelet	80,80 ³⁾	80,80 ³⁾	74,80 ³⁾	70,--	65,--	72,--	67,--
Produit total pour les porcelets	246 924,80	269 225,60	249 607,60	154 350	97 500	33 600	375 200
Pourcentage du produit pour les truies/porcelet							9,37
Pourcentage du produit pour les vieux verrats/porcelet							
Coûts totaux (DM)							
(entre parenthèses: coûts par porcelet)							
Coûts des fourrages	152 700	153 400	150 520	91 405	91 813	75 983	241 472 (43,12)
Frais généraux (med, électricité, eau)	52 500	48 000	54 000	14 179	15 641	13 438	51 688 (9,23)
Coûts de la main d'oeuvre	33 200	40 300	45 200	13 720	19 813	18 054	46 424 (8,29)
Coûts pour le bâtiment et les machines	14 600	24 100	17 300	12 532	11 996	12 587	72 240 (12,90)
Intérêt du capital étranger	8 800	6 500	5 100	5 139	8 456	9 262	8 400 (1,50)
Total intermédiaire	261 800	272 300	272 120	136 375	132 178	129 324	420 224
Coûts totaux	85,70	81,70	81,50	48,72	47,78	47,20	75,--
Coûts par porcelet							
							316 361
							77,35

1. Estimation - 2) Sans substance active (5,20 DM/quintal) - 3. 69DM/15 kg de porcelet + 1,20 DM/ par kilo supplémentaire (à partir du l.l.72, 1,50 DM)

4. Estimation - 5) Y compris 7 verrats d'élevage.

Production de porcelets/ Elevage de truies en commun

- Effets de la collaboration -

n° du groupement	20	21	22	23
1. Nombre des membres				
Nombre à la création	12	5	10	9
Se sont retirés entretemps	7 ¹⁾	1 ²⁾	1	1
Sont venus s'ajouter	6	-	-	-
2. Structure des exploitations membres				
<u>membres</u>				
Exploitations fournissant la totalité du revenu: à l'origine	12	5	8	
en 1972	11	4	7	
modification	-1	-1	+1	
Exploitation fournissant le revenu principal : à l'origine	-	-	-	
en 1972	-	-	-	
Exploitation fournissant un revenu secondaire: à l'origine	-	-	-	
en 1972	-	-	1	
modification	-	-	+1	
3. Taille des exploitations membres (ha SAU)				
De-à-, à l'origine	25-75	7-19,8	•	Augmentation de la taille exploitations
Moyenne à l'origine	env.50	env.13,5	•	
De-à-, en 1972	50-165	5-20,2	•	
Moyenne en 1972	env.100	env.13,1	•	
Modifications moyennes	env.50	env. 0,4 ⁴⁾	•	
4. Cheptel des exploitations membres				
Truies d'élevage (de-à-) à l'origine	-	-	•	•
Truies d'élevage (moyenne à l'origine)	-	-	•	•
Truies d'élevage (de-à-) en 1972	-	-	•	0
Truies d'élevage moyenne en 1972	-	-	•	0
Truies d'élevage, modification (moyenne)	-	-	•	•
Porcs à l'engrais (de-à-) à l'origine	100-500	20-110	forte augmentation du cheptel	forte augmentation du cheptel
Porcs à l'engrais (moyenne à l'origine)	env. 200	env. 55 ³⁾		
Porcs à l'engrais (de-à-) en 1972	200-1200	0-250 ³⁾		
Porcs à l'engrais (moyenne en 72)	env. 500	env. 150		
Porcs à l'engrais, modification (moyenne)	+env. 300	+env. 95		

- 1) A la suite de la succession et/ou de la cession des parts à des non-membres; il y a eu une cessation d'exploitation ou un abandon de l'engraissement porcin dans deux cas. 2) A la suite du décès. 3) Une exploitation a abandonné l'engraissement porcin. 4) La réduction des exploitations est due à l'intensification de l'exploitation des cultures spéciales (vigne, fruits).

Seules deux exploitations (auparavant 8 exploitations) exploitent encore un élevage intensif de bovins à l'engrais (cheptel moyen: 50 bovins à l'engrais). Les membres de ce groupement, tout comme ceux des groupements n° 22 et 23, considèrent la spécialisation et la réduction ou l'allègement du travail qui en résulte pour leur exploitation comme les effets les plus importants de la collaboration ainsi qu'il ressort de l'enquête. L'objectif commun, à savoir la promotion de l'élevage porcin au moyen de l'élevage en commun de meilleurs verrats et de meilleurs truies pour la production de porcelets destinés aux exploitations membres est considéré comme atteint. Les groupements sont conseillés intensivement en ce qui concerne les questions d'organisation ainsi que les questions de techniques d'alimentation et de production. Actuellement, une information est souhaitée principalement dans le domaine du financement et de l'élevage.

Le groupement 21 doit par contre être jugé de façon plus négative par suite des mauvais résultats économiques. C'est ainsi que le but principal, l'augmentation du revenu agricole, n'a pu être atteint. Cela a conduit à des tensions considérables entre les membres. Les membres souhaitent de façon pressante une information intensive dans les questions d'élevage et d'hygiène animale afin d'éliminer les causes de la rentabilité défectueuse, à savoir le nombre réduit de naissances de porcelets par an.

2.2.3 Communautés d'élevage porcin

En 1969, une communauté d'éleveurs de porcs, qui a longtemps été unique en son genre dans la RFA (groupement n° 25) a tout d'abord été créé sous la forme d'une société de droit civil (article 705 et suivants du code civil). Le 1er janvier 1970, elle a été transformée en communauté par indivision (articles 741 et suivants du code civil) pour des raisons fiscales et économiques et a nouveau dissoute en 1972 pour des raisons qui doivent encore être décrites.

Le but du groupement était de prouver aux associations d'élevage existantes que des porcs à viande blancs ou tachetés (races non-améliorées, porcs piétrains ainsi que croisement de ces races) représentent un type d'engraissement économique. Les succès obtenus dans la pratique ont été niés par les associations d'élevage généologique malgré les requêtes répétées.

Il a fallu par conséquent apporter la preuve des succès obtenus avec de plus grands cheptels (500 animaux environ) sous contrôle neutre assuré par la Fédération d'élevage dans un endroit neutre, à savoir dans une étable pour bovins appartenant à un membre louée en commun pour une période de 10 ans. En outre, il a fallu essayer et améliorer les aliments les mieux appropriés pour l'élevage de porcs de viande avec nourrisseur automatique. A cet effet, les premières portées de jeunes truies et les portées suivantes ont été cédées à une porcherie commune afin de contrôler le rendement d'engraissement des verrats. Les verrats qui étaient élevés dans les fermes des membres et sélectionnés aux ventes ou à l'étable ont également dû être livrés à la porcherie commune et être vendus par celle-ci pour autant qu'ils n'aient pas atteints aux ventes un prix correspondant à leur valeur. Les truies d'élevage devaient être élevées dans les exploitations membres jusqu'à un poids de 80 kg environ et cédées non saillies à la porcherie commune. Celle-ci procédait à la vente si possible avec le verroat adéquat. Les acheteurs d'animaux d'élevage devaient ainsi avoir la possibilité de choisir les animaux appropriés dans un cheptel plus grand. Chacun des 9 membres avait droit au même nombre d'emplacements dans la porcherie commune. Les coûts devaient être immédiatement compensés. Des avances sur les contributions pouvaient être prélevées. En cas de dénonciation de l'accord, il n'existait aucun droit au partage, ni au paiement du solde créditeur.

Huit exploitations membres avaient entre 26 et 50 hectares, une exploitation entre 50 et 100 hectares. Au total, 500 hectares environ étaient exploités.

Les principales productions des exploitations membres étaient les céréales et l'engraissement porcin. Tous les membres étaient des agriculteurs à titre d'activité principale. Ils étaient âgés en 1972 de 28 à 50 ans, soit 40 ans environ en moyenne. La distance entre les exploitations membres et la porcherie commune était très grande et se situait entre 6 et 260 (!) km (260, 100, 78, 55, 104, 16, 6, 160, 28 km). Etant donné l'éloignement, deux membres prenaient les décisions en alternant tous les mois. Tous les agriculteurs avaient suivi les cours de l'école d'agriculture ainsi que des cours de perfectionnement, 6 avaient passé l'examen d'ouvrier agricole qualifié et deux celui de maître. Les 9 membres occupaient au total 6 postes de direction.

Chacun occupe un poste de direction dans le comité directeur du Syndicat paysan local et d'une coopérative. Avant la création de la communauté d'éleveurs qui est le résultat d'une initiative commune, il existait un échange intensif d'expériences et d'animaux d'élevage entre les membres.

Un conseiller en élevage et directeur de vente belge était employé par la communauté. Il était rétribué à la commission. Le Directeur du service d'information économique compétent surveillait le contrôle de l'engraissement et exploitait les résultats. Un administrateur et comptable à titre d'activité secondaire recevait une rétribution de 300 DM. En outre, la communauté employait un fütterer qui recevait un salaire mensuel fixe. Tous les animaux étaient amenés, le cas échéant enlevés, par les membres.

Les membres de la communauté d'éleveurs avaient loué, comme cela a d'ailleurs déjà été mentionné, l'étable à bovins d'un membre (avec cour 0,8 hectare). Des travaux de transformation avaient permis de construire une habitation pour le conseiller en élevage et d'aménager 440 emplacements environ. Les coûts se sont élevés à 93.055 DM au total pour les bâtiments et à 9.092 DM pour les équipements techniques et les machines. Les coûts totaux des investissements ont donc atteints 102.000 DM environ (dont 12.000 DM environ pour l'habitation). Le capital nécessaire avait été apporté par les 9 membres comme prestation en espèces en parts presque égales. La communauté devait payer pour l'étable un loyer de 3.700 DM et recevait comme loyer de l'habitation 1.200 DM par an. Chaque répartition se faisait en parts égales ou proportionnellement aux emplacements occupés par les membres. Les locations entre les membres étaient autorisées. Aucun capital circulant n'était prévu. Des avances pour des coûts communs pouvaient être demandées. Les coûts pour les aliments, les salaires et les autres coûts devant directement être partagés étaient à charge de chaque membre. La porcherie commune travaillait sans profit. Les animaux restaient la propriété des membres, ils étaient marqués et étaient vendus par le propriétaire ou en son nom et sur son ordre.

Communauté d'éleveurs de porcs (groupement n°25)

Clôture des comptes de l'exercice du 1.1. au 31.12.1971

D é p e n s e s		Compte des pertes et profits 1971	Rentrées
Coûts de personnel			
1. Traitements et salaires y compris charges sociales	20.743,42		
2. Coûts communs	27.130,11		
3. Amortissements			
a) bâtiments	9.305,46		
b) machines	<u>851,84</u>	10.157,30	48.037,51
4. Intérêts	163,98		
5. Impôts	-		10.157,30
Total	58.194,81	Total	58.194,81

L'effet de la collaboration sur les exploitations membres réside principalement dans une simplification et une spécialisation de l'exploitation. Celle-ci s'est traduite dans le fait que les cheptels de porcs à l'engrais ont doublé et que l'élevage de vaches laitières a été complètement abandonné. La collaboration a certes permis aux éleveurs de porcs d'améliorer leur position sur le marché mais ils ont dû néanmoins consacrer beaucoup plus de temps à leur activité par suite des distances parfois très grandes entre leur exploitation et la porcherie commune. Etant donné les conflits continuels avec l'association d'élevage, les difficultés d'organisation et surtout les espoirs de revenu insatisfaits, les membres ont dissous le groupement en 1972.

2.2.4 Communautés d'engraissement porcin

La RFA compte dans le secteur de la production de transformation animale un nombre de communautés d'engraissement porcin relativement élevé. Les premiers groupements de ce type ont été créés au début de la décennie passée dans la partie septentrionale de la Bavière. Vingt-six communautés d'engraissement porcin ont été incluses dans l'enquête, dont neuf en Bavière, cinq en Hesse et en Basse-Saxe, quatre en Rhénanie-Palatinat et une dans le Bade-Wurtemberg, en Rhénanie du Nord-Westphalie et dans la Sarre.

Organisation des Communautés d'engraissement porcin

La plupart des communautés d'engraissement porcin ont été créées sous la forme de communautés par indivision (articles 741 et suivants du code civil), les communautés du nord-ouest de l'Allemagne préférant quant à elles la forme d'une SARL et société en commandite. Le nombre des membres varie dans les cas examinés entre 2 et 35. Il s'agit principalement d'agriculteurs, en particulier de chefs d'exploitations familiales 2 et 35. Les tableaux en annexe fournissent des indications concernant le nombre des membres, la taille de leur exploitation ainsi que des données sociales sur les membres des groupements examinés. Avant la création des communautés d'engraissement porcin, il existait une autre forme de collaboration entre la plupart des membres dans seize cas: dans douze cas, il s'agit de communautés de machines

dans quatre cas de cercles de machines; dans dix cas, il n'existait aucune autre forme de collaboration entre les membres. Dans dix-neuf cas, les membres se sont inspirés d'exemples existants avant d'entreprendre l'engraissement porcin en commun, dans sept cas seulement, ils ne l'ont pas fait. Les contrats de collaboration ont été conclus pour dix ans dans six cas, pour vingt ans dans cinq cas, pour quinze et trente ans dans un cas et pour une durée indéterminée dans treize cas.

Les tableaux en annexe donnent un aperçu de la répartition des fonctions au sein des groupements examinés. L'alimentation des porcs à l'engrais est assurée par un Fütterer employé de façon permanente dans vingt-deux groupements, dans quatre cas, ce travail est accompli à tour de rôle par les membres. Les travaux irréguliers sont effectués presque sans exception par les membres, lesquels perçoivent généralement une rémunération horaire fixe (entre 4 et 6 DM/heure).

Dans la plupart des cas, les membres des communautés d'engraissement porcin fournissent à la porcherie commune des porcelets provenant de leur exploitation et reçoivent pour cela un prix basé sur les prix pratiqués sur le marché. Dans les groupements créés au cours des dernières années, la production propre ne suffit toutefois pas pour occuper complètement les porcheries communes de sorte qu'il faut actuellement acheter des porcelets. Dans les communautés d'engraissement porcin de Hesse, de Bavière et de Sarre, les membres fournissent en outre des céréales fourragères pour lesquelles ils reçoivent le prix en vigueur sur le marché local ou un prix fixé annuellement. Les céréales fourragères sont complétées par des fourrages achetés. En Hesse, 50 % environ des céréales nécessaires devaient provenir de la production propre pour obtenir l'aide financière des pouvoirs publics. Cette mesure avait pour but de n'aider que les agriculteurs à titre d'activité principale. Dans les groupements de Rhénanie-Palatinat, de Bade-Wurtemberg et de Basse-Saxe, l'alimentation est constituée uniquement d'aliments complets achetés pour éviter notamment des difficultés dans l'estimation des céréales produites par les membres. Dans une communauté d'engraissement porcin, les porcs sont nourris avec des déchets provenant d'entreprises de l'industrie alimentaire (en particulier des déchets de pain, des tourteaux de fruits, des drêches).

Les comptes sont établis annuellement dans tous les groupements examinés; les membres reçoivent toutefois plusieurs acomptes au cours de l'année soit après chaque abattage ou hebdomadairement, mensuellement, trimestriellement ou semestriellement. Dans quelques groupements, les acomptes sont versés de façon irrégulière.

Douze groupements appartiennent à un cercle de contrôle porcin et font effectuer régulièrement des contrôles d'engraissement par celui-ci.

Investissements, techniques de production, résultats de rentabilité

Les investissements réalisés dans les communautés d'élevage porcin et leur financement figurent dans les tableaux en annexe. On peut retenir de ces indications que les coûts des investissements (sans capital circulant) effectués dans les groupements examinés oscillent entre 220 et 600 DM environ par emplacement (dans un cas, ils se sont élevés à 710 DM/ emplacement). A cet égard, on ne constate guère de différences importantes entre les anciens groupements et les nouveaux. Les communautés créées récemment disposent toutefois d'un nombre considérablement plus élevé d'emplacements presque le double, ce qui a permis de faire face aux prix de la construction qui ont fortement augmenté.

A une exception près, l'engraissement porcin se fait dans des porcheries communes nouvellement ménagées dans tous les groupements examinés. Celles-ci ont été construites dans neuf cas en matériaux préfabriqués et dans seize cas en matériaux conventionnels. L'élevage porcin se fait dans 10 groupements sur sol entièrement en caillebotis, dans quatorze cas sur sol partiellement en caillebotis et dans deux cas dans des étables danoises. Les aliments sont donnés sous forme sèche dans dix-neuf cas, sous forme humide dans cinq cas et sous forme liquide dans deux cas. On utilise l'affouragement au sol dans 13 cas et l'alimentation en auge dans 13 cas également. L'alimentation est entièrement automatique dans douze groupements, tandis qu'elle est assurée par un chariot d'affouragement dans quatre cas et manuellement dans dix cas (alimentation au seau). Dans vingt-cinq des groupements examinés, le lisier est évacué par les membres et dans un cas seulement par une entreprise à façon.

Les porcs d'engraissement sont commercialisés de façon très différente. Dans cinq cas, les porcs sont tous vendus à une communauté de producteurs, dans six cas à une entreprise de transformation de la viande, dans sept cas au commerce de bétail privé et dans un cas au commerce de détail coopératif. Les sept autres groupements vendent les porcs d'engraissement à différentes entreprises. Dans treize cas, les porcs à l'engrais sont commercialisés vivants, dans neuf cas abattus et dans quatre cas sous les deux formes.

On dispose de documents comptables exacts pour quelques communautés d'engraissement porcin, notamment parce que celles-ci bénéficient de l'assistance de conseillers spéciaux. Les résultats de rentabilité récoltés pour les autres communautés d'engraissement porcin sont en partie très incomplets. La rentabilité de l'engraissement porcin en commun peut être qualifiée de favorable pour la plupart des groupements examinés. Il ressort du collationnement des données économiques les plus importantes relatives aux communautés d'engraissement porcin choisies figurant à la page suivante que les revenus obtenus ont été cependant considérablement inférieurs pour la campagne 1970/71 par rapport à la campagne précédente 1969/70, ce qui est dû avant tout aux prix à la production inférieurs.

Le résultat le plus important est que les prix obtenus pour les porcs d'abattage se situent en partie loin au-dessus du rendement moyen obtenu localement en raison de la qualité et de l'approvisionnement continu du marché avec de grandes quantités. Ce fait influence la rentabilité de l'engraissement porcin en commun de façon exceptionnellement positive. A cela s'ajoute comme autre composante la production de porcelets considérablement accrue dans les exploitations individuelles entraînant ainsi une augmentation supplémentaire des revenus des membres. Il est toutefois surprenant de constater que de nombreux membres continuent à exploiter un engraissement porcin important dans leur propre exploitation.

Les effets de l'engraissement porcin en commun sur la structure des exploitations membres et sur leur cheptel sont exposés dans les tableaux en annexe. Dans deux groupements (n° 35 et 37), l'évolution

Résumé des données économiques les plus importantes concernant les communautés d'élevage porcines choisies (en DM)

n° du groupe- ment	Cam- pagne	Coûts constr. pr. emplace.)	Produit pr. kg.	Produit pr. empl.	Coûts porc.	Coûts aliments/ emplac.	Frais généraux/ emplac.	Coûts mains-d'oeuvre emplacement	Marge bruté/ emplac.	Revenu brut/ emplac.	Revenu net emplacement
26	69/70	480	2,84	288,95	87,16	132,12	5,05	6,93	45,43	33,87	
	70/71		2,38	238,23	77,76	130,82	5,72	7,89	8,03	-2,88	
27	69/70	579	2,56	276,00	84,70	141,36	6,08	10,79	33,07	16,04	
	70/71		2,23	236,02	73,75	144,26	6,53	10,00	3,11	-12,18	
28	69/70	259	2,72	287,78	77,98	120,79	5,62	1,36	84,39	67,04	
	70/71		2,55	259,01	72,57	121,02	4,72	3,40	56,83	44,82	
29	69/70	480	2,61	282,57	79,63	129,25	6,72	7,01	59,64	50,33	
30	69/70	519	3,04	287,37	92,30	120,22	16,30	8,33	41,94	33,66	
	70/71		2,63	248,61	92,66	130,59	10,72	7,70	2,34	- 9,84	
31	69/70	506	2,80	284,47	75,48	138,41	6,26	8,12	48,90	37,48	
	70/71		2,36	234,45	73,29	143,15	6,64	9,46	- 5,39	-27,06	
32	69/70	526	2,76	300,36	92,51	122,86	6,71	7,50	70,78	57,99	55,11
	70/71		2,41	255,35	75,86	122,45	5,99	7,50	43,55	29,20	26,31
33	69/70	421	2,55	270,27	90,47	119,50	8,78	10,15	41,37	29,39	25,49
	70/71		2,44	253,27	75,41	153,30	10,75	8,54	5,27	- 6,73	-10,63
34	69/70	464	2,64	296,56	84,83	146,28	8,36	6,59	50,50	39,40	34,50
	70/71		2,41	247,60	81,45	130,89	8,71	6,59	19,96	5,03	- 0,21
35	69/70	492	2,95	279,78	77,68	109,38	5,00	2,39	85,33	73,83	71,33
	70/71		2,60	243,57	74,12	104,95	6,04	1,75	57,75	46,25	43,75
36	69/70	455	2,94	295,00	75,98	126,38	5,63	5,44	81,57	70,82	69,12
	70/71		2,55	250,07	72,80	113,52	5,71	3,79	54,25	43,50	41,80
37	69/70	528	2,98	290,98	75,21	116,79	20,52	5,44	73,02	59,07	57,07
	70/71		2,62	252,63	69,24	112,68	19,13	4,81	46,77	32,82	30,82
39	69/70	604	2,79	254,65	69,42	113,13	7,12	0,65	64,33	49,48	47,38
	70/71		2,40	222,35	80,56	132,40	6,33	0,61	2,45	- 12,40	- 12,50
42	1970	516	3,07	307,56	100,--	120,46	17,78	9,20	60,12	50,72	45,42
	1971		2,66	268,58	80,--	117,26	18,05	10,80	42,47	33,17	27,57
49	1970	444	2,44	256,60	75,50	117,81	10,60	12,68	40,01	15,05	- 2,19
50	1971	243	2,48	255,85	83,60	122,23	9,24	4,50	36,28	20,22	10,85
51	1971	210	2,46	246,33	66,07	128,47	16,20	3,63	31,96	17,89	5,59
52	1971	220	2,70	270,--	69,18	127,35	4,50	3,50	65,47	52,40	35,60
53	1971	300	2,50	250,27	76,59	128,77	4,78	3,87	36,26	18,37	

1) Y compris les coûts pour l'acquisition et la mise en valeur des terres ainsi que pour les équipements techniques et les machines.

des revenus des membres a été communiqué et figure dans le relevé à la page suivante.

Outre l'augmentation du revenu agricole, les administrateurs ou les responsables des communautés d'engraissement porcin ont mentionné dans l'ordre les avantages suivants de la collaboration : simplification et spécialisation de l'exploitation, diminution du risque et diminution des besoins en capitaux pour les nouveaux investissements.

A cela s'ajoute que 25 chefs d'exploitation ont un revenu supplémentaire pour leur activité (alimentation) à la porcherie commune. Dans neuf cas, le détachement de l'engraissement porcin des exploitations individuelles a permis d'entreprendre une activité secondaire, dans un cas même de reprendre une activité à titre principal en dehors de l'agriculture.

Parmi les avantages sociaux, les membres ont cité principalement l'allègement du travail et la libération des épouses des travaux à la ferme et dans les étables. Dans une mesure plus réduite, la collaboration dans l'engraissement porcin a permis d'avoir plus de loisirs et des vacances réglées et de prévoir un remplacement mutuel en cas de maladie et de congé.

La plupart des groupements examinés ont dû faire face à des plaintes de la part des autorités locales à cause des odeurs. Certaines obligations leur ont par conséquent été partiellement imposées par les communes comme par exemple des plantations de protection.

Presque tous les groupements sont conseillés par les services d'information économique compétents. A cela s'ajoute une information fournie par les firmes privées, en particulier l'industrie du génie rural et l'industrie d'aliments du bétail. En ce qui concerne les domaines dans lesquels une information plus intensive est souhaitée, les membres ont mentionné les secteurs suivants (plusieurs secteurs pouvaient être cités simultanément) :

Organisation :	2 fois	Gestion de l'exploitation :	2 fois
Elevage :	9 fois	Financement :	une fois
Alimentation :	10 fois	Commercialisation :	12 fois
Technique :	8 fois		

Développement des exploitations dans la Communauté d'engraissement porcin
n° 35

	1966		1972		Modification en %
	total	moyenne par exploitation	total	moyenne par exploitation	
Nombre des membres	13	-	13	-	-
Superficie des exploitations	ha 202	15,5	245	18,0	+ 22
Superficie des champs	ha 151	11,7	196	15,0	+ 30
Patûrages	ha 51	3,8	49	3,8	+ 0
Céréales	ha 135	10,4	180	13,8	+ 33
Vaches et descen- dance	têtes 107	8,3	87	6,7	- 19
Bovins à l'engrais	têtes 46	3,5	28	2,2	- 39
Truies d'élev. têtes	47	3,5	386	30	+822
Porcs à l'engrais/ année	têtes 635	49	2.300	178	+362
Besoins de main d'oeuvre	2.400 = 1 AL		3.000 = 1,25 AL		+ 25
Marge brute/total	DM 24.000		44.000		+ 83
Marge brute/UTA	DM 10		14,70		+ 47
Revenu brut	DM 14.000		24.000		+ 71
Revenu net	DM 13.000		22.000		+ 70
Revenu net/UTA	DM 13.000		17.600		+ 35

Développement des exploitations dans la Communauté d'engraissement porcin
n° 37

	1966		1972		Modification en %
	Total	moyenne par exploitation	Total	moyenne par exploitation	
Nombre des membres	12	-	12	-	-
Superficie exploit.	ha 164	13,7	222	18,5	+ 35
Superficie champs	ha 120	10,0	190	15,8	+ 58
Patûrges	ha 44	3,7	32	2,7	- 27
Céréales	ha 90	7,5	150	12,5	+ 67
Vaches et descen- dance	têtes 80	6,7	50	4,1	- 37
Bovins à l'engrais "	90	7,5	130	10,8	- 44
Truies d'élevage "	57	4,7	150	12,5	+163
Porcs à l'engrais/ année	têtes 560	47	3.000	250	+563

Besoins de main d'oeuvre		2.500 = 1,05 AK	2.700 = 1,15 AK	
Marge brute/total	DM	23.000	41.000	+ 78
Marge brute/UTA	DM	9,20	15,20	+ 65
Revenu brut	DM	13.500	23.000	+ 70
Revenu net	DM	12.500	21.000	+ 68
Revenu net/UTA	DM	11.900	18.300	+ 54

En ce qui concerne la façon dont les autres agriculteurs locaux (non membres des groupements) jugent les communautés, il a été répondu comme suit :

très positivement	une fois
généralement positivement	9 fois
dans l'expectative	12 fois
généralement négativement	1 fois
négativement	2 fois

Bien que les communautés d'engraissement porcin n'aient été jugées de façon négative que dans trois cas, celles-ci n'ont incité les autres agriculteurs à collaborer de façon plus intensive que dans trois communes.

Les réponses concernant la question de savoir si les communautés d'engraissement porcin auraient également été créées sans l'octroi d'aides des pouvoirs publics sont intéressantes. Les administrateurs ou les responsables de 11 groupements examinés ont répondu par l'affirmative à cette question, quinze par la négative.

2.2.5 Communautés d'élevage de vaches laitières

Comme cela a déjà été mentionné, il n'existait qu'un élevage de vaches laitières en commun dans la RFA jusqu'au milieu de 1970 (groupement n° 54). Ce n'est que vers la fin de 1870 que des agriculteurs de Basse-Saxe ont créé deux autres groupements analogues (n°55 et 56). En outre, une communauté d'élevage de vaches laitières a été constituée récemment en Bavière. Un élevage en commun de vaches laitières permet une réduction considérable des coûts de main-d'oeuvre et de capitaux. Qu'un seul groupement n'ait existé malgré cela pendant longtemps s'explique principalement par le fait que le marché du lait a été caractérisé dans le passé par des excédents élevés qui ont entraîné une baisse des prix.

On n'a pu disposer de données précises pour le groupement n° 54 décrit ci-après de sorte que la description est basée sur des rapports publiés dans des revues spécialisées et sur des impressions personnelles.

Groupement n° 54

Au début des années 60, la pénurie de main-d'oeuvre dans la zone de peuplement située au sud-ouest de la région de la Ruhr a amené les agriculteurs à envisager d'exploiter en commun l'élevage de vaches laitières, étant donné que le pourcentage élevé de pâturages absolus les obligeait à

se livrer à l'élevage bovin dans leurs exploitations et qu'ils se trouvaient en outre dans une situation favorable en ce qui concerne les débouchés. Des calculs approfondis conduisirent à la conclusion que l'utilisation de main-d'oeuvre spécialisée et d'équipements techniques modernes ne permettrait une production laitières optimale qu'en réunissant plus de 1000 vaches. Une société anonyme fut tout d'abord créée en 1963. Les agriculteurs qui appartenaient en même temps à la coopération de transformation du lait de Essen (MVE) souscrivirent un capital de 1500 DM par vache. Chaque participant pouvait acquérir 10 parts minimum et 75 parts maximum. Après quelques temps, la société anonyme a cependant été transformée en une SARL et Co société en commandite pour obtenir une base financière plus large par une participation de la MVE dans le capital. En l'occurrence, les 59 agriculteurs avec des exploitations entre 20 et 150 ha SAU, qui s'étaient associés pour le premier stade de l'exploitation de vaches laitières constituèrent les commanditaires, la MVE intervenant à titre de commandite avec un apport de 700.000 DM. Au cours des années suivantes, la collaboration entre le "Kutel" (Kuh-Hotel) (hôtel pour vaches) et la MVE a de nouveau été modifiée pour des raisons financières et fiscales ainsi que pour des considérations relatives à l'économie du marché. Après l'acquisition du terrain, la MVE est devenue propriétaire de toute l'entreprise et l'a louée à la Grosskuhhof GmbH & Co. K.F., la part de la MVE comme commanditée étant réduite à 50.000 DM.

Les travaux de construction du Kutel ont été entrepris en 1965 sur un terrain de 11 ha situé au sud-est de la ville de Essen, à 8 km du centre de la ville. En mai 1967, 200 animaux ont été placés dans les étables. Les cheptels de vaches des exploitations membres n'ont pas été repris par le Kutel. Tout le troupeau de vaches laitières a au contraire été constitué par l'achat d'animaux à rendement élevé avec la collaboration d'une commission de bétail. Le troupeau a compté jusqu'à 980 vaches. Actuellement il y a 700 vaches environ. Le troupeau est tombé de 980 à 700 vaches à la suite de certaines difficultés, principalement à la suite de la maladie des onglons, de perturbations de la fécondité et de maladies des mamelles. On s'efforce actuellement de porter à nouveau le nombre de vaches à 1000. La reconstitution en cours et la maintien du troupeau de vaches laitières devraient être assurés par un déplacement de l'élevage de jeunes bovins vers les exploitations membres.

A cet effet, une partie des exploitations membres devraient développer l'élevage de génisses ainsi que l'engraissement de veaux et de taureaux, les autres exploitations membres utilisent quant à elles la main d'œuvre et la capacité d'étables devenues libres par le départ de l'élevage de vaches laitières en se livrant à l'élevage de poules et de porcs.

Les exploitations des agriculteurs concernés se situent en moyenne à 8 km (de 0,4 à 16,7 km du Kutel). Elles ont créé une coopérative de producteurs de fourrage dont tous les membres s'engagent, selon les statuts, à respecter certaines conditions de cultures et de livraison. Parmi celles-ci, il y a notamment la préparation jusqu'à l'ensemencement des terres qui doivent produire des fourrages de plein champ ainsi que le respect de certaines prescriptions concernant l'utilisation d'engrais; de plus, la livraison de fourrage (herbe ou maïs à ensiler) doit répondre à certaines normes de qualité. Les membres sont payés sur la base du contrôle de poids effectué dans la centrale fourragère et de l'analyse des substances nutritives.

On a certes appliqué des techniques de production ayant fait leurs preuves mais les coûts de construction et les pertes de démarrage ont toutefois dépassé tous les calculs. La constitution d'un troupeau de 1.000 vaches productif et approprié pour l'élevage en stabulation libre s'est avérée difficile et l'alimentation erronée. Les pertes ont bientôt dépassé 1 million de DM. Les agriculteurs concernés ont dû augmenter leurs apports pour couvrir les pertes. Le projet doit être poursuivi (1). On estime que l'aptitude laitière (1968/69 3700 kg env., 1970/71 5300 kg env. lait/vache et année) peut encore être accrue, ce qui permettra une exploitation rentable de la production de lait.

Groupe n° 55

Le groupe n° 55 a été créé en décembre 1970 pour une durée de 12 ans sous la forme de sociétés de droit civil (articles 705 et suivants du Code civil). Les membres en sont trois agriculteurs à titre d'activité principale et un agriculteur à titre d'activité secondaire

(1) Source: Landwirtschaftliches Wochenblatt für Westfalen - Lippe
fascicule 43/1970

avec des exploitations de 20 ha environ jusqu'à plus de 100 ha SAU. Outre l'élevage bovin auquel elles sont contraintes par suite du pourcentage élevé de pâturages (30-50 %), les exploitations membres exploitent principalement la culture des céréales, des pommes de terre de semences et des betteraves sucrières ainsi que l'engraissement porcin. Les partenaires ont entre 28 et 45 ans. Deux d'entre eux sont des agriculteurs diplômés, les autres ont suivi les cours de l'école d'agriculture. Avant la création de la communauté d'élevage de vaches laitières, tous les membres collaboraient au sein d'un cercle de machines.

La gestion est assurée par un membre qui reçoit pour cela une rémunération de 3.600 DM/année. La comptabilité a été confiée à un non-membre qui est l'administrateur du cercle de machines local. Des acomptes sont versés trimestriellement et les comptes sont établis annuellement.

La communauté a confié la traite et l'alimentation à un membre et à son épouse qui reçoivent pour ces activités 3.500 DM/vache environ, soit 40.000 DM/année environ.

Les membres possèdent de 15 à 50 emplacements (15,21,30,50). Ils sont tenus de louer pour 12 ans des superficies fourragères à l'étable commune au prix moyen de 200 DM/ha, à savoir 0,5 ha de pâturages et 0,23 ha de feuilles de betteraves par vache. Les travaux prestés dans la Communauté (y compris les prestations en machines) sont rétribués selon les taux des cercles de machines locaux. Les membres ont retiré les vaches laitières de leur exploitation pour les mettre dans l'étable commune. Chaque vache est évaluée selon un système de points. Le nombre de points le plus élevé, soit 100, correspond à une valeur de 1500 DM. Le nombre de points moyen est de 92,5. Chaque membre est tenu d'évacuer le lisier ou le fumier en fonction de son nombre d'emplacements.

L'étable commune a été construite en matériaux conventionnels sur un terrain loué. La mise en valeur du terrain ainsi que la construction de bâtiments y compris les installations annexes (silos, réservoirs à lisier) ont coûté 321.328 DM. A cela se sont ajoutés des coûts pour l'équipement technique, soit 72.773 DM. Les coûts totaux de la construction se sont donc élevés à 394.000 DM, soit 3.284 DM/emplacements (pour 120 emplacements). Les agriculteurs ont tout d'abord placé 115 vaches

dans l'étable commune de sorte que 29 génisses/année ont été nécessaires pour la reproduction pour une rotation de quatre ans. Sur la base d'une évaluation moyenne de 1387,50 DM/vache, la valeur totale du cheptel apporté a atteint 159.562 DM. Les coûts de construction ont été financés à concurrence de 15 % par des fonds propres, de 60 % par des prêts avec bonification d'intérêt et de 25 % par des aides. L'annuité totale s'élève à 17.000 DM environ, les deux premières années étant exemptes de remboursement.

En 1971, l'aptitude laitière moyenne a atteint 4.590 kg, le prix du lait 0,41 DM, ce dernier a augmenté entre temps. A l'heure actuelle la marge brute moyenne est de 1000 - 1200 DM/vache et année environ. Il n'a pas encore été tenu compte dans ce montant de l'intérêt du cheptel vif (6%) qui est payé aux membres, ni des coûts pour la production de fourrages verts.

Jusqu'à présent, la collaboration n'a eu aucune influence positive sur les revenus des membres, au contraire le revenu brut a légèrement baissé, principalement par suite des coûts élevés pour les étables. Il faut cependant s'attendre à une évolution positive avec l'augmentation du prix du lait et de l'aptitude laitière. Les perspectives d'avenir du groupement peuvent par conséquent être qualifiées de favorable d'autant que les membres ont pu développer l'engraissement bovin et d'autres branches de production dans leurs exploitations par la suppression de l'élevage de vaches laitières ou qu'ils ont pu entreprendre une activité secondaire en dehors de l'agriculture. Aux avantages économiques s'ajoutent les avantages sociaux sous la forme de l'allègement du travail ainsi que de loisirs et de congés réglés. Le groupement est conseillé par des firmes et des conseillers privés. Il souhaite une information plus intensive non seulement dans la question d'organisation mais aussi sur le plan de l'alimentation et dans les questions techniques.

Les agriculteurs locaux considèrent le groupement de façon très positive. Celui-ci les a également incité à collaborer plus étroitement.

Groupement n° 56

En octobre 1970, deux agriculteurs (âgés de 33 et 37 ans) ont créé une autre communauté élevage de vaches laitières pour une durée de dix ans sous la forme de sociétés de droit civil (articles 705 et suivants du code civil). Leurs exploitations sont distantes d'un kilomètre environ. Les partenaires ont loué des exploitations de 120 ha SAU et de 86 ha SAU, dont 40 ha et 25 ha environ de pâturages dans une région d'inondations. Auparavant, ils avaient engagé chacun un trayeur pour leurs propres troupeaux de 40 vaches environ, 76 au total. Ils travaillent ensemble dans les champs depuis plus de 10 ans et avaient acheté presque toutes les machines en commun; ils sont membres du cercle de machines local.

Le but de la collaboration est d'exploiter en commun l'élevage de vaches laitières dans des conditions de travail favorables. En décembre 1970, chacun des partenaires a placé 50 vaches dans la grange transformée d'un des associés, laquelle a été aménagée en étable à stabulation libre à logette avec salle de traite en arête de poisson pour 110.000 DM environ. Chacun des partenaires a supporté la moitié des coûts, ils n'ont obtenu aucune aide publique. Depuis lors, ils n'emploient plus en commun qu'un seul trayeur étant donné que le trayeur d'un partenaire a cessé ses activités. Les coûts salariaux d'un montant de 32.000 DM/année sont répartis mensuellement entre les partenaires selon le rendement des vaches dans l'étable. Ceux-ci restent propriétaires de leurs vaches et supportent pour elles le risque et la responsabilité. Chaque partenaire peut mettre des vaches dans le troupeau ou les en retirer selon son propre choix. Les vaches achetées doivent être soumises à un examen en vue de détecter les maladies contagieuses.⁽¹⁾ La gestion et la comptabilité sont assurées par la mère d'un partenaire.

Chaque membre doit prester 1200 UTA/abbée environ au total pour le groupement et apporter 0,23 ha de pâturages par vache. Les recettes de la vente du lait sont calculées mensuellement et proportionnellement au rendement contrôlé. Les partenaires sont tenus de fournir annuellement 10 m³ d'ensilage et 8 quintaux de foin par vache mise l'étable leur appartenant. Les aliments composés nécessaires sont achetés en

(1) Chacun supporte les honoraires du vétérinaire pour ses animaux.

commun et la consommation est calculée mensuellement selon le rendement des vaches. Le rendement annuel moyen de vaches s'élève à 4.600 kg de lait environ avec 3,9 % de matières grasses (1) . Les machines et les outils sont achetés en commun. Chacun supporte la moitié de coûts et est de ce fait propriétaire à 50 %.

Les deux partenaires voient les avantages suivantes dans l'élevage en commun des vaches laitières.

- Une diminution des coûts en capitaux pour les bâtiments et les équipements techniques par vaches étant donné que les deux chefs d'exploitation se trouvaient devant l'obligation de réaliser dans leur exploitation des travaux de construction destinés à réduire le travail par suite des salaires élevés pour les trayeurs.
- Une diminution des coûts de la main d'oeuvre par vache de 485 DM vache et année avant la création du groupement à 310-339 DM, 325 DM/vache et année en moyenne en 1971, soit 160 DM.
- Une diminution des coûts des aliments composés par vache par l'acquisition en commun, et de ce fait
- Un revenu plus élevé par vache ainsi que
- Plus de congés et de loisirs par le remplacement mutuel.

La conditions de cette collaboration était le bon accord entre les deux partenaires. Ils ne sont pas disposés à accepter un autre partenaire au sein du groupement.

Considération finale et perspectives

Un élevage commun de vaches laitières de l'ordre de grandeur de celui du Kutel à Essen suscite des difficultés considérables, en particulier en ce qui concerne l'organisation et le transport du fourrage. Par contre, la collaboration entre deux partenaires (jusqu'à 4 maximum) peut être considérée comme possible d'autant qu'un trayeur suffit la plupart du temps pour un cheptel de 100 vaches. En outre, l'organisation est considérablement facilitée lorsque le nombre de partenaires est réduit. Malgré l'augmentation des prix du lait et des veaux, un élevage en commun de vaches laitières n'est toutefois économiquement rentable à l'heure actuelle que dans des granges ou des étables transformées.

(1) Source: Top-Agrar, fascicule 4/172, pp. 10 - 11.

Cette formule entre surtout en ligne de compte pour les grosses exploitations (qui sont obligées de se livrer à l'élevage de vaches laitières, étant donné le pourcentage élevé des pâturages). Les petites exploitations n'épargnent pas les salaires des trayeurs et ne disposent pas en outre de granges et d'étables suffisantes de sorte qu'une collaboration nécessite la construction de nouvelles étables, ce qui n'est guère réalisable à cause des augmentations des prix de la construction. Il y a quelques années, le gouvernement du Land de Hesse avait par conséquent envisagé de faire construire de grandes étables en régie propre et de louer des emplacements aux agriculteurs intéressés selon la procédure du leasing dans les régions de pâturages du Hessisches Mittelgebirge où l'on trouve essentiellement de petites exploitations rurales. Ce plan a toutefois été rapidement abandonné étant donné qu'il fallait craindre notamment que les agriculteurs ne renoncent à placer leurs vaches dans les grandes étables à cause des prix de location élevés qui seraient exigés pour couvrir les coûts.

2.2.6 Communautés d'engraissement de taureaux

Quatre communautés d'engraissement de taureaux au total sont connues dans la R.F.A. dont deux sont situées dans le sud-ouest de l'Allemagne et deux dans le nord. Un de ces groupements est une communauté d'entreprises qui s'est spécialisée exclusivement dans l'engraissement de taureaux sur la base de l'achat de veaux et qui est traitée à un autre endroit (n°84).

Organisation des communautés d'engraissement de taureaux

Les trois communautés examinées sont des communautés par indivision (art. 741 et suivants du Code civil) entre les agriculteurs à titre d'activité principale qui exploitent des exploitations avec un pourcentage élevé de pâturages. (Plus de 50 % de la SAU). Dans un cas, l'étable d'engraissement de taureaux a été construite par une communauté de distillation de pommes de terre afin de valoriser les résidus de distillation et louée à la communauté d'engraissement de taureaux. Les membres du groupement n°57 ainsi qu'une grande partie des membres du groupement n° 59 appartiennent à un cercle de machines. Dans le groupement n° 58, les agriculteurs appartiennent simultanément à une communauté de machines et à une communauté de producteurs et travaillent déjà ensemble dans le domaine du génie rural avant la création de la communauté d'engraissement de taureaux.

Engraissement de taureaux en commun

- Données concernant la date de la création et du début de la production des groupements, les membres de leur exploitation ainsi que données sociales relatives aux membres et leur famille -

N° du groupement	57	58	59
Date de la création (mois/année)	2/1967	5/1968	. /1968
Début de la production (mois/année)	11/1967	12/1969	. /1970
Nombre total des membres (à l'origine/en 1972)	3/3	3/2	27/27
Taille des exploitations membres (ha SAU) (à l'origine/en 1972)	13-15/17	16-18/30	10+97(28 ha env.Ø)
Age des membres (1972, de - à -)	33-40	40-43	
<u>Formation des membres</u>			
Ecole d'agriculture	3	-	.
Autre formation professionnelle agricole	-	-	.
Formation professionnelle en dehors de l'agriculture	-	2	.
Exploitation avec successeurs désignés	-	2	.
Exploitation sans successeur désigné	3	-	.

Dans tous les trois cas, l'administration et la comptabilité sont assurées par un des membres. Dans le groupement n° 59, il reçoit pour cela une rémunération mensuelle de 1000 DM qui couvre également les frais (frais de téléphone et d'écriture etc). Dans les groupements n° 57 et 58, les membres exécutent à tour de rôle tous les travaux dans l'étable communautaire tandis que le groupement n° 59 emploie un Fütterer et un aide qui reçoivent ensemble un salaire annuel brut de 25.800 DM environ (15.600 DM plus 10.200 DM).

Dans un cas le contrat de collaboration a été conclu pour 10 ans, dans deux cas pour 20 ans. Dans les groupements n° 57 et 58, les membres ont mis en commun, outre leur main d'oeuvre, leurs terres sur lesquelles sont produits des fourrages verts et du maïs à ensiler pour l'engraissement des taureaux. Dans le groupement n° 59, les agriculteurs se procurent gratuitement (par contrat) les résidus de distillation auprès de la communauté de distillation de pommes de terre. Ils doivent fournir le foin et la paille pour les animaux en étables. En outre, ils ont dû payer en 1971 un loyer de 3,50 DM par emplacement et par jour.

Dans le groupement n° 59, les membres confient à l'étable communautaire la finition de taureaux de 450 kg environ qu'ils ont élevés dans leur exploitation. Un engraissement exclusivement à base de résidus de distillation et de paille ou de foin n'est possible qu'avec des animaux de ce poids. Dans les deux autres groupements, tous les taurillons sont achetés. Le fourrage de base est constitué par du maïs à ensiler.

Dans tous les cas, l'engraissement de taureaux en commun est exploité dans de nouvelles étables qui ont été construites en matériaux conventionnels. Les taureaux sont engraisés dans deux groupements sur sol entièrement en caillebotis, dans un cas sur sol partiellement en caillebotis. Dans tous les cas, les animaux sont alimentés par rations (alimentation à l'auge). La répartition des aliments est partiellement mécanisée. L'évacuation du lisier est assurée par les membres dans tous les groupements. Les taureaux engraisés sont commercialisés vivants; ils sont vendus dans deux cas au commerce de bétail privé, dans un cas (groupement 59) à une entreprise de transformation de la viande.

Engraissement des taureaux en commun

- Investissements (depuis la création des groupements) et leur financement -

n° du groupement	57	58	59
1. Investissements (DM, y compris TVA)			
<u>depuis la création du groupement</u>			
Acquisition des terres	- 1)		18 000
Mise en valeur des terres	4 500	49 000	
Bâtiments, y compris l'installation annexe	145 000	200 000	581 800
Equipements techniques	.	8 000	100 200
Machines	35 000	25 000	
Divers: droits, honoraires etc.	-	22 500	
Total y compris droits, honoraires	184 500	304 500	697 000
Bétail	54 000	20 000	ca.645 000
Autre capital circulant (aliments etc.)	35 000	20 000	
Total	273 500	324 500	1 342 000
Nombre total d'emplacements	160 ²⁾	190 ³⁾	400
Investissements (sans capital circulant)/emplacement	1 153	1 603	1 743
2. Financement des investissements (DM)			
2.1 Prestations propres des membres en espèces ou non	94 500	31 700	642 000
2.2 Prêts			
Total des prêts publics		218 700 ⁴⁾	700 000
Conditions: % d'intérêt		0 ou 1 ⁴⁾	3
..... % d'amortissement.		2 ou 10 ⁴⁾	4 ou 10 ⁵⁾
Total des prêts du marché des capitaux avec bonific.d'intérêts		20 000	
Conditions: ... % d'amortissement/...% d'intérêt		3/4	
Total des prêts du marché des capitaux sans bonific.	120 000		
Conditions: % d'intérêt/.... d'amortissement	3,5/5		
2.3 Aides/Subventions			
Fondsdu Land	25 000	49 000	
Fondsdu Bund	34 000	25 100	
Orientation CEE			
2.4 Total	273 500	344 500	1 342 000
<p>1) Le terrain a été loué pour 40 ans, le loyer actuel est de 100 DM/année. 2) Le 1.1.1972; à l'origine, 120 emplacements. 3) Le 1.1.1972; à l'origine 128, objectif: 240 emplacements. 4) 179.000 DM à 1% d'intérêt et 2 % d'amortissement; 39.700 DM à 0 % d'intérêt (sans intérêt) et 10 % d'amortissement. 5) 600.000 DM à 3 % d'intérêt et 4 % d'amortissement, 100.000 DM à 3 % d'intérêt et 10 % d'amortissement.</p>			

Engraissement de taureaux en commun

- Résultats de rentabilité -

N° du groupement	57	58	59	
Campagne	1969/70	1970/7	1970/71	1971
1. Données générales				
Nombre moyen des animaux en étable	171	152	122	450
Nombre au moyen des animaux vendus	115	114,1)	99	1 200
Perte totale moyenne	2,9	5,9 ¹⁾	10	3
Poids moyen/animal en étable (kg)	80,0	87,7	113,3)	450
Poids moyen à la vente (kg)	499,3	490,0	483 ³⁾	550
Augmentation moyenne de poids par animal (kg)	419,3	402,3	373	100
Durée moyenne d'engraissement (mois)	12	13	.	3,5-4 ⁵⁾
Prix moyen pour les aliments achetés (DM) quintal	env. 58,00	57,04	52,00	35,47
Consommation moyenne d'aliments composés par animal (quintal)			5,4	5,76
Prix moyen compté par kg/amidon fourni (DM) (quintal)	env. 0,15	0,167	0,20	-
Superficie moyenne offerte/animal (ha de fourrages principaux)	0,21	0,21	0,2	-
2. Produit par taureau à l'engrais (DM)				
Prix moyen/kg (net, y compris TVA)	3,08	2,77	2,93	3,02
Prix moyen par animal	1 537,84	1 357,30	1 421	1 661
3 Coûts par taureau à l'engrais (DM)				
Prix par animal en étable	447,75	550,15	420	1 264 ⁴⁾
Coûts des aliments composés par animal	333,72	375,29 ²⁾	242	
Coûts des fourrages de base par animal	176,11	280,83 ²⁾	270	
Frais généraux (méd., électricité, eau, etc).	29,50	51,75	23	
Coûts de la main d'oeuvre par animal (y compris la désinfect.étables)	.	.	90	367 ⁶⁾
Coûts pour les bâtiments	32,94	46,86	50	
Coûts pour les équipements techniques	7,97			
Intérêt du capital étranger	-	5,87	16	
4. Rendement				
Marge brute taureau à l'engrais	474,40	345,07	466	
Revenu brut/ taureau à l'engrais			416	
Revenu net/taureau à l'engrais			368	
Revenu brut total	57,403	39,338		

1) Pertes élevées à la suite d'une grippe des bovins - 2) Y compris les coûts en machines - 3) Y compris les pertes - 4) Valeur des animaux en étable 450kg en moyenne x 2,81 DM - 5) 105 jours en moyenne -

6) Coûts totaux = 631 DM + coûts pour 3% de pertes (= 49 DM) = 680 DM; cela représente une perte de 19 DM taureau environ.

Résultats de rentabilité et effets de l'engraissement de taureaux en commun

Jusqu'à présent, les résultats de rentabilité de l'engraissement de taureaux en commun n'indiquent aucun bénéfice pour les groupements n° 57 et 58. Dans le groupement n° 59, les pertes minimales sont compensées par le fait que les membres obtiennent des revenus supérieurs de la transformation des pommes de terre et qu'ils peuvent utiliser à d'autres fins (en particulier pour une extension de l'élevage de vaches laitières) les étables et la main d'oeuvre libérées dans leur exploitation.

Les membres des groupements interrogés ont classé dans l'ordre d'importance suivant les objectifs économiques et sociaux atteints :

n° du groupement	57	58	59
Simplification et spécialisation de l'exploitation	1	2	1
Diminution du risque	2	3	3
Augmentation du revenu agricole	3	1	2
Allègement du travail	1	1	1
Possibilités du remplacement en cas de maladie et de congé	2	2	•
Loisirs réguliers	3	3	•

Il est intéressant de noter que l'augmentation du revenu agricole n'a été considérée comme objectif principal de la collaboration que dans un cas.

Les communautés d'engraissement de taureaux sont conseillées en premier lieu par les services de vulgarisation agricole compétents, en deuxième lieu (particulièrement pour les questions d'alimentation) par des firmes (d'aliments des animaux). Une information plus intensive est souhaitée particulièrement dans le domaine de l'alimentation et de la commercialisation.

Selon les indications des membres interrogés, les communautés d'engraissement de taureaux n'auraient pas été créées sans l'octroi de subventions publiques. L'attitude des non membres voisins à leur égard est essentiellement positive, certains restant dans l'expectative.

Engraissement des taureaux en commun

- Effets de collaboration sur la structure des exploitations membres dans les groupements n°57 et 58

Groupement n°	57	58
1. <u>Fluctuations des membres</u>	néant	-1
2. <u>Structure des exploitations membres</u>		
Exploitation fournissant un revenu complet	3	-
En 1972	3	2
à l'origine		
Modification	-	+2
Exploitation fournissant le revenu principal	-	2
En 1972	-	-
à l'origine		
Modification	-	-2
3. <u>Taille des exploitations membres (ha SAU)</u>		
de - à -, à l'origine	13-15	16-18
Moyenne à l'origine	14	17
Moyenne en 1972	17	30
Modification moyenne	+3	+13
4. <u>Cheptel des exploitations membres</u>		
Poules pondeuses (de - à -), à l'origine	0-300	
Poules pondeuses (de - à -), en 1972	0-600	
Porcs à l'engrais (de - à -), à l'origine	0-10	0-130
Porcs à l'engrais (de - à -), en 1972	0-20	70-80
Bovins à l'engrais (de - à -), à l'origine		0-20
Bovins à l'engrais, moyenne en 1972	63	64(+50) ¹⁾
Bovins à l'engrais, modification moyenne	+43	+44

(1) Veaux à l'engrais

Dans un cas, la communauté d'engraissement de taureaux a conduit à une collaboration plus intensive entre les agriculteurs locaux.

2.2.7 Communautés d'élevage de poules pondeuses

Selon une enquête de l'office fédéral de l'alimentation et des forêts, il existait dans la République fédérale d'Allemagne 38 communautés d'élevage de poules pondeuses en 1970, dont 26 en Basse-Saxe et 10 en Bavière (voir tableau 2). Leur nombre n'a augmenté que faiblement entretemps, passant par exemple de 1 à 5 en octobre 1971 en Rhénanie du Nord-Westphalie. L'augmentation réduite est due en particulier à la baisse du prix des oeufs. Une autre raison réside dans la modification des directives fiscales en vigueur dans le passé en vertu desquelles les pertes dans les entreprises agricoles pouvaient être compensées par les bénéfices d'une activité industrielle. Un grand nombre de non agriculteurs s'étaient intéressés jusqu'à ce moment aux communautés d'élevage de poules pondeuses qui étaient imposées presque exclusivement comme des entreprises industrielles. Deux communautés d'élevage de poules pondeuses dont les participants sont des agriculteurs - à l'exception d'un membre - ont été incluses dans l'enquête.

Dans les deux cas, il existait déjà avant leur création une collaboration entre les membres; dans un cas, quelques participants étaient membres d'une communauté de machines.

Les contrats de collaboration ont été conclus pour dix ans (groupement n° 60) ou pour une durée indéterminée (groupement n° 61). Lorsqu'un membre se retire et lorsque son successeur (héritier) ne reprend pas ses parts, des nouveaux membres ne peuvent être admis dans les deux groupements que par une décision prise à la majorité des partenaires. Les sociétaires sont chaque fois responsables sur leurs parts. Dans le groupement 60, un membre possède 49 % des parts, un autre membre 20 % et un agriculteur et son épouse chacun 10 %.

Le non agriculteur participant possède 11 % des parts. Dans le groupement n° 61, les membres doivent apporter dans la communauté des jeunes poulettes qui sont achetées en commun mais qui restent la propriété de chaque partenaire.

Elevage de poules pondeuses en commun

- Données générales concernant les groupements, le nombre des membres et leur exploitation -

n° du groupement	60	61
Date de la création (mois/année)	5/68	5/64
Début de la production (mois/année)	12/68	10/64
Forme juridique	SARL & C° STé en Commandite	Sté de droit civil (art.741 et suiv. du code civil) (1)
Nombre des membres (à la création en 1972)	5/5	8/8
dont:		
Agriculteurs à titre d'activité prin- cipale	3/3	7/6
Agriculteurs à titre d'activité secon- daire	1/1	1/2
Non agriculteurs	1/1	-/-
Nombre des exploitations membres (à la création/en 1972)	4/4	8/8
dont de 0,5 à moins de 5 ha	1/1	1/1
de 5 à moins de 10 ha	-/-	1/1
de 10 à moins de 20 ha	-/-	2/2
de 20 à moins de 50 ha	2/2	4/4
de 50 à moins de 100ha	-/-	-/-
plus de 100 ha	-/-	-/-
Principales productions dans les exploitations membres	céréales 1 exploitation reproduction de poules pondeuses	céréales élevage bovin 1 exploit. élevage porcin

(1) Les membres ont formé une coopérative. Celle-ci a construit le poulailler commun et le loue à la société de droit civil.

Elevage de poules pondeuses en commun

- Répartition des fonctions au sein du groupement -

N° du groupement	60		61	
	nombre	rétribution	nombre	rétribution
1. Administrateur (membre) à titre secondaire à titre principal	1	traitement fixe	1	100 DM/mois
2. Comptable (non membre)	1	trait. fixe ¹⁾	.	.
3. Fütterer	1	trait. fixe	1 ⁴⁾	1350 DM/mois
4. Main d'oeuvre pour le tri et le conditionnement des oeufs	16 ²⁾	salaire fixe	.	.
5. Main d'oeuvre auxiliaire

1) L'épouse de l'administrateur travaille à mi-temps comme comptable dans le

2) 14 femmes, 2 hommes, dont 8 femmes travaillent à mi-temps. groupement.

3) Y compris la rétribution pour la comptabilité

4) Tous les travaux dans le poulailler sont effectués par le Fütterer (et les membres de sa famille)

Elevage de poules pondeuses en commun

- Données sociales concernant les membres, la formation des membres, de leur épouse et des successeurs probables -

N° du groupement	60	61
Nombre des membres (1972)	5	8
Age des membres (de - à - ans)	30 - 60	30 - 50
Moyenne (environ)	48	43
Formation des membres		
Ecole d'agriculture		6
Travailleur agricole qualifié		
Maître agriculteur		
Agronome diplômé ou ingénieur agronome diplômé		
Agriculteur diplômé ou ingénieur agronome	4	
Formation professionnelle en dehors de l'agricult.	1	1
Cours de perfectionnement professionnel		3
Formation des épouses		
Ecole d'enseignement complémentaire		1
Formation agricole/ménagère	4	
Autre formation professionnelle	1	1
Données concernant la succession des exploitations membres		
Nombre des exploitations où il existe un successeur		1
Exploitation sans successeur qui cesseront leur act.	1	1
Exploitation dont le problème de succession n'est pas encore réglé	3	6
Formation des successeurs probables		
Ecole d'enseignement complémentaire		1
Certificat d'apprentissage et de form. professionnelle agricole		
Certificat d'apprentissage et de form. professionnelle en dehors de l'agriculture		
Postes de direction occupés par les membres	-	-
Dans le syndicat paysan: Comité directeur local	-	-
Comité directeur du canton rural		
Comité directeur de la circonscription		
Comité directeur du Land		
Dans des coopératives: Comité directeur		2
Conseil de surveillance		2
Dans des organes de droit public		2
Dans des communautés religieuses		
Dans des communes: conseillers communaux		3
Autres fonctions		
Appartenance des membres à d'autres groupements inter-exploitations		
Cercle de machines/communauté de machines		4
Cercle de producteurs		1

En outre, ils doivent contribuer proportionnellement au nettoyage et à la désinfection après chaque cycle de production; Dans les deux groupements, les nouveaux investissements éventuellement nécessaires entraînent de nouveaux apports des membres étant donné que des réserves n'ont pu être constituées jusqu'à présent. Les pertes et les profits sont calculés annuellement.

Investissements, résultats de rentabilité, effets de la collaboration

Les investissements réalisés et leur financement varient fortement en fonction de la capacité des poulaillers. Dans un cas, il y a 112.000 (60) emplacements dans quatre poulaillers, dans l'autre il n'y en a que 9.000 (61). Dans les deux groupements, l'élevage de poules pondeuses en commun se fait dans des poulaillers nouvellement construits, dans le groupement 60 selon le mode de construction conventionnel, dans le groupement 61 en matériaux préfabriqués.

Dans un groupement (60), les animaux sont élevés en stabulation libre avec litière profonde, dans l'autre (61), dans des cages). Dans les deux communautés, les poules pondeuses sont nourries exclusivement avec des aliments composés qui sont achetés en commun (tout comme les poulettes). L'alimentation est entièrement mécanique selon la technique de l'alimentation à la chaîne non rationnée. L'évacuation du fumier est assuré entièrement par des non-membres dans un cas (60), à concurrence de 50 % environ dans l'autre groupement (51). Dans le groupement n° 60, les oeufs sont vendus directement au commerce de détail. Le groupement n° 61 livre actuellement 65 % environ des oeufs à la coopérative de produits laitiers et d'oeufs voisine. N'étant cependant pas satisfaits du produit obtenu, les membres envisagent d'étendre leur propre commercialisation. Dans les deux cas, les vieilles poules sont livrées à des abattoirs de volaille.

Les résultats de rentabilité des deux groupements reflètent à peu près la situation pour tous les gros élevages de poules pondeuses dans la R.F.A. Le groupement n° 61 qui a été créé des 1964 à d'abord réalisé des bénéfices élevés dus au prix élevé obtenu à l'origine pour les oeufs (17,30 Pf/oeufs en moyenne en 1966). Le niveau élevé du prix des oeufs jusqu'au milieu de la dernière décennie a entraîné une prolifération des élevages de poules pondeuses. C'est précisément au cours de

Elevage de poules en commun

- Investissements et leur financement -

N° du groupement	60	61
1. Investissements(DM) y compris TVA depuis		
<u>la création du groupement pour</u>		
L'acquisition de terres	6 000	35 000
La mise en valeur des terres	15 000	25 000
Les bâtiments, y compris les nouvelles installal.annexes	89 000	875 000
Les équipements techniques	110 000	980 000
Les machines	10 000	
Divers		
Total des coûts d'investissements, y compris les droits, les honoraires	230 000	1 915 000
Cheptel	- 1)	952 000
Autre capital circulant		120 000
Nombre total des emplacements	9 000	112 000
Investissements (sans capital circulant)par emplacement (DM)	25,56	17,10
2. Financement (DM) des investissements		
2.1 Prestations propres des membres en espèces ou non	102 150	430 000
2.2 Prêts		
Total des prêts publics		
Conditions :% d'intérêt		
.....% d'amortissement		
Total des prêts du marché des capitaux avec bonif.d'intérêt	54 000	
Conditions :% d'intérêt	2	
.....% d'amortissement	5/20	
Total des prêts du marché des capitaux sans bonif.d'intérêt	70 000	2 557 000 ²⁾
Conditions :.....% d'intérêt	8,5	10/7,5 ²⁾
.....% d'amortissement	10/10	10/10
2.3 Aides/subventions		
Fond du Land	3 850	
Fond du Bund		
Orientation C.E.E.		
2.4 Total	230 000	2 987 000
3. Service du capital		
Annuité	9 860	
Franchise	2	2

1) Reste la propriété des membres

2) Dont 100.000 DM de crédit d'un membre à 7,5% d'intérêt.

Elevage de poules pondeuses en commun

Résultats de rentabilité du groupement n° 60 (Bilan des deux premières périodes de ponte clôturé au 1.12.1971)

	P r o d u i t s				D é p e n s e s						Coûts Totaux	
	Oufs (pièce)	Produit/oeuf (Pfg)	Produit total(DM)	Farine pour pondeuses	Elevage jusqu'à 26 semaines(1)	Service capital	Moyens d'exploit.	Assurances	Divers			
Poulailler I - 1 ^{re} période de Nov. 68 - août 70	11 270 400	12,772	1 428 472,20	Total (DM) pf/oeuf	780 813,29 6,928	282 284,33 1,415	159 482,47 1,232	138 880,44 0,129	14 615,65 0,390	43 999,--	1 420 075,18	12,600
Poulailler II - 1 ^{re} période de juin 69 - janv. 70	7 175 600	12,870	923 519,87	Total (DM) pf/oeuf	440 844,59 6,143	303 310,30 4,226	95 249,87 1,327	6 044,88 1,059	9 464,10 0,131	26 345,--	951 258,74	13,256
Poulailler III - 1 ^{re} période février 69 - mars 70	7 811 930	12,560	981 222,46	Total (DM) pf/oeuf	54 983,61 5,824	285 507,97 3,654	106 741,08 1,366	88 789,64 1,136	10 226,--	29 490,--	975 738,30	12,430
Poulailler IV - 1 ^{re} période mars 69 - avril 70	7 913 800	12,137	960 565,00	Total (DM) pf/oeuf	467 030,17 5,901	728 722,70 3,521	110 130,72 1,391	93 899,66 1,186	10 309,08	30 404,81	990 477,14	12,515
Poulailler I - 2 ^{me} période sept. 70 - août 71	7 146 740	11,874	848 617,47	Total (DM) pf/oeuf	413 729,92 5,789	290 899,11 4,070	177 279,-- 1,641	119 882,-- 1,677	8 861,--	32 188,--	982 839,03	13,752
Poulailler II - 2 ^{me} période sept. 70 - févr. 71	6 538 790	10,246	670 005,56	Total (DM) pf/oeuf	417 527,86 6,385	273 860,25 4,188	107 301,-- 1,641	109 684,-- 1,677	8 104,--	29 446,--	945 926,11	14,466
Poulailler III - 2 ^{me} période avril 70 - décembre 71	10 915 860	11,692	1 305 639,24	Total (DM) pf/oeuf	787 011,95 7,210	276 382,89 2,531	179 129,-- 1,641	183 107,-- 1,677	13 536,--	49 164,--	1 488 330,84	13,634
Poulailler IV - 2 ^{me} période mars 70 - avril 71	5 723 300	11,041	631 946,80	Total (DM) pf/oeuf	350 299,-- 6,120	274 248,66 4,791	93 919,88 1,641	96 005,80 1,677	7 095,37	27 797,18	847 345,89	14,805

Élevage de poules pondeuses en commun
Résultats de rentabilité du groupement n° 61

Année comptable	1966	1968	1970
1. <u>Données générales concernant la production</u>			
Nombre moyen des animaux par cycle de production	9 000	9 000	9 000
Nombre moyen des animaux vendus par cycle de production	8 136	8 240	8 024
Pertes totales jusqu'à la vente	864	760	976
Age moyen des animaux en poulaillers	147	147	147
Prix moyens de la farine pour pondeuses (DM)	48	46	46
2. <u>Produits</u>			
Production moyenne d'oeufs par an (pièce)	192	243	250
Prix moyen obtenus par oeuf (net) Pf/pièce)	17,30	14,71	10,70
Prix moyen obtenu par animal (DM/kg)	2,41	1,67	0,97
3. <u>Coûts</u>			
Prix moyen pour les poulettes (DM)	10,03	10,78	11,58
Coûts moyens des aliments/oeuf (Pf)	10,08	7,62	7,56
Frais généraux moyens(médecin, électricité, eau, etc.)/oeuf(Pf)	-,51	-,44	-,47
Coûts de la main d'oeuvre/oeuf (Pf)	1,04	-,82	-,80
Coûts moyens pour les bâtiments et les équipements techniques / oeuf (Pf)	1,04	-,99	1,32
Location des poulaillers (Pf/oeuf)		-,04	-,05

cette période que de nombreux non-agriculteurs se sont intéressés aux communautés d'élevage de poules pondeuses dans l'espoir de bénéfices élevés. A la fin de la décennie passée, la pression de l'offre a entraîné une chute des prix en-dessous des coûts de production, ce qui est également le cas dans les deux groupements examinés. Pour le groupement n° 60, les pertes ont dépassé 850.000 DM au cours des deux premières années de production. Les deux groupements espèrent une diminution générale des cheptels de poules pondeuses parce que c'est le seul moyen d'obtenir une augmentation du prix des oeufs et d'arriver à une rentabilité suffisante de l'élevage de poules pondeuses.

Etant donné les mauvais résultats de commercialisation et les difficultés rencontrées pour faire face aux obligations de paiement, on comprend le désir des groupements d'être conseillés de façon plus intensive dans ces domaines.

2.2.8 Communautés d'engraissement de poules à bouillir

Parmi les communautés d'engraissement de poules à bouillir existant dans la République fédérale d'Allemagne, on en a examiné 8 dont les membres sont principalement des agriculteurs. Quatre groupements ont eu des exemples. On n'a constaté une autre forme de collaboration entre les membres (aide entre voisins, cercles de machines) avant la création que dans deux cas (n° 75-76). Pour 5 groupements, la plus grande initiative émane de deux personnes qui se sont chargées également de l'administration des groupements; ils sont en même temps membres d'autres associations (cercles d'engraissement, communautés de producteurs) et y occupent diverses fonctions. Dans trois groupements, il n'y a eu qu'un promoteur qui a été désigné comme administrateur dans un cas.

Comme le montre la répartition des fonctions, tous les groupements ont un Fütterer employé en permanence. L'administration et la comptabilité sont assurées par une seule personne dans quatre groupements.

Communautés d'engraissement de poules à bouillir

- Début et forme juridique des groupements, données concernant les membres et leur exploitation

N° du groupement	Date de la création		Début de la production		Forme juridique
	mois	année	mois	année	
70	03	1969	09	1969	SARL & C ^o Soc. en commandite
71	01	1969	01	1969	Soc. D.C. (art. 705 + suiv. C.C.)
72	10	1969	10	1970	SARL & C ^o Soc. en commandite
73	09	1969	07	1970	SARL & C ^o Soc. en commandite
74	01	1970	09	1970	SARL & C ^o Soc. en commandite
75	07	1966	07	1967	Soc. D.C. (art. 705 + suiv. C.C.)
76	08	1966	03	1967	Soc. D.C. (art. 741 + suiv. C.C.)
77	08	1969	01	1970	Soc. D.C. (art. 741 + suiv. C.C.)

Données concernant les membres

N° du groupement	Nombre total		Agriculteur à titre d'activité principale		Agriculteur à la titre d'activité secondaire		Non agriculteur	
	à la création	en 1972	à la création	en 1972	à la création	en 1972	à la création	en 1972
70	10	10	9	9	-	-	1	1
71	2	2	2	2	-	-	-	-
72	14	14	8	7	4	5	2	2
73	12	12	10	8	-	2	2	2
74	6	6	2	2	1	1	3	3
75	2	2	1	1	1	1	-	-
76	13	11	10	9	3	2	-	-
77	8	8	8	8	-	-	-	-

Taille des exploitations membres (à la création/en 1972)

N° du groupement	Nombre total	d o n t h a						
		<0,5	0,5- 5	5- 10	10- 20	20- 50	50- 100	+ de 100
70	10/10	1/1	-	1/1	-	8/8	-	-
71	2/2	-	-	-	-	2/2	-	-
72	14/14	-	3/3	-	4/4	6/6	1/1	-
73	12/12	-	-	-	3/3	7/7	1/1	-
74	6/6	3/3	-	-	1/1	2/2	-	-
75	2/2	-	1/1	-	1/1	-	-	-
76	13/11	-	-	2/1	7/7	4/3	-	-
77	8/8	-	-	-	2/2	6/6	-	-

1) Combinaison d'une coopérative avec une société par indivision

Engraisement en poules à bouillir en commun

- Données sociales concernant les membres, la formation des membres, de leur épouse et des successeurs probables -

N° du groupement	70	71	72	73	74	75	76	77
<u>Nombre des membres(1972)</u>	10	2	14	12	6	2	11	8
<u>Age des membres (de - à - ans)</u>	30-60	40-47	38-50	38-63	37-47	42-45	27-71	25-60
moyenne (env.)	40	43	42	44	43	43	47	47
<u>Formation des membres</u>								
Ecole d'agriculture	10		5	2	3	1	6	5
Travailleur agricole qualifié						1	1	
Maître-agriculteur	1	1	4	7	3			
Agronome diplômé ou ingénieur	1		1	2				
Agronome diplômé	1		3		2	1	1	
Formation professionnelle en dehors agriculture	9		13	9	3		3	
Cours de perfectionnement professionnel								
<u>Formation des épouses</u>								
Ecoles d'enseignement complémentaire	3	2			1		1	
Formation agricole/ménagère	1	2	7	8	3	1		2
Autre formation professionnelle	1			1	1			
<u>Données concernant la succession</u>								
<u>dans les exploitations membres</u>								
Nombre des exploitations où il existe déjà un successeur	4	1	7	5	3	1	4	3
Exploitations sans successeurs qui cesseront leur activité	1					1	1	
Exploitations où le problème de la succession n'est pas encore réglé	5	1	1	5	2		6	5
<u>Formation des successeurs</u>								
Ecole d'enseignement complémentaire	1	1	3	2			1	
Certificat d'apprentissage et de formation prof.agr.	4		2	5	3		1	4
Certificat d'apprentissage de format;prof.en dehors de l'agriculture		1			1	1		
<u>Postes de direction occupés par les membres</u>								
Dans le syndicat paysan: Comité directeur local					1		1	2
Comité directeur du canton rural			1	2				
Comité directeur de la circonscription								
Comité directeur du Land	1							
Dans les coopératives : Comité directeur	3		1				1	
Conseil de surveillance								1
Dans des communautés de droit public			1	1	1		1	
Dans des communautés religieuses	2						2	
Dans les communes: Maires	1							
Conseillers communaux	4		2	3	3	1	3	3
Autres fonctions	1		2	2	1	1	1	
<u>Appartenance des membres à d'autres groupements</u>								
<u>interexploitation</u>								
Cercle de machines	4		8	8	3		11	2
Communauté de producteurs			3	7	3		1	
Autres	2	2	8					

Communautés d'engraissement de poules à bouillir
- Répartition des fonctions au sein des groupements -

N° du groupement	70	71	72-74	75	76	77
	Nombre Rétribut.	Nombre Rétribut.	Nombre Rétribut.	Nombre Rétribut.	Nombre Rétribut.	Nombre Rétribut.
1. Administrateur (membre)	1 1500 DM mois, compr. trait.pr. comptabilité	1 Participat. bénéfices; 10% bénéfices nets, comprend trait.comptab.	1 Pfennig par animal vendu	1 aucune	3 aucune	1 aucune
2. Comptable	-	-	1 Traitement fixe + parti- cipation au chiffre d'af- fares	pas de comp- table (la comp- tabilité est ef- fectuée par l'administra- teur)	1 600 DM/ année	1 aucune
3. Fütterer non membre	1 1200 DM/mois majoration pr. travail de nuit	1 Traitement fixe	-	-	1 Traitement fixe + Com- mission se- lon utilisat- ion du four- rage	1 Traite- ment fixe
_____ membre			1 Traitement fixe + participation chiffre d'affai- res	1 ²⁾	-	-
4. Autre main-d'oeuvre	1 (main-d'oeuvre féminine à mi- temps pr travaux nettoyage) 5 DM/h	-	-	-	-	-
Main-d'oeuvre auxi- liaire (colonne de capture)	15 8 DM/h	x Salaire ho- raire	18 Salaire horaire	x Salaire horaire	x Salaire ho- raire (membre)	x Salaire horaire

1) L'administration est constituée par un Comité.

2) L'alimentation est assurée à tour de rôle par les deux membres.

Les contrats de collaboration ont été conclus pour 10 ans dans trois cas, pour 13 ans dans trois cas et pour une durée indéterminée dans deux cas.

En cas de départ d'un membre pour cause de décès ou de cessation d'activité, ses héritiers deviennent membres dans tous les groupements. Dans 5 cas, le groupement a un droit de préemption pour les parts des membres quittant le groupement. La reprise de parts par des non-membres nécessite dans trois cas une majorité des deux tiers, dans 5 cas l'accord unanime des membres.

A l'avenir, les nouveaux investissements nécessaires seront financés avant tout au moyen des excédents ou des réserves. Les membres ne doivent fournir de nouveaux apports que dans un groupement étant donné que les excédents éventuels sont répartis et qu'aucune réserve n'est constituée.

Le bilan est établi annuellement dans 4 groupements, après chaque cycle de production dans deux groupements, mensuellement (à l'aide d'un cerveau électronique) et irrégulièrement dans un groupement. Six groupements ont conclus des contrats avec des communautés de producteurs pour les jeunes volailles afin d'obtenir des avantages économiques lors de la vente en commun des poules à bouillir. Tous les groupements, en outre, achètent tous les poussins et les aliments composés en commun, 4 groupements sont affiliés à des communautés de producteurs qui ont conclu des contrats de livraison avec des couvoirs ainsi qu'avec des producteurs d'aliments pour animaux.

Techniques de production, résultats de rentabilité

Dans un groupement, l'engraissement des poules à bouillir se fait dans un vieux bâtiment loué et transformé, dans les 7 autres, dans de nouveaux bâtiments construits en matériaux conventionnels. Dans tous les cas, les poules à bouillir sont élevées en stabulation libre avec litière profonde et engraisées exclusivement avec des aliments composés achetés. L'alimentation est entièrement mécanique et l'évacuation du fumier incombe aux exploitations membres.

Engraissement de poules à bouillir en commun

- Investissements et leur financement -

N° du groupement	70	71	72	73	74	75	76	77
1. Investissements (DM, y compris TVA)								
depuis la création du groupement pour:								
L'acquisition de terres	99 000	- 2)	30 000	30 000	30 000	- 7)	ca. 37 800 ⁸⁾	10 000
La mise en valeur des terres	40 000	- 2)	23 000	23 000	23 000	10 000	35 000	50 000
Les bâtiments, y compris les instal. annexes	1300 000	110 000	600 000	600 000	600 000	68 000	336 000	537 500
Les équipements techniques		40 000	225 000 ⁴⁾	225 000 ⁴⁾	225 000 ⁶⁾	37 000	163 000	
Les machines	500 000		12 500 ⁴⁾	12 500 ⁴⁾	- 6)		5 000	97 500
Divers	50 000	-	110 000	110 000				25 000
Total des coûts d'investissement, y compris droits, honoraires	1989 000	150 000	1 Mio.	1 Mio.	980 000	115 000	576 800	720 000
Cheptel	125 000	25 000	.	.	.	7 000	.	60 000 ⁹⁾
Autre capital circulant	320 000	64 500	.	.	.	18 000	.	20 000 ⁹⁾
Total des emplacements	240 000	43 000	120 000	120 000	120 000	14 000	68 000	110 000
Investissements (sans capital circulant)/emplacement (DM)	8,29	3,49	env. 8,33	env. 8,33	env. 8,17	8,21	8,48	6,54
2. Financement (DM) des investissements								
2.1 Prestations propres à des membres en espèces ou non								
	400 000	60 000	480 000	400 000	480 000	82 300	108 000	124 300
2.2 Prêts								
Total des prêts du marché des capitaux avec bonif. d'int.								
Conditions:							228 000	390 400
..... % d'intérêt							4	4 ¹⁰⁾
..... % d'amortissement							5	5/12 ¹⁰⁾
Total des prêts du marché des capitaux sans bonif. d'int.	1589 000		520 000	520 000	520 000	40 000	163 000	
Conditions:	8		7,5-8,5	7,5-8,5	8	7,5	7	
..... % d'intérêt	10/12		13/13	13/13	13/13	.	10/.	
..... % d'amortis. durée (ans)								
2.3 Aides / Subventions								
Fonds du Land						7 500	265 000	
Fonds du Bund							40 000	
Orientation CEE								
2.4 Total	1989 000 ¹⁾	60 000 ³⁾	1000 000	920 000 ⁵⁾	1000 000	129 800	539 000	780 000
3. Service du capital								
Annuité	305 000	-	-	38 600
Franchise	2	.	1	1	1	-	2	

1) 445.000 DM de capital circulant. (Poussins et aliments) ont été financés par traites. - 2) Le terrain a été loué; un poulailler a été transformé. - 3) Le financement des coûts restants a été couvert avec la production courante par le crédit d'aliments d'un an environ et le bénéfice de 0,50 DM/animal environ. - 4) Les machines sont utilisées en commun dans les groupements 72 + 73. - 5) Les coûts restants ont été financés par des crédits rotatifs. - 6) Les travaux ont été confiés à une entreprise à façon. - 7) Le terrain a été mis à la disposition par un membre. - 8) Lors du remembrement, chaque membre a apporté des terres chacun selon sa participation. - 9) Le capital circulant restant a été financé par des crédits. - 10) 5 % pour les prêts à la construction, 12 % pour les machines.

Engraissement de poules à bouillir en commun
- Résumé des résultats de rentabilité -

N° du groupement	70	71	72	73	74	75	76	77	1972 ⁴⁾	
Exercice comptable	1971	1971	1971	1971	1971	1971	1971	1970	1971	
1. Données générales										
Emplacements en 1972	240 000	43 860	122 400	122 400	120 400	14 280	68 000	100 000	110 000	110 000
Nombre animaux vendus pr. période engr.	222 320	env. 43 000	env. 115 000	env. 116 000	env. 118 800	13 860	.	98 000	107 400	105 400
Pertes totales jusqu'à vente	7 680	2 %	env. 3 %	env. 3 %	3 %	env. 3 %	.	4 %	4 %	4 %
Durée d'engraissement (jours)	43-50	46-48	43-47	43-47	43-47	46-48	.	47-49	47-49	45-47
Nombre périodes d'engraissement	5-6	5,5-6	6	6-6,3	6	6	5,5	5	5	5
Animaux vendus par année	1200 000	env. 230 000	env. 700 000	env. 700 000	env. 700 000	env. 80 000	env. 350-400 000	env. 500 000	env. 540 000	env. 530 000
Total des parts des membres	.	2	32	24	.	20
Emplacements par membre (de-à-)	.	21 000	.	.	.	7 000	2 500-11 250	.	.	.
Prix Ø pr aliments démarrage	47,50	env. 50,--	54,22	54,22	54,22	54,50	49,90	49,50	49,50	49,50
Prix Ø pr aliments engrais. (DM/ quint)	2,47	2,9	50,57	50,11	50,57	52,10	49,60	48,50	48,--	47,50
Consommation Ø pr. animal (kg)	1,96-2,1	1,87-2,0	1,817	1,85	1,89	env. 2,7	env. 2	1,85-1,90	1,90-1,95	1,90-2,10
Valorisation aliments (l:....)	env. 2	env. 2	.	.	.
2. Produits par animal engraisé										
Poids moyen des poules à bouillir	1,5 ¹⁾	1,4-1,5	env. 1,3	env. 1,3	env. 1,3	env. 1,69 ²⁾	1,77(LG) ¹⁾	env. 1,373	env. 1,363	env. 1,259
Prix moyen obtenu au kilo(DM)	1,62	1,73	env. 1,58	env. 1,60	env. 1,58	env. 1,69 ²⁾	.	1,623	1,723	1,723
Produit moyen par animal (DM)	2,465	2,569	.	.	.	env. 2,28	.	2,22	2,34	2,15
3. Coûts par animal engraisé										
Prix moyens des poussins (DM)	0,542	0,57	0,54	0,54	0,54	0,525	env. 0,49	0,6180	0,5610	0,5304
Coûts moyens des aliments pr.	1,430	1,45	Jusqu'à présent on ne dispose	.	.	1,41	.	1,2113	1,2222	1,1529
Frais généraux moyens animal (DM)	0,165	0,10	d'aucune donnée pour toute l'année	.	.	0,131	.	0,1015	0,1015	0,1015
Coûts moyens de la main-d'oeuvre	0,093	0,07	1971, mais uniquement pour les différentes	.	.	0,097	.	0,2381	0,2381	0,2381
Coûts moyens pour les bâtiments	0,127	0,087	périodes d'engraissement.	0,0333	0,0333	0,0333
Coûts moyens pour les machines	0,0233	0,0233	0,0233
Intérêts moyens du capital étrang.	0,091	0,0156	0,0156	0,0156

1) Poids vif. - 2) Sans TVA. - 3) Brut, y compris TVA. - 4) Premier semestre.

Bilan pour les différentes périodes d'engraissement dans les groupements 72 - 74

n° du groupement	72	73	74
Date du début de l'engraissement	22.10.71	20.9.71	8.10.71
Date de l'abattage	8.12.71	3.11.71	24.11.71
Nombre de jours d'engraissement	46/47	43/42	46/44
Poids vif moyen (g)	1 405/1 418	1 121/1 107	1 350/1 250
Produit (DM/kg sans 5,5 % de TVA)	1,55	1,58	1,52/1,57
Produit/ animal vendu (DM)	2,26	1,86	2,10
Prix pour les aliments de démarrage, y compris TVA (DM/quintal)	54,43	51,69	54,43
" " " " d'engraissement, y compris TVA (DM/quintal)	50,16	50,64	50,16
Valorisation des aliments (DM/quintal)	1:1,8584	1:1,8473	1:1,8567
<u>Coûts par animal engraisé (DM)</u>			
Poussins	0,5433	0,5433	0,5387
Intérêt pour les poussins et pour l'impôt s/chiffre	0,0054	0,0056	0,0055
Aliments d'engraissement d'affaires des sociétés	1,2719	0,0145	1,2014
Salaires (Fütterer)	0,0229	0,0255	0,0248
Nuitées, frais de transport	0,0007	0,0006	0,0047
Administration	0,0096	0,0096	0,0990
Combustible	0,0245	0,0321	0,0245
Electricité	0,0181	0,0230	0,0288
Eau	0,0052	0,0051	0,0049
Coûts de capture	0,0275	0,0273	0,0305
Désinfection	0,0086	0,0105	0,0085
Médicaments	0,0062	0,0062	0,0063
Assurances	0,0033	0,0045	0,0033
Divers	0,0084	0,0057	0,0163
Téléphone	0,0022	0,0024	0,0024
Nettoyage/ nouvelles litières	0,0042	-	0,0069
Frais généraux, total	1,9620	1,7178	1,9179
<u>Produit par animal engraisé (DM)</u>	2,16	1,79	2,07
<u>Excédent brut par animal (DM)</u>	0,20	0,07	0,15

Les résultats de rentabilité du groupement n° 71 en particulier peuvent être qualifiés de très bons. La rentabilité de l'engraissement de poules à bouillir a été augmentée principalement par le fait qu'un bâtiment existant a été transformé moyennant des coûts relativement réduits et qu'une grande partie des poules à bouillir sont commercialisées directement. Dans les autres groupements, les résultats de rentabilité obtenus doivent être qualifiés de moins bons, ce qui s'explique en particulier par les prix réduits obtenus sur le marché à la suite d'une offre importante. Seule une diminution de l'offre et l'augmentation subséquente des prix du marché peuvent modifier cette situation. Selon leurs propres déclarations, les membres n'ont pu atteindre jusqu'à présent leur objectif principal, à savoir une augmentation du revenu agricole.

Effets de la collaboration sur les exploitations membres

Le nombre des exploitations membres est resté pratiquement constant dans tous les cas depuis la création des groupements. On a enregistré le départ de deux membres que dans un groupement (à la suite de la cessation de leur exploitation où à la suite de différends personnels). Aucune nouvelle exploitation n'est par contre devenue membre. Une collaboration dans le domaine de l'élevage de la volaille n'entraîne généralement que des modifications structurelles réduites dans les exploitations membres, ce qui est le cas pour les groupements examinés. C'est ainsi que la structure d'exploitation des exploitations membres ne s'est guère modifiée. Des modifications plus importantes ont été enregistrées en ce qui concerne la superficie exploitée, ce qui ne peut toutefois être considéré comme l'effet de la collaboration. Aucune modification notable n'a été enregistrée dans les cheptels des exploitations membres.

L'élevage en commun de poules à bouillir n'a conduit à une collaboration plus intensive entre les partenaires dans d'autres secteurs que dans les groupements n° 71 et 75 qui (ne) comptent (que) deux membres. Dans un cas (n° 71), il a conduit à une exploitation en commun des champs, dans l'autre à un remplacement mutuel en cas de maladies et de congés (n° 75).

Etant donné que tous les groupements (hormis le groupement 71) doivent faire face à des difficultés économiques considérables, il n'est pas étonnant qu'ils souhaitent une assistance plus importante en particulier dans les questions de financement mais aussi pour la commercialisation des poules à bouillir. Etant donné les difficultés rencontrées, les agriculteurs voisins qui, à l'origine, jugeaient les groupements de façon très positive ont une attitude de plus en plus hésitante à négative.

2.3. Exploitation en commun

Treize exemples d'exploitation en commun au total ont été examinés dans la présente étude, deux de ces groupements ayant été dissous en 1972 parce que les revenus espérés n'avaient pas été atteints. Onze fusions ont été créées sous la forme de société de droit civil, une sous la forme de société en commandite à la suite de circonstances particulières. Aucun contrat écrit n'a été conclu dans un groupement (pour une brève description des fusions voir annexe).

Comme il ressort du relevé suivant, la plupart des fusions sont de création récente :

<u>Année de la création</u>	<u>Nombre des fusions</u>
1963	1
1965	1
1967	3
1969	3
1970	2
1971	3

Au cours des dernières années, des fusions d'exploitations, dont un tiers environ seulement ont été examinées dans l'enquête, ont été opérées en grand nombre en particulier dans le nord de l'Allemagne. Par contre selon les indications des Ministères de l'Agriculture ou des Chambres d'Agriculteurs du Sud et de l'Ouest de l'Allemagne, seules quatre fusions complètes au total, qui ont également été examinées, étaient connues dans les autres Länder à la date du 1.1.1972.

Dans un cas, quatre exploitations transplantées voisines, dont les propriétaires ont à peu près le même âge et ont grandi ensemble, ont fusionnées. La fusion s'est opérée dans deux cas entre trois exploitations, dans les autres cas entre deux exploitations. Dans trois cas, les membres sont des frères.

Fusion d'exploitations n° 80 - 85

N° du groupement	80	81	82	83	84	85
Création (mois/année)	10/1969	7/1967	11/1967	7/1965	5/1963	10/1970
Nombre de membres	2	4	2	3	2	2
Age des membres (ans en 1972)	30/41	33-42	33/39	32-40	29/45	33/45
<u>Formation professionnelle</u>						
Ecole d'agriculture		4		3	1	
Ouvrier agricole qualifié						1
Maître agriculteur	1		2		1	1
Agronome diplômé	1					
<u>Superficie exploitée (Ha, 1972)</u>						
Exploitation 1	.	.	20	.	.	42
Exploitation 2	.	.	16	.	.	47
Loué en commun			12			
Ensemble	61	62 ¹⁾	48	83	140	89
<u>Secteur de production (ha ou nombre, 1970/71)</u>						
Céréales	x	14	20,5	x		
Betteraves sucrières			10,0	x		
Fourrages		48		x	140	80
Production de porcelets	205	555	env. 400	380		x
Engraissement porcin	306	392				
Elevage de vaches laitières		50	16	57		x
Engraissement bovin		40			154	x
Elevage de bovins		60				x
Divers	Houblon	-	Légumes Fleurs			
<u>Investissements nets communs pour...</u>						
Les bâtiments		130300	80000		47790	
Les machines	8000		97300	52800	30500	5150
L'agrandissement du cheptel	12000		13800	6600		

1) Les membres exploitent 9 ha de vignobles pour leur propre compte.

Fusion d'exploitations n° 86 - 92

N° du groupement	86	87	88	89	90	91	92
Création (mois/année)	1/1971	./1967	7/1969	5/1971	7/1970	7/1971	./1969
Nombre de membres	2	2	2	3	2	2	2
Age des membres(ans, en 1972)	30/67	37/46	29/31	35-39	42/44	33/43	45/50
<u>Formation professionnelle</u>							
Ecole d'agriculture		1		3			
Ouvrier agricole qualifié		1	1				
Maître agriculteur			1		1		
Ingénieur agronome						1	
Agronome diplômé						1	
Formation profess. en dehors de l'agriculture	2				1		
<u>Superficie exploitée (ha, 1972)</u>							
Exploitation 1	55	28	113	.	23	55	210
Exploitation 2	125	31	37	.	31	210	93
Louée en commun	-	20	-	12	-	95	-
Ensemble	180	79	150	92	54	360	303
<u>Secteurs de production (ha ou nombre, 1970/71)</u>							
Céréales	x	x	x		x	x	x
Betteraves sucrières		x	x			x	x
Fourrages	x	x		x			
Production de porcelets		x	x		x		
Engraissement porcin		180	x		1097		
Elevage de vaches laitières	x	37		x			
Engraissement bovin		30		x	3		x
Elevage de bovins		23		x			
Divers							Semences de graminées, colza
<u>Investissements nets communs (DM)</u>							
<u>pour</u>							
Les bâtiments	-	180000				48000	
Les machines	-		- 8500	4078	30000		

A l'exception d'un chef d'exploitation (66 ans), l'âge moyen des membres au moment de la création des groupements était de 33 ans.

Sur les 28 membres au total des 12 groupements n° 80 à 81, 12 ont suivi les cours de l'école d'agriculture, 3 ont en outre passé l'examen d'ouvrier agricole qualifié et 7 celui de maître agriculteur. Un membre est ingénieur agronome, deux sont des agronomes diplômés. A cela s'ajoutent trois personnes qui ont une formation professionnelle académique en dehors de l'agriculture.

Il n'y a eu aucune collaboration quelle qu'elle soit entre les exploitations membres avant la fusion dans une seule communauté, qui a été dissoute rapidement. Dans six cas, la fusion a succédé à une communauté de machines, dans les autres cas à une aide intensive entre voisins qui s'est faite en partie dans le cadre d'un cercle de machines plus important.

Huit des treize fusions emploient de la main-d'oeuvre salariée, celle-ci étant chargée exclusivement de l'utilisation de machines louées en dehors des groupements dans un cas et principalement dans deux cas. Les autres fusions n'emploient que des membres de la famille des participants.

La superficie des terres exploitées en commun en 1972 oscille dans les fusions examinées entre 48 et 360 ha SAU. Les exploitations en commun disposant d'une superficie réduite exploitent naturellement des branches de production dépendant du facteur main-d'oeuvre, principalement l'élevage de vaches laitières et la production de porcelets. Deux fusions exploitent exclusivement des pâturages, trois sont des exploitations agricoles pures.

Dans presque toutes les fusions, les membres se sont spécialisés dans certains travaux ou dans certaines branches de production au sein de la Communauté. Dans 11 cas, ils exploitent dans leurs anciens bâtiments d'exploitation une branche spéciale de l'industrie de transformation des produits animaux. Dans 2 cas, la production a été complètement arrêtée dans l'une des deux exploitations participantes et transférée dans l'exploitation du partenaire (plus grande). Contrairement aux mises en commun de branches d'exploitation, aucun nouveau bâtiment d'exploitation n'a été construit.

Résultats de rentabilité

Pour deux groupements (n° 80 et 83), on ne dispose d'aucun résultat de rentabilité mais seulement de quelques données concernant la production. Pour une exploitation en commun (n° 81) les données relatives à la production ont trait aux campagnes 1969/70 et 1970/71. En outre, on a pu disposer de documents comptables d'où il ressort qu'un bénéfice de 25.000 DM environ par membre a été atteint au cours de la campagne 1968/69, déduction faite des prélèvements en espèces de 22.500 DM par membre et des prélèvements en nature. Celui-ci est tombé à 23.058 DM par membre au cours de la campagne 1970/71, particulièrement à cause de la baisse des prix des produits agricoles. En ce qui concerne le groupement n° 82, on dispose de résultats comptables pour la campagne précédant la création (1967/68) et pour les deux campagnes suivantes (1969/70). Au cours de cette période, le revenu brut a augmenté de 7294 DM au total. Pour le groupement n° 92, les bénéfices pour la campagne 1969/70 ont pu être établis mais non l'effet de la fusion. Dans la fusion n° 84, on a calculé une moyenne de trois ans pour les campagnes 1967/68 à 1969/70 qui a donné une perte de 25.000 DM après déduction des salaires. Cette fusion a été dissoute.

Pour les 7 autres communautés (n° 85 à 91), l'effet de la collaboration a été calculé dans son ensemble et dans son effet sur le revenu net des exploitations membres (voir relevé suivant) (1).

(1) Les documents et calculs ont été mis à notre disposition par M.R. Mesche de l'Institut für Agrarökonomik der Universität Göttingen.

Nr. du grou- pement	Modification du revenu net total	Modification du revenu net des membres		
		Exploitation 1	Exploitation 2	Exploitation 3
85	+ 11.769	+ 4.994	+ 4.994	-
86	+ 12.543	+ 0	+ 12.543	-
87	+ 11.233	+ 10.505	+ 729	-
88	- 2.951	- 183	- 2.767	-
89	+ 251	+ 1.144	- 2.576	+ 1.683
90	+ 12.098	+ 953	+ 11.145	-
91	+ 13.392	+ 4.396	+ 8.996	-

L'augmentation différente du revenu net des partenaires est due à une répartition différenciée des produits et des bénéfices. Dans 7 fusions, les membres reçoivent un loyer pour les terres apportées qui se situe entre 180 et 320 DM/ha. A cela s'ajoute dans cinq cas un traitement mensuel fixe qui oscille entre 600 DM et 1400 DM. Dans un cas, les profits sont répartis en fonction des apports de patrimoine évalués, dans un autre cas, le membre dont l'apport est plus important reçoit l'intérêt en vigueur sur le marché pour la différence entre son apport et celui de son partenaire. Dans le groupement 88, le premier partenaire reçoit un traitement complémentaire annuel fixe de 6000 DM. Dans le groupement n° 86, les membres ont fixé un loyer relativement élevé pour les terres (320 DM), moyennant quoi le partenaire concerné a apporté ses machines dans la communauté sans que ce capital soit porteur d'intérêt. Les réglementations contractuelles très différentes dont on trouvera les détails dans les descriptions des fusions d'exploitations en annexe, ont la plupart du temps les points communs suivants :

- 1) Pour les terres apportées, la communauté verse aux membres un loyer fixe et/ou un traitement mensuel fixe qui doivent être payés avant la répartition des bénéfices.
- 2) La différence de valeur du cheptel vif et du cheptel mort des partenaires n'est pas porteur d'intérêt. On s'est au contraire efforcé que le partenaire "le plus important" vende le matériel inutile, particulièrement les machines, avant la fusion. Dans les cas où les partenaires ont apporté approximativement le même patrimoine,

on a renoncé à l'évaluation précise et de ce fait, à la rémunération de la différence.

3) Dans toutes les fusions (hormis le groupement n° 86 dans lequel aucun membre ne collabore), il est veillé à ce que tous les membres presentent la même durée de travail dans la Communauté.

4) Les bénéfices sont répartis en parts égales entre les membres après déduction des loyers et des traitements mensuels fixes.

En ce qui concerne les effets des fusions, on constate ce qui suit : les résultats de rentabilité doivent être qualifiés de favorables sauf dans le groupement n° 89, qui a été dissous entre-temps, et dans le groupement n° 88 où la production a été étendue dans les exploitations membres à la suite de l'abandon de branches d'exploitation dépendant du facteur main-d'oeuvre et où l'on a atteint un revenu net inférieur à celui des exploitations individuelles. Lorsqu'on juge les résultats, il faut tenir compte du fait que les membres qui avaient un revenu réduit avant la fusion ont recherché avant tout une augmentation du revenu. Dans la plupart des cas, il s'agit toutefois de l'association de chefs d'exploitation qui bénéficiaient déjà d'un revenu satisfaisant. Selon leurs déclarations, la réalisation d'objectifs sociaux grâce à la fusion des exploitations était leur préoccupation majeure; il s'agit en particulier des objectifs suivants selon leur ordre d'importance :

- 1) Loisirs réguliers par le remplacement mutuel pendant les week-ends et pendant les congés;
- 2) Allègement du travail par la création de chaînes de travail;
- 3) Spécialisation des activités;
- 4) Diminution et répartition du risque pour les nouveaux investissements.

Les chefs des exploitations familiales majoritaires dans la RFA ne peuvent atteindre ces objectifs sans collaborer avec d'autres agriculteurs, particulièrement lorsqu'ils ne sont pas soutenus par des membres de leur famille travaillant avec eux.

De nombreux fils d'agriculteurs refusent de reprendre l'exploitation familiale étant donné les loisirs peu nombreux et irréguliers. La fusion de deux ou trois exploitations individuelles avec main-d'oeuvre familiale et de taille suffisante en une entreprise pluri-familiale avec production spécialisée dans les exploitations individuelles qui la composent peut contribuer à satisfaire les besoins sociaux de nombreux agriculteurs. Une évolution correspondante semble se dessiner dans certaines régions de l'Allemagne septentrionale où domine une structure agricole favorable.

3. Facteurs qui influencent la réussite de la collaboration

Les effets des diverses formes de collaboration dans le secteur de la production agricole tels qu'ils ont été décrits doivent donner un aperçu des expériences réalisées jusqu'à présent dans ce domaine dans la République fédérale d'Allemagne. La présente étude n'a pas la prétention d'être complète en ce qui concerne le nombre des cas de collaboration existant dans la RFA, surtout dans le domaine des formes simples de collaboration entre exploitations. Par contre, le rapport représente toute la gamme des expériences de collaboration inter-exploitations réalisées jusqu'à présent parce qu'il a été tenu compte aussi bien des expériences tant positives que négatives et que la majeure partie des cas de mise en commun de branches d'exploitation en commun, ont été examinées. Cela permet de déduire un certain nombre d'indications d'ordre général en ce qui concerne les facteurs qui ont eu un effet sur la réussite de la collaboration et qui revêtent également une certaine importance pour l'évolution future.

3.1 Facteurs économiques

En tenant compte de l'importance variable qu'on peut accorder aux différents résultats, on peut affirmer que l'amélioration du revenu et sa réalisation constitue le premier facteur de réussite pour tous les groupements examinés et leurs membres. Cette affirmation ne doit être modifiée que pour les exploitations en commun - c'est-à-dire le degré le plus élevé de l'intégration - en ce sens que leurs membres attachent une même importance à la garantie de revenu et à l'amélioration

des conditions sociales. On peut considérer en ce qui concerne les facteurs économiques que leur influence sur la réussite de la collaboration est proportionnelle aux objectifs et aux espérances des participants. Eu égard à cette appréciation subjective, on peut formuler les affirmations générales suivantes sur la base des résultats de l'enquête.

Une base financière et économique suffisante des exploitations participantes est la condition indispensable pour que l'effet économique des diverses formes de collaboration soit positif, en particulier lorsque des investissements importants sont nécessaires pour réaliser de nouvelles constructions.

On peut dès lors conclure que la collaboration n'offre aucune possibilité d'assainissement pour les exploitations endettées, ni aucune chance de survie pour la masse des petites exploitations. Ce n'est que dans des cas particuliers que des chefs d'exploitations fournissant un revenu secondaire ou d'exploitations ayant fourni jusqu'à présent le revenu principal, peuvent exercer des activités dans leur profession principale dans les communautés inter-exploitations et obtenir ainsi un revenu approprié dans l'agriculture.

Comme le démontrent les résultats de l'enquête, les agriculteurs participant aux diverses formes de collaboration exploitent à titre principal ou à titre secondaire des exploitations de 30 ha SAU en moyenne. Le pourcentage des exploitations fournissant un revenu secondaire est essentiellement plus réduit et se limite à quelques exceptions situées particulièrement dans le sud de l'Allemagne.

Tout comme dans l'exploitation individuelle, l'efficacité irréprochable de la technique de production dans chaque secteur de collaboration, à laquelle les connaissances spéciales des participants contribuent, constitue la conditions évidente de la réussite sur le plan économique.

La forme de commercialisation des produits des groupements ainsi que l'acquisition en commun des moyens de production exercent une influence essentielle sur la rentabilité. Seule la réunion de la collaboration horizontale et de l'intégration verticale avec les partenaires du marché garantit l'utilisation des avantages de plus grandes unités de production.

L'encouragement de la collaboration par les pouvoirs publics au moyen de prêts du marché des capitaux avec bonification d'intérêt et d'aides a été jusqu'à présent un autre facteur influençant la réussite économique. Il est évident que les groupements bénéficiant d'une aide financière des pouvoirs publics obtiennent généralement de meilleurs résultats économiques mais il y a aussi les aspects secondaires non matériels de cette aide (information intensive, planification, conditions contractuelles claires etc.).

L'information dans les différents domaines est pour toutes les formes de collaboration un facteur important qui influence considérablement l'efficacité économique des groupements.

3.2. Facteurs socio-psychologiques

Outre les facteurs économiques, les composantes socio-psychologiques influencent dans une large mesure la réussite et l'efficacité de la collaboration. Là où on n'en tient pas compte, les succès économiques obtenus au départ ne peuvent généralement pas être maintenus longtemps. Les liens plus ou moins prononcés sur le plan de l'organisation ainsi que dans les domaines financier et juridique qu'entraîne chaque forme de collaboration impliquent pour les participants une marge de disponibilité économique plus réduite, une subordination à des objectifs communs et de ce fait également une dépendance vis-à-vis d'autres personnes plus grande qu'auparavant. La division nécessaire du travail au sein du groupement - en particulier la séparation des fonctions dirigeantes et exécutantes - impose aux membres de nouvelles exigences.

En ce qui concerne le comportement social au sein de chaque collaboration économique, la condition primordiale est évidemment la faculté de collaboration des participants. Celle-ci a été définie de la façon suivante par les membres d'un grand groupe de communautés de mise en commun d'une seule branche d'exploitation :

Disposition à collaborer, à écouter, à céder et à accepter un compromis ainsi qu'intelligence, honnêteté et confiance mutuelle.

Les résultats de l'enquête confirment ces conditions: les membres des groupements inter-exploitations ont en effet participé préalablement dans la plupart des cas à des formes simples de collaboration (Communautés de machines, cercles de machines, communautés de producteurs, cercles de contrôle etc.).

Les rapports sociaux avec le milieu, et de ce fait la situation socio-psychologique, sont spécifiques pour les groupements, ils se différencient toutefois au sein de la société rurale tout comme vis-à-vis des autres secteurs de la société industrielle. Avec le passage dans le nouveau système social créé par la collaboration, l'attitude de l'individu vis-à-vis du milieu social se modifie également en fonction du rôle qu'il y joue et/ou doit y jouer. Les membres des groupements considérés comme des innovations marquantes doivent par conséquent s'affirmer et se délimiter vis-à-vis de ce milieu sans toutefois s'en exclure s'ils veulent rester en contact avec lui. C'est certes particulièrement le cas pour les formes de mise en commun d'exploitations, c'est à dire pour les groupements d'un degré d'intégration élevé, tandis que les formes simples de collaboration entre exploitations sont plus considérées comme la poursuite de l'aide entre voisins, mais on trouve cependant ici aussi des problèmes analogues. La double tâche de la formation interne du groupe en tant que coopération et du façonnement des rapports vis-à-vis d'un système social existant est toujours plus facile à résoudre lorsqu'un ou plusieurs membres d'une communauté occupe simultanément des postes de direction dans la commune, dans l'organisation professionnelle, dans des institutions publiques ou religieuses ce qui est le cas pour beaucoup des groupements examinés.

Outre l'aptitude sociale, l'âge, la formation et la situation familiale des membres ont une influence sur la nature et la fonction de la collaboration. Il ressort des enquêtes que les membres sont en majeure partie des agriculteurs jeunes, actifs et progressistes âgés de 30 à 45 ans ayant un niveau de formation supérieur à la moyenne. Ils veulent encore exercer longtemps leur profession actuelle et ne sont pas intéressés par une activité en dehors de l'agriculture, mais ils

associent certaines idées et certains espoirs à leur progression.

Les données relatives à la formation professionnelle des membres relèvent que presque tous ont reçu une formation de deux semestres au moins à l'école professionnelle et que deux tiers environ ont eu en outre une formation agricole complémentaire. Ces résultats ne sont pas surprenants étant donné que des différences plus grandes dans le niveau de formation et dans la structure d'âge rendent la collaboration plus difficile.

La répartition des fonctions selon des secteurs et des responsabilités déterminées correspondant aux aptitudes et aux intérêts des membres revêt une importance particulière pour le développement de la conscience communautaire. Une telle répartition des fonctions ne peut se faire schématiquement d'autant qu'en plus des aptitudes différentes des membres, il faut tenir compte des conditions matérielles chaque fois différentes des groupements et des exploitations participantes. On peut mentionner les expériences générales suivantes :

- a) Les objectifs économiques et la forme juridique doivent être en accord de sorte que les contrats, les statuts et le règlement intérieur soient subordonnés aux objectifs de la collaboration.
- b) Les éléments formels de la répartition des fonctions devraient être flexibles de sorte qu'une modification des conditions n'empêche pas la poursuite et le développement de la collaboration.
- c) Ni une structure autocratique dans le sens d'une "direction aux mains d'un seul homme", ni une délégation de toutes les décisions à l'ensemble des membres n'ont répondu à l'attente. C'est particulièrement le cas lorsque le nombre de membres est élevé (plus de 5 membres) tandis que dans les groupements prises en commun comme c'est spécialement le cas pour les mises en commun d'exploitations.
- d) Une séparation des fonctions dirigeantes et exécutantes qui est déjà indispensable pour un nombre de membres moyen (à partir de 5), ne peut conduire à des structures hiérarchiques, ce qui peut être le mieux évité par un changement de fonctions à tour de rôle.

4. Conséquences pour l'encouragement de l'amélioration des structures agricoles

4.1 Causes de la nécessité économique des groupements dans le secteur de production agricole

Le développement économique dans les pays hautement industrialisés est caractérisé par un remboursement permanent de la main-d'oeuvre par le capital à la suite de la pénurie et de ce fait, du renchérissement de la main-d'oeuvre humaine. Les salaires et les revendications en matière de revenus des travailleurs augmentent plus fortement que les prix des moyens de production dont la réduction relative par rapport au facteur main-d'oeuvre s'explique par le progrès technique. Un remplacement de la main d'oeuvre par le capital doit toujours se traduire par une diminution des coûts, par exemple sous la forme de l'économie de salaires, ou par une extension de la production si les revendications croissantes en matière de revenus doivent être satisfaites.

Des investissements élevés impliquent une spécialisation des entreprises économiques; d'autre part, la nécessité de la dégressivité des coûts fixes exige une utilisation optimale des capacités de production. Dans le secteur de la production, cela signifie que les entreprises individuelles doivent limiter leur programme de production à un nombre réduit de produits ou, dans le cas extrême, à un seul produit. La spécialisation a différentes conséquences pour les agriculteurs et leur entreprise. Le fait que le nombre de tâches programmées soit réduit et que la productivité du travail humain soit accrue doit être considéré comme un effet positif. Mais la spécialisation implique également une flexibilité plus réduite de sorte que l'adaptation de la structure de production dans une exploitation aux situations modifiées sur le plan des techniques de production et sur le plan économique est rendue difficile. Une compensation des risques d'investissement et de vente et la garantie de l'existence des exploitations spécialisées exigent de plus en plus des actions communautaires et une collaboration obligatoire des entreprises aussi bien entre elles (horizontale) qu'avec leurs partenaires du marché (verticale). La raison en est la concentration de la demande qui doit entraîner une concentration de l'offre, parce qu'une offre éparpillée est toujours moins concurrentielle sur les marchés encombrés.

Les exploitations familiales avec 1-2 travailleurs familiaux à temps plein dominant dans la République fédérale d'Allemagne. L'exploitation familiale rurale, qui devrait être la plus indépendante et la plus libre possible, a longtemps été "l'image pilote" de la politique des structures agricoles. Eu égard à la pression exercée par la société en vue de l'adoption de conditions de travail modernes, on peut cependant se demander si cette forme économique peut encore offrir des conditions de travail adaptées à notre temps étant donné la compensation des risques sociaux et la protection sur le plan social ne sont pas garanties dans la mesure souhaitée. L'organisation de l'exploitation familiale dépendant de façon particulièrement stricte d'un potentiel de travail déterminé, son existence est mise en danger lors de la survenance de risques sociaux tels que la maladie, l'accident ou le décès d'un membre de la famille. La collaboration inter-exploitation dans le secteur de production agricole peut offrir principalement les avantages suivants :

- une augmentation du revenu agricole,
- la garantie du revenu agricole,
- l'amélioration des conditions sociales.

Une augmentation du revenu agricole pour les membres des **groupements** peut être obtenue par :

- une augmentation de la production avec une amélioration simultanée de la productivité du travail par l'utilisation de techniques de production déterminées par le facteur capital et permettant une réduction en travail,
- l'abandon des branches de production non rationnelles dans les exploitations individuelles,
- le développement d'autres branches de production dans les exploitations individuelles,
- des prix avantageux (ristournes) lors de l'achat de grandes quantités de moyens de production,
- des rendements supérieurs par unité de produit par la vente de grosses quantités de qualité uniforme.

Les agriculteurs ayant un revenu insuffisant mettent naturellement l'accent sur l'augmentation du revenu agricole tandis que ceux qui ont déjà un revenu suffisant dans leur entreprise attachent une grande importance à la garantie du revenu agricole.

Le revenu peut être garanti lorsqu'une offre conforme au marché tant du point de vue qualitatif que quantitatif consolide la position sur le marché, lorsque des prix meilleurs et plus stables sont réalisés et lorsque le risque est réparti sur la Communauté.

Des améliorations des conditions sociales peuvent être obtenues par une spécialisation et une division du travail adéquates et coordonnées. On peut ainsi créer les conditions essentielles permettant d'avoir des week-ends libres et des vacances annuelles et de pourvoir au remplacement en cas de maladie. En outre, les épouses des chefs d'exploitation peuvent être déchargées des lourds travaux dans les champs et dans les étables.

4.2. Conditions pour la création de groupements dans le secteur de la production agricole

Pour pouvoir créer des groupements dans le secteur de la production agricole, il faut que les partenaires entrant en ligne de compte soient "disposés à collaborer". Cela signifie en particulier qu'ils doivent être prêts à limiter leur liberté organisatrice. Comme il ressort de l'enquête, les membres de groupements inter-exploitations dont l'entreprise a été couronnée de succès ont la plupart du temps participé pendant une longue période précédant la création de ces groupements à des formes simples de collaboration, particulièrement sous la forme d'une aide intensive entre voisins ainsi qu'au sein de communautés et de cercles de machines "pratiquant ainsi la collaboration". Afin d'éviter toute difficulté sur le plan de l'organisation, le nombre de membres devrait être le plus réduit possible (2-5) dans les communautés d'utilisation du sol et dans les communautés d'élevage de vaches laitières ainsi qu'en particulier dans les mises en commun d'exploitations, le nombre plus élevé de membres n'ayant généralement aucune influence sur le succès ou sur l'échec de la collaboration dans les autres formes de collaboration. Dans les groupements comptant plus de 5 membres, il faut un responsable habile et capable dont les capacités sur le plan professionnel et humain sont reconnues unanimement par les membres. Malgré la base de confiance humaine nécessaire,

on ne devrait toutefois pas renoncer à un contrat de société formulé clairement, ni à un règlement intérieur écrit.

Les membres du groupement ne doivent pas seulement être disposés à collaborer mais aussi être "capable de collaborer".

Les entreprises participantes doivent alors avoir en particulier une base économique saine si des investissements considérables en nouveaux bâtiments et/ou en machines et en équipements techniques sont nécessaires. Les directives concernant le "Einzelbetrieblichen Förderungs- und sozialen Ergänzungsprogramm der Bundesregierung für die Land- und Forstwirtschaft" (Programme d'aide aux exploitations individuelles et programme complémentaire social du gouvernement fédéral pour l'agriculture et la sylviculture) qui sont appliqués depuis le 1.7.1971, insistent particulièrement sur cette condition pour pouvoir bénéficier d'une aide des pouvoirs publics.

C'est à juste titre que l'on exige des groupements qu'ils apportent la preuve de leur base économique saine en présentant une comptabilité en ordre et des plans de développement des exploitations membres pour pouvoir bénéficier d'une aide des pouvoirs publics. Avant d'adhérer à des groupements, les agriculteurs individuels devraient donc examiner à fond les possibilités de développement des diverses exploitations, en particulier lorsque des investissements importants sont envisagés. La construction de nouveaux bâtiments d'exploitation surtout implique toujours un risque. On obtient plus facilement une augmentation des revenus par la location de terres, en particulier de terres de culture. Si les possibilités de location manquent ou sont insuffisantes, il faudrait examiner avant tout si une extension de la production de transformation de produits animaux est possible en utilisant les bâtiments existants et en les transformant à bon compte. Ce n'est que lorsque les possibilités de location ou d'extension de bâtiments d'exploitation au moyen de transformations ou d'agrandissements ne sont plus possibles ou sont insuffisantes pour plusieurs exploitations que l'on devrait chercher des solutions au niveau du groupement. L'existence de moyens de financement suffisants tant pour les bâtiments communautaires que pour le capital circulant nécessaire à l'origine, en particulier pour le bétail et les fourrages, ainsi que pour les investissements dans les exploitations individuelles est également importante pour obtenir une aide des pouvoirs publics. Ces conditions n'étaient

pas remplies dans le passé dans de nombreuses exploitations transplan-
tées mais aussi dans de nombreuses étables communautaires. C'est ainsi
que les groupements qui ont financé la majeure partie du capital cir-
culant avec des crédits de compte courant à intérêt élevé s'en sont
relativement mal tirés comme l'enquête l'a montré.

4.3. Formes de collaboration méritant d'être encouragées

Du point de vue de la politique agricole, plus particulièrement
en ce qui concerne les structures agricoles, les groupements qui ont
pour but

- de réduire les coûts des facteurs de production par une utilisation
en commun,
- de réduire les coûts des moyens de production par l'achat en commun,
- d'augmenter le produit de leur production par la vente en commun
et l'amélioration de la qualité,

afin d'améliorer de cette façon les revenus des agriculteurs parti-
cipants et simultanément leurs conditions sociales de travail doivent
être jugés de façon positive. En principe, il faut cependant consi-
dérer comme peu souhaitable une augmentation de la production de
denrées alimentaires qui sont déjà excédentaires et qui entraînent
de ce fait des coûts élevés pour leur stockage et leur élimination.
Cette considération s'applique aussi bien à la production individuelle
qu'à la production en commun de produits agricoles.

Les communautés inter-exploitations, sur lesquelles l'accent a été
mis dans la présente étude, peuvent contribuer à améliorer les con-
ditions sociales de travail dans l'agriculture. Il s'agit surtout
du remplacement mutuel en cas de maladie et de congé ainsi que
pendant les week-ends et en outre la suppression pour les épouses
des travaux dans les champs et dans les étables. Dans cette mesure,
elles doivent donc être jugées de façon positive. Le fait que la
plupart des communautés inter-exploitations dans le secteur de pro-
duction des produits animaux transformés perdent leur élasticité de
production par suite d'investissements importants pour des secteurs
de production spéciaux a un effet préjudiciable. Etant donné les
coûts fixes élevés, elles sont par exemple tenues d'augmenter leur
production en cas de baisse des prix au producteur. Les entreprises
ayant une organisation variée peuvent par contre réagir plus élasti-
quement aux modifications du marché.

Le problème mentionné a surtout été rencontré dans le passé dans de nombreux groupements d'élevage de volailles, en particulier dans les communautés d'élevages de poules pondeuses et dans les communautés d'engraissement de poules à bouillir.

Après des bénéfices en partie élevés à l'origine, les prix aux producteurs ont baissé à la suite de la forte augmentation de l'offre. Etant donné la charge élevée des coûts fixes, les communautés d'élevage de volaille n'ont cependant pas pu réagir en réduisant la production mais ont été au contraire contraintes de compenser les prix inférieurs au producteur par une augmentation de la production. Par contre, les entreprises individuelles ont souvent pu compenser les prix inférieurs au producteur par une extension de la commercialisation directe des produits de volaille aux consommateurs.

Du point de vue de la politique des structures agricoles, les communautés d'élevage de volaille n'ont cependant guère d'importance dans la RFA. Etant donné que presque toutes ces communautés ont été et sont taxées comme des entreprises à grandes capacités, elles n'entrent pas en ligne de compte pour une aide des pouvoirs publics.

Des problèmes identiques à ceux de communautés d'élevage de volaille peuvent surgir dans les communautés d'engraissement porcin étant donné que celles-ci ne peuvent pas non plus réagir de façon élastique aux modifications du marché. Le cycle porcin peut entraîner des fluctuations de revenus considérables. C'est ainsi que les enquêtes ont montré que les communautés d'engraissement porcin avaient réalisé des bénéfices considérablement inférieurs en 1970/71 par rapport à 1969/70; on a même constaté partiellement des pertes importantes. Actuellement, de nombreux projets de communautés d'engraissement porcin sont à l'étude, quelques uns des groupements existants envisagent d'étendre leur production. A cela s'ajoute la tendance générale à augmenter la production de porcs en raison de la hausse des prix qui a été et est également occasionné par la pénurie de viande de boeuf. Le danger de fléchissements ou de baisses des prix par suite de l'augmentation à long terme de l'offre de viande de porc n'est pas écarté. Les inconvénients précités d'une production intensive de porcs sont toutefois plus que compensés par des avantages spécifiques: en cas de pression de l'offre ('montagne de porcs'), les communautés d'engraissement porcin peuvent obtenir des prix au producteur considérablement plus élevés que les autres producteurs.

grâce à l'approvisionnement continu du marché avec des lots importants de qualité uniforme.

L'expérience acquise par les quatre communautés d'élevage de truies examinées montre qu'un élevage intensif en commun de porcelets comporte un risque économique considérable qui est dû principalement au grand danger que représente l'extension d'épidémies malgré les mesures d'hygiène importantes. La production du porcelet apparaît toujours comme le secteur d'exploitation idéal dépendant de la main-d'oeuvre pour les petites exploitations agricoles familiales ne disposant que d'une superficie réduite de pâturages. Pour les membres des communautés d'élevage de truies, le but de la collaboration a été de garantir la fourniture de porcelets pour l'engraissement porcin réalisé dans les exploitations individuelles. Cet objectif peut également être atteint par une collaboration contractuelle entre producteurs de porcelets et engraisseurs de porcs. Cette forme de collaboration devrait par conséquent être encouragée, particulièrement par une information intensive des agriculteurs et la mise au point de contrats types.

Etant donné l'augmentation considérable des prix de la construction au cours des dernières années, la construction de nouveaux bâtiments plus grands pour les étables communautaires de vaches laitières n'est guère à conseiller même si les prix du lait et des veaux augmentent. Cette opinion est confirmée par les difficultés économiques des groupements examinés. Dans le secteur de l'élevage bovin, des divisions du travail entre exploitations agricoles indépendantes ou des divisions du travail dans le cadre de mises en commun d'exploitations sont par conséquent plus judicieuses et devraient dès lors être encouragées, en particulier par une information intensive. Une spécialisation et de ce fait une augmentation de la productivité du travail dans les exploitations individuelles, est ainsi rendue possible (éventuellement après des transformations peu coûteuses). Les participants peuvent en outre jouir de loisirs réguliers par le remplacement mutuel au travail.

La création de communautés d'engraissement de taureaux basées sur l'achat de veaux dans des étables nouvellement construites n'est pas à recommander étant donné les coûts élevés de la construction et les prix des veaux en forte augmentation par suite de la réduction constante du cheptel de vaches laitières.

Les expériences négatives des communautés examinées confirment le bien fondé de cette recommandation. L'engraissement de taureaux peut être considéré comme complément idéal de l'élevage de vaches laitières lorsqu'on dispose d'une capacité excédentaire de main-d'oeuvre, de bâtiments et d'aliments.

Les mises en commun d'exploitations n'ont existé jusqu'à présent qu'en nombre très réduit dans la République fédérale d'Allemagne. Depuis trois ans environ, on constate un nombre croissant de nouvelles créations, en particulier dans le nord de l'Allemagne, qui bénéficie d'une structure agricole relativement bonne. A cet égard, il s'agit essentiellement de la fusion de deux ou trois entreprises ayant une base économique saine. Outre des objectifs économiques (par exemple l'augmentation du revenu agricole), les participants visent surtout la réalisation d'objectifs sociaux, principalement des loisirs réguliers par un remplacement mutuel dans le travail. Il faut se féliciter de cette évolution dans l'intérêt de la réalisation de conditions de travail sociales modernes. La mise en commun d'exploitation mérite d'être envisagée particulièrement par des agriculteurs voisins qui ne peuvent être aidés dans leur travail par des membres de leur famille et qui ont collaboré en toute confiance pendant une longue période dans le cadre d'une aide intensive entre voisins.

La tendance croissante à créer des communautés inter-exploitations permet de conclure que les agriculteurs qui analysent sans préjugé les problèmes de la collaboration sont à présent plus nombreux que par le passé. A la suite de la collectivisation forcée dans les pays de l'Est voisin de la RFA, de nombreux agriculteurs (et les organisations professionnelles) ont fait dans le passé un complexe du "Kolkhoze". La concrétisation croissante des réflexions est confirmée notamment par les résultats de sondages récents parmi les agriculteurs du sud et du nord de l'Allemagne. L'attitude à l'égard de la collaboration inter-exploitations est certes encore essentiellement négative, en particulier lorsqu'on estime que les avantages économiques et sociaux ne peuvent compenser suffisamment la limitation à la liberté de décision personnelle hautement appréciée.

Il faut toutefois reconnaître que l'attitude à l'égard de la collaboration était essentiellement négative il y a quelques années principalement pour des raisons idéologiques et que les groupements d'exploitations sont considérés actuellement de façon plus lucide et objective ainsi que sans préjugé. Une propagande unilatérale de la collaboration dans l'agriculture pourrait être plutôt préjudiciable à ce processus de la concrétisation. C'est pourquoi, l'information objective (des agriculteurs) et la vulgarisation agricole même en ce qui concerne les expériences négatives des groupements actuels, devraient se situer à l'avant-plan de toutes les considérations d'encouragement dans ce domaine.

5. Bibliographie

- ANDREAE, B. : "Was halten Sie von Betriebsfusionen?" -
135 Nordwest-deutsche Landwirte nehmen Stellung,
dans "Landwirtschaftliches Wochenblatt für
Westfalen-Lippe, fascicule 22/1972, pages 16-17
- DIETER, B. : Langjährige Erfahrung mit layerischen Schweine-
mast-Gemeinschaftsställen, dans: Ausbildung und
Beratung in Land- und Hauswirtschaft, fascicule
4/1972, pages 69-72
- HAEGE, K. et KROESCHELL, K. en collaboration avec von ALBERS, W.,
HERBST, W. et WINKLER, W. : Beispiele der
Zusammenarbeit landwirtschaftlicher Betriebe
in der Veredelungsproduktion, ihre rechtlichen
und steuerlichen Probleme - Neue Aspekte für eine
integrale Flurbereinigung und ihre Vorplanung;
Schriftenreihe für Flurbereinigung, fascicule 49,
Lengerich 1968
- HOFMANN, W. Erfahrungen mit hessischen Sweinemast-Gemeinschafts-
ställen dans: Ausbildung und Beratung in Land- und
Hauswirtschaft, fascicule 4/1972, pages 66-68
- SCHULZE, K.O. : Menschliches Verhalten und Führungsprobleme in der
Kooperation, dans: Ausbildung und Beratung in Land-
und Hauswirtschaft, fascicule 4/1972, pages 63-65
- WERSCHNITZKY, U. : Moderne Kooperationsformen in der deutschen
Landwirtschaft; AID-Schriftenreihe, fascicule 170,
BONN 1971
- Office fédéral de l'alimentation et des fôrets : Neue Kooperationsformen
in der Landwirtschaft; Schriftenreihe Landwirt-
schaft-Angewandte, Wissenschaft, fascicule 153,
Hiltrup 1970
- Ministère de l'agriculture et de fôrets de Hesse (Ed): Gemeinschaftsställe
in Hessen, Wiesbaden 1970
- Landwirtschaftliches Wochenblatt für Westfalen-Lippe, fascicule 43/1970
top-agrar, fascicule 4/1972, pages 10-11

6. ANNEXE

- 6.1 Contrat type pour des divisions du travail dans le secteur de
l'élevage bovin (Projet de la chambre d'agriculture de Westphalie-Lippe)
- 6.2. Résultats de l'enquête concernant les communautés d'angraissement porcin
- 6.3 Résultats de l'enquête concernant les mises en commun d'exploitations

- 6.1. Contrat-type pour des divisions du travail dans le secteur de l'élevage bovin (Projet de la chambre d'agriculture de Westphalie-Lippe)

CONTRAT - TYPE

entre les agriculteurs

M. A. (éleveur de vaches) et

M. B. (éleveur de jeunes bovins)

Les deux agriculteurs précités décident de procéder à une division du travail dans leur élevage de bovins et conviennent de ce qui suit :

- 1) A. s'engage à n'élever que des vaches laitières dans son exploitation agricole et à abandonner l'élevage de jeunes animaux.
B. s'engage à n'élever que de jeunes animaux dans son exploitation et à abandonner l'élevage de vaches laitières.
- 2) A. s'engage à vendre à B. tous les veaux mâles et femelles nés dans son exploitation dans les 8 jours suivant la naissance
B. s'engage à acheter tous les veaux nés chez A. et à élever les veaux femelles jusqu'à la gestation.
- 3) B. s'engage à vendre à A toutes les génisses pleines qu'il a achetées comme veaux à l'exploitation A et élevées, au plus tard trois semaines avant la date probable du vêlage. A. s'engage à acheter toutes les génisses pleines provenant de ses vaches et élevées par B. jusqu'à ce que son cheptel soit complet (...vaches environ). A. ne peut acheter des vaches ou des génisses pleines auprès de tiers qu'avec l'accord de B.
- 4) La livraison de veaux de A à B a lieu lorsque ceux-ci sont âgés de 8 à 12 jours. La livraison des génisses de B à A a lieu de 1 à 3 semaines avant la date probable du vêlage. L'âge de vêlage de génisses doit se situer entre 2 1/4 ans et 2 3/4 ans.
- 5) Toutes les vaches et génisses des deux exploitations sont inséminées artificiellement. Les taureaux utilisés pour l'insémination sont choisis en commun par les deux partenaires.
- 6) Les prix des veaux et des génisses pleines sont fixés chaque année pour l'année suivante. La fixation des prix se fait aux environs du 1er juillet (entre le 15 juin et le 15 juillet). Les prix moyens qui ont été obtenus au cours de la campagne précédente aux criées pour animaux d'élevage à..... sont appliqués comme valeur directrice générale pour les génisses pleines.

Des majorations ou des diminutions arrêtées en commun par les deux partenaires sur la base de l'expertise effectuée par un arbitre sont appliquées au prix moyen en fonction de la qualité pour les génisses cédées par B à A. L'arbitre est un fonctionnaire spécialisé du bureau régional de la Chambre d'agriculture compétent pour les deux partenaires.

Les prix des veaux sont communiqués par les mêmes personnes et ce, en tenant compte de la situation générale des prix pour les veaux et les génisses pleines.

7) Les prix suivants sont applicables jusqu'au 30 juin 19.... :

veaux mâles et femelles DM;

génisses pleines DM.

Dans certains cas, pour les veaux rabougris ou les poids minimaux extrêmes, les deux partenaires peuvent convenir de prix différents.

8) Les partenaires marquent leur accord sur la réglementation transitoire suivante :

B. achète à A. tous les jeunes animaux sains à l'exception de quelques taureaux presque mûrs pour l'abattage. La valeur des vaches et des jeunes animaux à acheter sera fixée par une Commission indépendante peu de temps avant la livraison entre le 1er et le 15 octobre 19.... Les partenaires acceptent les prix proposés par la Commission. La Commission se composera de trois experts, à savoir deux représentants de la société d'élevage, et un représentant du service compétent de la Chambre d'agriculture.

9) Le présent contrat entre en vigueur au moment du retrait des pâturages en 19.... et est conclu pour une durée de cinq ans.

Le contrat est reconduit tacitement si aucune des deux parties ne le dénonce. La dénonciation doit se faire par lettre recommandée en tenant compte d'un délai de deux ans.

Lieu

Date

Signatures

Chambre d'agriculture de Westphalie-Lippe

Service 216

Collaboration entre exploitations.

6.2. Résultats de l'enquête concernant les communautés d'engraissement
porcin

Communautés d'engraissement porcin n°26 - 31

- Début et forme juridique des groupements, données concernant les membres et leur exploitation -

N° du groupement	26	27	28	29	30	31
Date de la création (mois/année)	7/1964	12/1962	12/1964	12/1965	2/1965	4/1964
Début de la production (Mois/année)	9/1965	12/1963	10/1965	9/1966	7/1966	3/1965
Forme juridique du groupement	SDC 1) (§ 741 suiv. C.C.)	SDC 1) (§ 741 suiv. C.C.)	SDC 1) (§ 741 suiv. C.C.)	SDC 1) (§ 741 suiv. D.C.)	SDC 1) (§ 741 suiv. C.C.)	SDC 1) (§ 741 suiv. C.C.)
<u>Données concernant les membres (à la création en 1972)</u>						
Nombre total	10/10	14/14	4/4	8/8	10/10	14/14
Agriculteurs à titre d'activité principale	7/3	14/4	4/4	8/8	7/7	12/4
Agriculteurs à titre d'activité secondaire	3/7	-/10	-	-	3/3	2/10
Non agriculteurs	-	-	-	-	-	-
<u>Taille des exploitations membres (à la création en 1972)</u>						
Nombre total	10/10	14/14	4/4	8/8	10/10	14/14
dont : - de 0,5 ha SAU	-	-	-	-	-	-
de 0,5 à - de 5 ha SAU	-	-	-	-	-	-/1
de 5 à - de 10 ha SAU	5/2	11/8	3/-	1/-	-/1	1/-
de 10 à - de 20 ha SAU	5/8	3/6	1/3	6/4	7/3	12/10
de 20 à - de 50 ha SAU	-	-	-/1	1/3	3/6	1/3
de 50 à - de 100 ha SAU	-	-	-	-/1	-	-
+ de 100 ha SAU	-	-	-	-	-	-

1) SDC= société de droit civil

Communauté d'engraissement porcin n° 26-31

- Données sociales concernant les membres, la formation des membres, de leur épouse et des successeurs probables -

N° du groupement	26	27	28	29	30	31
<u>Nombre de membres (1972)</u>	10	14	4	8	10	14
<u>Age des membres (de - à - ans en 1972)</u>	34-62	33-66	38-69	37-54	35-65	30-66
<u>Formation des membres</u>						
Ecole d'agriculture	7	6	3	8	6	5
Travailleur agricole qualifié		1				2
Maître agriculteur				1		
Ingénieur agronome ou agriculteur diplômé						
Agronome diplômé ou ingénieur agronome diplômé						
Formation professionnelle en dehors de l'agriculture	1				1	
Cours de perfectionnement professionnel	7		2		2	6
<u>Formation des épouses</u>						
Ecoles d'enseignement complémentaire					1	
Formation agricole/ménagère	1	4		8	6	4
Autre formation professionnelle		2			1	
<u>Données concernant la succession dans les exploitations membres</u>						
Nombre d'exploitations où il existe déjà un successeur	5	2	1	1	1	3
Exploitation sans successeur qui cesseront leur activité		6	2		2	2
Nombre des exploitations où le problème de la succession n'est pas encore réglé	5	6	1	7	7	9
<u>Formation des successeurs probables</u>						
Ecoles d'enseignement complémentaire	5					
Certificat d'apprentissage et de formation profess.agricole	1		1	1	1	2
Certificat d'apprentissage et de formation professionnelle en dehors de l'agriculture	4					1
<u>Postes de direction occupés par les membres</u>						
Dans le syndicat paysan	1	1		1	1	2
Dans des coopératives	1	2		1	2	3
Dans des communautés de droit public	1	3				1
Dans des communautés religieuses		1			2	2
Dans des communes	3	3	1	1	2	1
Autres fonctions		2		1	1	1
<u>Appartenance des membres à d'autres communautés inter-exploitation</u>						
Cercles de machines	10	14	3	8	3	14
Cercles de producteurs	10	7		2		

Communautés d'engraissement porcin n° 26 à 31

- Répartition des fonctions au sein du groupement -

	Groupement n°26	Groupement n°27	Groupement n° 28	Groupement n° 29	Groupement n°30	Groupement n°31
	Rétri- bution	Nombre	Rétri- bution	Nombre	Rétri- bution	Rétri- bution
1. Administrateur :						
à titre principal						
à titre secondaire	1 1,20DM porc	1 0,50 DM porc	1 720 DM année	1 960 DM année	1 0,30 DM porc	1 0,40 DM porc
2. Comptable :						
non membre						
comme employé membre	1 s.o.o.	1 s.o.o.	1 s.o.o.	1 s.o.o.	1 s.o.o.	1 0,80 DM porc
3. Fütterer :						
non membre						
comme employé membre	1 7,50 DM porc	1 10,00 DM porc	-	1 6,00 DM porc	1 6,00 DM porc	1 8,00 DM porc
4. Autre main- d'oeuvre :	x			x	4,-- DM/h	x 4,00 DM/h

1) Les membres effectuent ce travail en alternance

Communautés d'engraissement porcin n°26 - 31

- Investissements et leur financement -

N° du groupement	26	27	28	29	30	31
1. Investissements (DM, y compris TVA) depuis la création du groupement pour....						
L'acquisition de terres	3 000	1 809	6 000	5 100	10 000	4 000
La mise en valeur des terres	10 710	4 326	6 500	5 500	2 700	18 020
Les bâtiments, y compris les install. annexes	93 914	110 000	192 396	156 000	163 300	190 353
Les équipements techniques	30 090	22 939	50 922	38 000	54 000	30 868
Les machines	6 200	5 650	.	6 800	13 700	9 618
Total y compris droits, honoraires	143 914	144 724	255 818	211 400	243 700	252 859
Le bétail	47 238	17 500	157 888	31 000	33 605	36 200
Autre capital circulant	5 640	37 500	13 671	58 000	61 100	64 000
Total	196 792	199 724	427 377	300 400	338 405	353 059
Nombre total d'emplacements	300	250	1 000 ¹⁾	440	470	500
Investissements/Emplacement (DM)	656	799	427	682	720	706
Investissement install(Emplac. DM)	480	579	259	480	519	506
2. Financement (DM) des investissements						
2.1 Prestations propres des membres en espèces ou non						
	78 792	90 224	171 377	205 400	168 405	203 059
2.2 Prêts						
Total des prêts publics		27 000				
Conditions:.....% d'intérêt		2				
.....% d'amortissement		10				
Total des prix des marchés de capitaux	78 000	20 000	210 000	80 000	110 000	60 000
Conditions:.....% d'intérêt avec bonif.intér.	4,0	2	3	3,5	3,5	3,5
.....% d'amortissement	12,5	20	4	10	12,5	5
Total des prix des marchés des capitaux sans bonific.d'intérêts			16 000			
Conditions:.....% d'intérêt			7			
.....% d'amortissement			25			
2.3 Aides/Subventions						
Fonds du Land	40 000	62 500	30 000	15 000	60 000	90 000
Fonds du Bund						
Orientation CEE						
2.4 Total	196 792	199 724	427 377	300 400	338 405	353 059

1) Au 1.1.1972, à l'origine 550

Communautés d'engraisement porcin n° 26-31

- Résultats de rentabilité -

N° du groupement	26		27		28		29		30		31	
	1969/70	1970/71	1969/70	1970/71	1969/70	1970/71	1969/70	1970/71	1969/70	1970/71	1969/70	1970/71
1. Données générales												
Nombre des animaux en étable	616	685	556	578	1 530	2 199	1 039	1 222	1 311	924	946	
Nombre des animaux vendus	543	634	551	538	1 494	2 046	1 096	1 114	1 206	922	1 053,1)	
Pertes totales (%)	7,6	7,7	2,5	3,9	1,75	4,3	0,8	8,3	8,1	5,5	6,6)	
Poids moyen/animal en étable (kg)	26,8	23,3	22,1	24,46	18,0	20,2	28,9	27,4	28,9	21,16	22,3	
Poids moyen à la vente (kg)	101,4	99,9	108,7	106,0	105,8	101,7	108,1	94,2	94,6	108,0	99,1	
Augmentation moyenne de poids par animal (kg)	85,4	76,6	86,6	81,5	87,8	81,5	79,2	66,8	65,7	86,8	76,8	
Prix moyen pour les aliments achetés (DM/ quint)	51,15	55,64	47,35	43,10	41,97	40,41	49,99	55,66	68,79	48,80	43,61	
Prix moyen pour le petit lait (DM/kg)					0,05	0,05						
Prix moyen compté pr. céréales produites dans expl.	37,38	36,89	36,40	34,86	35,39	37,39	37,34	36,00	36,00	38,24	38,47	
Prix moyen des mélanges fourragers (DM/quint)	40,48	43,56	40,15	40,40	38,77	38,77	42,39	46,00	48,51	43,42	40,93	
Consommation moyenne d'aliments composés par quint	3,83	3,01	3,58	3,58	.	.	3,025	2,73	2,71	3,50	3,45	
Consommation moyenne d'aliments pr. kg animal (quint)	4,49	3,93	4,14	4,40	.	.	3,82	4,08	4,13	4,04	4,50	
Coût moyen des aliments (DM/kg d'augment. poids)	1,82	1,71	1,66	1,77	1,24	1,48	1,58	1,79	1,79	1,76	1,84	
2. Produit par porc à l'engrais (DM)												
Prix moyen par kg (net, y compris TVA)	2,84	2,38	2,56	2,23	2,72	2,55	2,61	3,04	2,63	2,80	2,36	
Prix moyen (produit brut) par porc à l'engrais	288,95	238,23	276,00	236,02	287,78	259,01	282,57	287,37	248,61	284,47	234,45	
3. Coûts par porc à l'engrais (DM)												
Prix moyen par porcelet	87,16	77,76	84,70	73,75	77,98	72,57	79,63	92,30	92,66	75,48	73,29	
Coût moyen des aliments par porc à l'engrais	132,12	130,82	141,36	144,26	120,79	121,02	129,25	120,22	130,59	138,41	143,15	
Frais généraux moyens (Méd., élect., eau et autre)	5,05	5,72	6,08	6,53	4,62	4,72	6,22	16,30	10,72	6,26	6,64	
Coûts moyens de la main-d'œuvre par animal	6,93	7,89	10,79	10,00	1,36	3,40	7,01	8,33	7,70	8,12	9,46	
Coûts moyens pr. bâtiments (amortissement, entrepr.)	11,56	10,89	14,77	15,29	13,21	8,61	9,31	11,74	12,18	11,42	21,67 ²⁾	
Coûts moyens pr. équip. techniques (amortis. entrepr.)			2,26		1,79							
Pertes moyennes (DM/porc à l'engrais vendu)	12,26	8,03		4,59		3,87	0,82	8,28	9,28	7,30	7,30	
4. Rendement par porc à l'engrais (DM)												
Marge brute	45,53	8,01	33,07	3,11	84,39 ³⁾	56,83 ³⁾	59,64	41,94	2,34	48,90	-5,39	
Revenu brut	33,87	-2,88	16,04	-12,18	67,04	44,82	50,33	33,66	-9,84	37,84	-27,06	

1) Pertes élevées par suite de la salmonellose des procs. - 2) Le sol en caillbotis en chêne a été remplacé par des hourdis en béton.

3) Il n'a pas été tenu compte dans ce groupement des coûts de main-d'œuvre dans le calcul de la marge brute parce que ceux-ci représentent le revenu des membres.

Communautés d'engraissement porcin n°26 - 31

- Effets de la collaboration -

Groupement n°	26	27	28	29	30	31
1. Structure des exploitations membres						
<u>Exploitation fournissant la totalité du revenu:</u>						
à l'origine	7	8	1	8	7	11
en 1972	-	3	1	8	7	3
modification	-7	-5	-	-	-	-8
<u>Exploitations fournissant le revenu principal:</u>						
à l'origine	3	6	3		3	3
en 1972	6	10	3		3	10
modification	+3	+4	-		-	+7
<u>Exploitation fournissant un revenu secondaire</u>						
à l'origine	-	-	-			-
en 1972	4	1	-			1
modification	+4	+1	-			+1
2. Taille des exploitations membres (ha SAU)						
de - à : à l'origine	6,7-14,0	10,9-30,8	9,8-14,0	9,0-14,0	10,0-29,0	8,5-20,0
de - à : en 1972	5,8-17,2	12,0-30,8	10,0-26,0	12,0-55,0	8,0-29,5	5,0-27,0
3. Cheptel (de - à) des exploitations membres						
Truies d'élevage (à l'origine)	1-2	0-4	0-2	0-10	5-25	0-4
Truies d'élevage (en 1972)	4-14	2-18	-	0-25	0-35	-45
Porcs à l'engrais (à l'origine)	4-15	0-30	20-60	0-40	0-20	6-25
Porcs à l'engrais (en 1972)	0-30	20-22	-484	55-95	22-113	35-40
Vaches laitières (à l'origine)	3-7	4-8	0-6	0-12	0-13	4-8
Vaches laitières (en 1972)	0-9	4-14	-	0-9	0-12	0-15
Bovins à l'engrais (à l'origine)	0-6	0-18	0-14	9-20	0-15	4-16
Bovins à l'engrais (en 1972)	0-18	4-25	-	0-16	0-80	0-30
Poules pondeuses (à l'origine)			25-30			
Poules pondeuses (en 1972)			0-25			

Communauté d'engraissement porcin n° 32-34

- Début et forme juridique des groupements, données concernant les membres et leur exploitation -

n° du groupement	32	33	34
Date de la création (mois/année)	3/66	8/66	11/66
Début de la production(mois/année)	10/68	10/68	3/68
Forme juridique du groupement	SDC ¹ (articles 741 et suivants du Code Civil)	SDC ¹	SDC ¹
<u>Données concernant les membres</u> (à la création en 1972)			
Nombre total	9/9	9/9	6/5
Agriculteurs à titre d'activité principale	9/9	9/8	5/5
Agriculteurs à titre d'activité secondaire	-/-	-/1	1/-
Non-agriculteurs	-/-	-/-	-/-
<u>Taille des exploitations membres</u> (à la création en 1972)			
Nombre total	9/9	-/-	6/5
dont : moins de 0,5 ha SAU	-/-	-/-	-/-
de 0,5 -à moins de 5 ha SAU	-/-	-/-	-/-
5- à moins de 10ha SAU	-/-	-/-	1/-
10 -à moins de 20ha SAU	7/5	5/5	5/5
20 -à moins de 50ha SAU	2/4	4/4	-/-
50 -à moins de 100 ha SAU	-/-	-/-	-/-
-plus de 100 ha SAU	-/-	-/-	-/-

1) SDC = société de droit civil

Communautés d'engraissement porcin n°32 - 34

- Données sociales concernant les membres, la formation des membres, de leur épouse et des successeurs probables -

N° du groupement	32	33	34
<u>Nombre de membres (en 1972)</u>	9	9	5
<u>Age des membres (de - à - ans)</u>	31-59	30-55	36-50
<u>Formation des membres</u>			
Ecole d'agriculture	5	4	
Travailleur agricole qualifié	1		1
Maître agriculteur			
Ingénieur agronome ou agriculteur diplômé			
Agronome diplômé ou ingénieur agronome diplômé			
Formation professionnelle en dehors de l'agriculture			
Cours de perfectionnement professionnel			
<u>Formation des épouses</u>			
Ecoles d'enseignement complémentaire	2	4	
Formation agricole/ménagère	4	1	1
Autre formation professionnelle			
<u>Données concernant la succession dans les exploitations membres</u>			
Nombre des exploitations où il existe déjà un successeur	4	3	1
Exploitation sans successeur qui cesseront leur activité			
Nombre des exploitations où le problème de la succession n'est pas encore réglé	5	6	5
<u>Formation des successeurs probables</u>			
Ecole d'enseignement complémentaire		1	
Certificat d'apprentissage et de formation profess. agricole	1		
Certificat d'apprentissage et de formation profess. en dehors de l'agriculture.			
<u>Postes de direction occupés par les membres</u>			
Dans le syndicat paysan		2	2
Dans des coopératives	1	2	2
Dans des communautés de droit public			
Dans des communautés religieuses			1
Dans des communes	1	1	2
Autres fonctions			2
<u>Appartenance des membres à d'autres communautés</u>			
<u>Inter-exploitation</u>			
Cercles de machines/communautés de machines	9/9	5/7	2/2
Cercles de producteurs	9	4	5
Autres			5

Communautés d'engraissement porcin n° 32 à 34
- Répartition des fonctions au sein des groupements -

	Groupement n° 32	Groupement n° 33	Groupement n° 34
	Nombre	Rétribution	Nombre
	Rétribution	Nombre	Rétribution
1. Administrateur :			
à titre principal			
à titre secondaire	1	110 DM/année	1
		0,40 DM/porc vendu	0,50 DM/porc vendu
2. Comptable :			
non membre comme employé	1	100 DM/année	1
membre		voir ci-dessus	0,10 DM/porc vendu
3. Ffitterer :			
non membre comme employé			
membre	1	7,50 DM/porc vendu	1
		6,00 DM/porc vendu	6,00 DM/porc vendu
4. Autre main-d'oeuvre :			
	x	Les travaux irréguliers sont exécutés par les membres	x
			Les travaux irréguliers sont exécutés par les membres

Communautés d'engraissement porcin n° 32 - 34

- Investissements et leur financement -

N° du groupement	32	33	34
1. Investissements (DM y compris TVA) depuis la création du groupement pour.....			
L'acquisition de terres	5 000	-	7 500
La mise en valeur des terres	151 215		11 388
Les bâtiments, y compris les installations annexes	25 379	241 073	166 458
Les équipements techniques	33 788	53 325 ¹⁾	41 409
Les machines			14 345
Divers	345		38
Total	215 727	294 398	241 138
Capital circulant	58 305	88 205	74 106
Total	274 032	382 603	315 244
Nombre total d'emplacements	410	300	520
Coûts/Emplacement (DM)	668	547	606
dont: coûts de la mise en valeur de la construction et de l'équipement (DM)	526	421	464
2. Financement (DM) des investissements			
2.1 Prestations propres des membres en espèces ou non			
	126 432	226 303	89 844
2.2 Prêts			
Total des prêts publics	82 000	59 000	150 000
Conditions:.... % d'intérêt	3	3	3
.... % d'amortissement	4	10	10
Total des prix des marchés de capitaux avec bonific. d'intérêt			
Conditions:.... % d'intérêt			
.... % d'amortissement			
Total des prix du marché des capitaux sans bonific. d'intérêt		40 000	15 000
Conditions:.... % d'intérêt		8,5	8,5
.... % d'amortissement		10	10
2.3 Aides/Subventions			
Fonds du Land	45 000	15 000	15 000
Fonds du Bund	20 600	42 300	45 400
Orientation CEE			
2.4 Total	274 032	382 603	315 244
3. Service du capital			
Annuité (DM)	5 740	15 070	22 275
Franchise	-	-	1

1) Silo pour céréales humides

Communautés d'engraissement porcin n° 32 - 34

- résultats de rentabilité -

N° du groupement	32		33		34	
	1969/70	1970/71	1.1.-30.6.1970	1980/71	1969/70	1970/71
1. Données générales						
Nombre des animaux en étable	906, ¹⁾	875	685	1 214	1 178	1 101
Nombre des animaux vendus	791, ¹⁾	851	668	1 177	1 139	1 079
Pertes totales (%)	3,09	2,51	5,98	4,28	2,12	3,81
Poids moyen/animal en étables (kg)	21,39	22,65	21,7	21,82	20,1	24,22
Poids moyen à la vente (kg)	104,06	105,95	98,3	103,8	110,4	102,5
Augmentation moyenne de poids par animal (kg)	82,67	83,30	76,6	81,98	90,3	78,28
Prix moyen pour les aliments achetés (DM/quintal)	47,02	41,13	48,06	44,80	48,02	45,63
Prix moyen compté pour les céréales produites dans les exploitations	37,-	38,-	38	38	39,00	40,-
Prix moyen des mélanges fourragers (DM/quintal)	41,18	40,02	43,29	42,60	43,78	44,08
Consommation moyenne d'aliments composés par animal (quintal)	2,91	3,07	2,77	3,62	3,30	2,72
Consommation d'aliments par kg d'augmentation de poids (kg)	3,52	3,65	3,62	4,42	3,65	3,48
Coûts moyens des aliments (DM/kg d'augmentation de poids)	1,43	1,47	1,56	1,87	1,62	1,55
2. Produit par porc à l'engrais (DM)						
Prix moyen par kg (net, y compris TVA)	2,76 ²⁾	2,41	2,55 ²⁾	2,44	2,64 ²⁾	2,41
Prix moyen (produit brut) par porc à l'engrais	300,36 ²⁾	255,35	270,27 ²⁾	253,27	296,56 ²⁾	247,60
3. Coûts par porc à l'engrais (DM)						
Prix moyen par porcelet	92,51	75,86	90,47	75,41	84,83	81,45
Coûts moyens des aliments par porc à l'engrais	122,86	122,45	119,50	153,30	146,28	130,89
Frais généraux moyens (Méd., électricité, eau et autres)	6,71	5,99	8,78	10,75	8,36	8,71
Coûts moyens de la main-d'œuvre par animal (y compris désinfection étables)	7,50	7,50	10,15	8,54	6,59	6,59
Coûts moyens pour les bâtiments (amortissement, entretien)	12,79	14,35	11,98	12,-	11,10	14,93
Coûts moyens pour les équipements techniques (amortissement, entretien)	2,89	2,89	3,90	3,90	4,90	5,24
Intérêts moyens du capital étranger.						
4. Rendement par porc à l'engrais (DM)						
Marge brute	70,78	43,55	41,37	5,27	50,50	19,96
Revenu brut	57,99	29,20	29,39	-6,73	39,40	5,03
Revenu net	55,10	26,31	25,49	-10,63	34,50	-2,21

1) Le cheptel est toujours en voie de constitution

2) Y compris le cheptel supplémentaire

Communautés d'engraissement porcin n° 32-34

- Effets de la collaboration -

Groupement n°	32	33	34
<u>1. Structure des exploitations membres</u> 1)			
Exploitations fournissant la totalité du revenu:			
à l'origine	9	9	4
en 1972	9	8	3
modification	-	-1	-1
Exploitations fournissant le revenu principal			
à l'origine	-	-	1
en 1972	-	-	2
modification	-	-	+1
Exploitations fournissant un revenu secondaire			
à l'origine	-	-	1
en 1972	-	1	-
modification	-	+1	-1
<u>2. Taille des exploitations membres (ha SAU)</u>			
de - à : à l'origine	13-29	11-28	5-11
de - à : en 1972	17-32	11-28	11-18
<u>3. Cheptel (de - à) des exploitations membres</u>			
Truies d'élevage (à l'origine)	0-5	0-3	0-8
Truies d'élevage (en 1972)	7-16	0-60	9-17
Porcs à l'engrais (à l'origine)	28-100	10-40	10-40
Porcs à l'engrais (en 1972)	-	-	132-290
Vaches laitières (à l'origine)	7-15	5-11	5-8
Vaches laitières (en 1972)	10-20	7-20	0-8
Bovins à l'engrais (à l'origine)	2-6	1-3	0-4
Bovins à l'engrais (en 1972)	0-6	0-15	0-4
Poules pondeuses (à l'origine)	-	-	10-20
Poules pondeuses (en 1972)	-	-	0-20

1) Aucune modification du nombre des membres

Communautés d'engraissement porcin n° 35 - 39 et 41

- Début et forme juridique des groupements, données concernant les membres et leur exploitation -

N° du groupement	35	36	37	38	39	41
Date de la création (mois/année)	2/1966	11/1967	/1966	.	2/1967	8/1967
Début de la production (mois/année)	5/1967	9/1968	/1968	6/1970	10/1968	5/1968
Forme juridique du groupement	SDC 1) (§ 741 et suiv. C.C.)	SDC 1) (§ 741 et suiv. C.C.)	SDC 1) (§ 741 et suiv. C.C.)	SDC 1) (§ 741 et suiv. C.C.)	SDC 1) (§ 741 et suiv. C.C.)	SDC 1) (§ 705 et suiv. C.C.)
<u>Données concernant les membres (à la création/en 1972)</u>						
Nombre total	13/13	5/5	12/12	12/12	6/6	9/9
Agriculteurs à titre d'activité principale	11/13	5/5	12/12	12/11	5/4	7/7
Agriculteurs à titre d'activité secondaire	2/0	-	-	0/1	1/2	2/2
Non-agriculteurs	-	-	-	-	-	-
<u>Taille des exploitations membres (à la création/en 1972)</u>						
Nombre total	13/13	5/5	12/12	12/12	6/6	9/9
dont : moins de 0,5 ha SAU						
0,5 à moins de 5 ha SAU						
5 à moins de 10 ha SAU	2/0					
10 à moins de 20 ha SAU	11/6	4/2	12/0	7/3	2/2	7/7
20 à moins de 50 ha SAU	0/7	1/3	0/8	4/8	4/4	2/2
50 à moins de 100 ha SAU			0/4	1/1		
+ de 100 ha SAU						

i) SDC = Société de droit civil

Communautés d'engraissement porcin n° 35-39 et 41

- Données sociales concernant les membres, la formation des membres, de leur épouse et des successeurs probables -

N° du Groupement	35	36	37	38	39	41
<u>Nombre des membres (1972)</u>	13	5	12	12	6	9
<u>Age des membres (de - à ans/1972)</u>	28-50	34-46	35-41	29-58	25-64	36-50
<u>Formation des membres</u>						
Ecole d'agriculture	10	5		1	5	4
Travailleur agricole qualifié	1		2	1		3
Maîtres agriculteurs	1		1	8	1	2
Ingénieur agronome ou agriculteur diplômé				1		
Agronome diplômé ou ingénieur agronome diplômé						
Formation professionnelle en dehors de l'agriculture	1		1			
Cours de perfectionnement professionnel		1		10		
<u>Formation des épouses</u>						
Ecole d'enseignement complémentaire			5	6	5	
Formation agricole/ménagère	1	1			2	4
Autre formation professionnelle	1					
<u>Données concernant la succession dans les exploitations membres</u>						
Nombre des exploitations où il existe un successeur	5	1	5	10	3	1
Exploitations sans successeur qui cesseront leur activité						
Nombre des exploitations où le problème de la succession n'est pas encore réglé	8	4	7	2	3	8
<u>Formation des successeurs probables</u>						
Ecoles d'enseignement complémentaire	3	1	3	8	1	
Certificat d'apprentissage et de formation professionnelle agricole	2	1		2	3	1
Certificat d'apprentissage et de formation profess.en dehors de l'agric.			2	2		
<u>Postes de direction occupés par les membres</u>						
Dans le syndicat paysan	2	1		2	1	2
Dans des coopératives: Comité directeur	6	1	3	1	1	1
Dans des communautés de droit public		1				2
Dans des communautés religieuses	1	1	1		1	1
Dans des communes	4	1	2	10	2	3
Autres fonctions			1	3		
<u>Appartenance des membres à d'autres communautés inter-exploitation</u>						
Cercles de machines/Communautés de machines x			12	12	6	2/9
Cercles de producteurs x				12	6	
Autres						

Communautés d'engraissement porcin n° 35 à 39 et n° 41

- Répartition des fonctions au sein des groupements -

	Groupement n° 35	Groupement n° 36	Groupement n° 37	Groupement n° 38	Groupement n° 39	Groupement n° 41
	Nombre	Rétri- bution	Nombre	Rétri- bution	Nombre	Rétri- bution
1. Administrateur: à titre princi- pal	1	Rétribu- tion selon la durée du travail	1	Rétribu- tion selon la durée du travail	1	Aucune
2. Comptable : non membre comme employé membre	1	Rétribu- tion selon la durée du travail	1	Rétribu- tion forfai- taire	1	Prime
3. Fütterer non membre comme employé membre	1	Primes	1	Rétribu- tion sur le chiffre d'affaires	1	Prime vire- ment
4. Autre main-d'oeuvre						Rétribu- tion forfai- taire (600 DM/ mois)

x (les membres assurent à tour de rôle pr équipe de 2, le travail pen. la semaine pr. faire entrer les animaux dans les étables faire sortir etc.) Rétrib. selon salaire honoraire.

Communautés d'engraissement porcin n° 35 - 39 et 41

- Investissements et leur financement -

N° du groupement	35	36	37	38	39	41
1. Investissements (DM, y compris TVA)						
depuis la création du groupement pour....						
L'acquisition de terres	10 200	6 670	11 700	17 800	37 800	1)
La mise en valeur des terres	35 100	16 580	40 500	148 000	194 400	12 000
Les bâtiments, y compris les inst. annex	263 700	213 750	237 000	532 000		73 674
Les équipements techniques	109 800	72 000	153 000	259 500	106 800	44 280
Les machines	-	32 250	33 000	36 400	26 400	9 000
Divers	18 000					-
Total	442 800	341 250	475 000	993 700	362 400	238 954
Capital circulant	99 000	72 000	108 000	182 000	72 000	37 000
Total	541 800	413 250	583 200	1 175 700	437 400	275 954
Nombre total d'emplacements	900	750	900	1 400	600	550
Coûts par emplacement (DM)	602	551	648	840	729	50
dont: coûts de la mise en valeur, de la construction et de l'équipement	492	455	528	710	604	434
2. Financement (DM) des investissements						
2.1. Prestations propres des membres en espèces ou non						
	143 800	96 250	91 800	139 200	78 000	221 054 ²⁾
2.2 Prêts						
Total des prêts publics		284 000	403 200	775 500	282 000	
Conditions:.....% d'intérêt		1,25	1,25	1,25	1,25	
.....% d'amortissement		3/10	3/10	3/10	3/10	
Total des prix des marchés des capitaux avec bonification: d'intérêt	290 000					
Conditions:.....% d'intérêt	3					
.....% d'amortissement	5					
Total des prix des marchés des capitaux sans bonification d'intérêt						
Conditions:.....% d'intérêt						
.....% d'amortissement (années)						
2.3 Aides/subventions						
Fonds du Land	18 000		40 500	193 500	37 000	
Fonds du Bund	90 000	33 000	47 700	67 500	40 400	23 400
Orientation CEE						31 500
2.4 Total	541 800	413 250	583 200	1 175 700	437 400	275 954
3. Service du capital						
Annuité (DM)	5J:29 050	10J:14 350	10J:22 608	10J:39 819	10J:14 085	
Franchise	15J:11 850	18J:10 795	18J:13 806	18J:28 794	18J:10 710	.
	.	2	2	2	2	.

1) Le terrain a été loué. - 2) Dont 55674 DM comme prestations propres sans versement d'espèces (1031 heures de travail par membre pour la construction de l'étable qui ont été estimées à 6 DM/heure)

Communauté d'engraissement porcin n° 35-37

- Résultats de rentabilité -

N° du groupement	35				36				37			
	1967/68	1968/69	1969/70	1970/71	4-années résultat	1968/69	1969/70	1970/71	3-années résultat	1969/70	1970/71	2-années résultat
1. Données générales												
Nombre des animaux en étable	1 253	1 866	1 877	2 217	7 129	500	1 314	1 640	3 535	1 399	2 099	3 307
Nombre des animaux vendus	3,2	3,3	3,2	1,9	2,9	4,2	1,9	4,5	3,5	4,1	7,4	5,7
Pertes totales (%)	21,58	18,57	18,85	20,04	19,81	17,66	18,73	19,61	18,79	19,24	21,00	20,10
Poids $\bar{\phi}$ /animal en étable (kg)	93,54	96,12	94,89	93,56	94,47	92,93	100,04	97,89	98,18	97,56	96,37	96,86
Poids $\bar{\phi}$ à la vente (kg)	71,96	77,55	75,95	73,52	74,66	75,27	81,31	78,28	79,39	78,32	75,37	76,76
Augmentation $\bar{\phi}$ de poids par animal (kg)	50,--	46,79	45,17	48,07	47,27	60,47	47,74	45,81	48,02	50,01	46,92	48,48
Prix $\bar{\phi}$ pour les aliments achetés (DM/quintal)	36,--	36,--	36,--	36,--	36,--	36,--	36,--	36,--	36,--	36,--	36,--	36,--
Prix $\bar{\phi}$ compté pour les céréales produites dans les exploitations	41,59	41,57	40,08	40,82	40,99	40,53	40,88	40,83	40,79	43,57	40,83	42,07
Prix $\bar{\phi}$ des mélanges fourragers (DM/quintal)	2,70	2,86	2,73	2,57	2,70	2,72	3,09	2,78	2,91	2,68	2,76	2,71
Consommation $\bar{\phi}$ d'aliments composés par animal (quintal)	3,75	3,69	3,59	3,50	3,62	3,62	3,80	3,55	3,67	3,42	3,66	3,54
Consommation $\bar{\phi}$ d'aliments par kg d'augment. de poids (kg)	1,56	1,53	1,44	1,43	1,49	1,47	1,55	1,45	1,50	1,49	1,49	1,49
Coûts moyens des aliments (DM/kg d'augment. de poids)												
2. Produit par porc à l'engrais (DM)												
Prix $\bar{\phi}$ par kg (net, y compris TVA)	2,44	2,73	2,95	2,60	2,70	2,63	2,94	2,55	2,73	2,98	2,62	2,77
Produit $\bar{\phi}$ (produit brut) par porc à l'engrais	228,25	262,35	279,78	243,57	254,85	244,00	295,00	250,07	268,14	290,98	252,63	268,23
3. Coûts par porc à l'engrais (DM)												
Prix $\bar{\phi}$ par porcelet	72,10	70,60	77,68	74,12	73,75	70,66	75,98	72,80	73,41	75,21	69,24	72,31
Coûts $\bar{\phi}$ des aliments par porc à l'engrais	112,32	118,93	109,38	104,95	110,72	110,16	126,38	113,52	119,70	116,79	112,68	114,03
Frais généraux $\bar{\phi}$ (médi., élect., eau et autres)	8,60	7,00	5,00	5,00	6,04	4,87	5,63	5,71	5,66	20,52	19,13	19,70
Coûts $\bar{\phi}$ de la main-d'œuvre par animal (y compris désinfect.)	2,40	4,00	2,39	1,75	3,04	2,44	5,44	3,79	4,30	5,44	4,81	5,07
Coûts $\bar{\phi}$ pour les bâtiments (amort., entretien) des étables	7,60	7,60	7,60	7,60	7,60	7,75	7,75	7,75	7,75	7,60	7,60	7,60
Coûts $\bar{\phi}$ pour les équipements techniques (amort., entretien)	3,90	3,90	3,90	3,90	3,90	3,--	3,--	3,--	3,--	6,35	6,35	6,35
Intérêts $\bar{\phi}$ du capital étranger	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	1,70	1,70	1,70	1,70	2,00	2,00	2,00
Amortissement $\bar{\phi}$ du capital étranger	13,--	13,--	13,--	13,--	13,--	6,50	6,50	6,50	6,50	8,90	8,90	8,90
4. Rendement par porc à l'engrais (DM)												
Marge brute	32,83	61,82	85,33	57,75	61,30	55,87	81,57	54,25	66,07	73,02	46,77	57,12
Revenu brut	21,33	50,32	73,83	46,25	49,80	45,12	70,82	43,50	55,32	59,07	32,82	43,17
Revenu net	18,83	49,82	71,33	43,75	47,30	43,42	69,12	41,80	53,62	57,07	30,82	41,17
Excédent	5,83	34,82	58,33	30,75	34,30	36,92	62,62	35,30	47,12	48,17	21,92	32,27

1) Y compris assurance complète - 2) Pour l'entrepôt pour aliments et l'installation de préparation.

Communautés d'engraissement porcin n° 38, 39 et 41
- Résultats de rentabilité -

N° du groupement	38		39		41	
	1970/71 ³⁾	1968/69	1969/70	1970/71	1970	1971
Campagne						
1. Données générales						
Nombre des animaux en étable	1 415			1 370	1 317	1 323
Nombre des animaux vendus	1 381	366	1 309		1 291	1 310
Pertes totales (%)	2,4	3,4	7,7	4,7	2,0	1,4
Poids Ø/animal en étable (kg)	21,05	18,39	19,66	22,05	21,2	22,0
Poids Ø à la vente (kg)	102,22	98,48	91,17	96,09	104,3	102,1
Augmentation Ø de poids par animal (kg)	81,17	79,09	71,51	74,04	83,1	80,0
Prix Ø pour les aliments achetés (DM/quintal)	49,27	42,67	37,64	51,44		
Prix Ø compté pour les céréales produites dans les exploitations	36,-	36,-	36,-	36,-		
Prix Ø des mélanges fourragers (DM/quintal)	42,84	39,10	36,85	44,55		
Consommation Ø d'aliments composés par animal (quintal)	2,95	3,07	3,07	2,97	3,016	2,856
Consommation Ø d'aliments par kg d'augment.poids(kg)	3,64	3,84	4,30	4,01	3,63	3,57
Coûts Ø des aliments (DM/kg d'augment.de poids)	1,56	1,50	1,58	1,79	1,58	1,58
2. Produit par porc à l'engrais (DM)						
Prix Ø par kg (net, y compris TVA)	2,49	2,45	2,79	2,40	2,76	2,68
Produit Ø (produit brut) par porc à l'engrais	254,99	24,98	24,65	222,35	277,55	273,63
3. Coûts par porc à l'engrais (DM)						
Prix Ø par porcelet	85,93	70,20	69,42	80,56	84	70
Coûts Ø des aliments par porc à l'engrais	126,37	120,06	113,13	132,40		
Frais généraux Ø (Méd., électricité, eau et autres)	0,85	6,31	7,12	6,33		
Coûts Ø de la main-d'oeuvre par animal (y compris les inf. établies)	5,20	2,32	0,65	0,61		
Coûts Ø pour les bâtiments(amortis., ent. inf. établies)	9,65	8,50	8,50	8,50	8,50	8,50
Coûts Ø pour les équipements techniques(amort.entr.)	4,40	6,35	6,35	6,35		
Intérêts Ø capital étranger	2,52	2,10	2,10	2,10		
Amortissement Ø du capital étranger	9,78	7,85	7,85	7,85		
4. Rendement par porc à l'engrais (DM)						
Marge brute	28,64	42,09	64,33	2,45		
Revenu brut	14,59	27,24	49,48	-12,40		
Revenu net	12,07	25,14	47,38	-14,50		
Excédent	2,29	17,29	39,53	-22,25		

Communautés d'engraissement porcin n° 35-39 et 41

- Effets de la collaboration -

Groupement n°	35	36	37	38	39	41
1. Structure des exploitations membres ¹⁾						
Exploitation fournissant la totalité du revenu :						
à l'origine	11	5	8	10	5	7
en 1972	13	5	12	12	4	-
modification	+2	-	+4	+2	-1	-7
Exploitation fournissant le revenu principal :						
à l'origine	2		4	2	2	-
en 1972	-		-	-		7
modification	-2		-4	-2		+7
Exploitation fournissant un revenu secondaire						
à l'origine				-	1	2
en 1972				1	2	2
modification				+1	+1	-
2. Taille des exploitations membres (ha SAU)						
de - à : à l'origine	8-20	15-25	10-18	10-56	10-39	10-20
de - à : en 1972	12-29	17-38	15-25	10-26	12-50	12-46
3. Cheptel (de - à) des exploitations membres						
Truies d'élevage (à l'origine)		0-6	0-10	0-45	2-20	1-7
Truies d'élevage (en 1972)		0-22	0-25	0-100	12-30	4-30
Porcs à l'engrais (à l'origine)	0-12	25-100	10-300	0-250	20-100	5-40
Porcs à l'engrais (en 1972)	0-60	320-350	100-550	120-500	125-250	10-40
Vaches laitières (à l'origine)	0-40	0-8	2-10	2-23	7-24	4-10
Vaches laitières (en 1972)	40-10	0-8	0-10	0-25	0-38	1-12
Bovins à l'engrais (à l'origine)	0-10		4-20		1-10	2-8 ²⁾
Bovins à l'engrais (en 1972)	0-14		0-60		0-10	1-10
Poules pondeuses (à l'origine)						12-20
Poules pondeuses (en 1972)						12-20

1) Aucune modification du nombre des membres - 2) + descendance

Communautés d'engraissement porcin n° 42- 47

- Début et forme juridique des groupements, données concernant les membres et leur exploitation -

N° du groupement	42	43	44	45	46	47
Date de la création (mois/année)	4/1965	4/1967	1/1967	12/1969	2/1970	3/1970
Début de la production (mois/année)	6/1967	7/1967	10/1969	8/1970	11/1970	10/1970
Forme juridique du groupement	SARL (S 741 et suiv. enregistrée)	SDC ¹⁾ du C.C.	SARL enregistrée	SDC ¹⁾ (S 741 et suiv. du C.C.)	SDC ¹⁾ (S 705 et suiv. du C.C.)	-
<u>Données concernant les membres</u> (à la création/en 1972)						
Nombre total	18/18	5/5	8/8	9/9	8/8	2/2
Agriculteurs à titre d'activité principale	17/17	4/4	8/8	8/7	8/8	2/2
Agriculteurs à titre d'activité secondaire				1/2		
Non-agriculteurs	1/1	1/1				
<u>Taille des exploitations membres</u> (à la création/en 1972)						
Nombre total	17/17	4/4	8/8	9/9	8/8	2/2
dont : moins de 0,5 ha SAU	1/1	1/1				
de 0,50 à moins de 5 ha SAU						
de 5 à moins de 10 ha SAU						
de 10 à moins de 20 ha SAU		1/1		1/1		
de 20 à moins de 50 ha SAU	17/17	3/2	8/8	8/8	8/8	1/1
de 50 à moins de 100 ha SAU		1/1				1/1
plus de 100 ha SAU						

1) SDC = société de droit civil

Communautés d'engraissement porcin n° 42 - 47

- Données sociales concernant les membres, la formation des membres, de leur épouse et des successeurs probables -

N° du groupement	42	43	44	45	46	47
<u>Nombre des membres (1972)</u>	18	5	8	9	8	2
Age des membres (de - à - ans)	34-51	30-44	30-58	30-63	35-54	29-31
<u>Formation des membres</u>						
Ecole d'agriculture	18	2	1	7	8	2
Travailleur agricole qualifié		1	2	1	1	2
Maître agriculteur	4	2	3		1	
Ingénieur agronome ou agriculteur diplômé			1			
Agronome diplômé ou ingénieur agronome diplômé				1		
Formation professionnelle en dehors de l'agriculture						
Cours de perfectionnement professionnel	12				8	
<u>Formation des épouses</u>						
Ecole d'enseignement complémentaire			.	2	1	1
Formation agricole/ménagère	15	1	6	.	1	1
Autre formation professionnelle		1	.	1		
<u>Données concernant la succession dans les exploitations membres</u>						
Nombre des exploitations où il existe déjà un successeur			2	3	2	
Exploitations sans successeur qui cesseront leur activité						
Nombre des exploitations où le problème de la succession n'est pas encore réglé	17	5	6	6	6	2
<u>Formation des successeurs probables</u>						
Ecole d'enseignement complémentaire			2		1	
Certificat d'apprentissage et de formation professionnelle agricole			1	3	1	
Certificat d'apprentissage et de formation professionnelle en dehors de l'agriculture						
<u>Postes de direction occupés par les membres</u>						
Dans le syndicat paysan	2	3	1	1		
Dans les coopératives	4	2	3	2		
Dans des communautés de droit public						
Dans des communautés religieuses	2	2		1	1	
Dans des communes	4	3	2			
<u>Appartenance des membres à d'autres communautés</u>						
<u>inter-exploitation</u>	14/-	3/5	6/-			
Cercles de machines / communautés de machines			1	2	8	2
Communautés de producteurs		1	2		2	
Autres communautés						

Communautés d'engraissement porcin n° 42 à 47
- Répartition des fonctions au sein des groupements -

n° du groupement	42	43	44	45	46	47
	Nombre Rétri- bution	Nombre Rétri- bution	Nombre Rétri- bution	Nombre Rétri- bution	Nombre Rétri- bution	Nombre Rétri- bution
1. Administrateur : à titre principal à titre secondaire	1 Rétribu- tion s/ chiffre d'affaires 5/DM porc	1 1500 DM/ année	1 Commission s/chiffre d'affaires année	1 Aucune réglemen- tation	1 Forfait/ mois	
2. Comptable : non membre comme employé membre			1 voir c.d.	1 ⁴⁾	1 salaire horaire	1 ⁵⁾
3. Fütterer : non membre comme employé membre	1 Salaire mensuel	1 ²⁾ 6 DM/ année	1 Traitement fixe	1 Traitement fixe 1100/DM mois env.	8 Aucune	1 Traitement fixe
4. Autre main-d'oeuvre non membre comme employé membre	1 Salaire 171) aucune	5 ³⁾ 5DM/heure	2 ³⁾ aucune			

1) Pour l'évacuation du lisier. - 2) Plus 4 membres qui assurent à tour de rôle les travaux pendant le week-end. -
3) Pour les autres travaux. - 4) La comptabilité est assurée par la Raiffeisenkasse. - 5) Espous d'un membre.

Communautés d'engraissement porcin n° 42 - 47
- Investissements et leur financement -

N ° du groupement	42	43	44	45	46	47
1. Investissements (DM y compris TVA) depuis la création du groupement pour.....						
L'acquisition de terres	17 000	14 113	18 000	17 800	18 000	-
La mise en valeur des terres	38 000	33 872	} 432 000	30 000	5 000	7 000
Les bâtiments, y compris les install. annexes	462 000	118 060		267 700	366 400	235 000
Les équipements techniques	265 000	58 397		91 500	120 000	103 200
Les machines	10 000	4 942		26 000		
Total, y compris droits, honoraires	792 000	229 384	450 000	440 000	521 900	345 200
Le bétail	.	.	98 000	98 000	211 500	265 000
Autre capital circulant	140 000	.	90 000	102 000		
Total	932 000	229 384	638 000	633 000	733 400	610 200
Nombre total d'emplacement	1 536	540	1 400	1 500	1 700	1 200
Emplacement/Investissements (DM)	607	.	456	422	431	508
dont: coûts de la mise en valeur, de la construct. et de l'équipement (DM)	516	425	321	293	307	288
2. Financement (DM des investissements)						
2.1 Prestations propres des membres en espèces ou non	252 000	14 113	225 000	383 000 ¹⁾	393 400	10 200
2.2 Prêts						
Total des prêts publics					100 000	
Conditions:.....% d'intérêt					1,5	
.....% d'amortissement					2,5	
Total des prix des marchés de capitaux avec bonification d'intérêt	310 000	200 000	360 000	250 000	240 000	288 000 ²⁾
Conditions:.....% d'intérêt	4	.	1	1	1,5	4,5
.....% d'amortissement	10	5	10-15	10	10	5
Total des prix du marché des capitaux sans bonification d'intérêt	70 000					312 000
Conditions:.....% d'intérêt	8					8,5 ³⁾
.....% d'amortissement	10					10-20 ³⁾
2.3 Aides/subventions						
Fonds du Land	120 000	20 000	20 000			
Fonds du Bund			33 000			
Orientation CEE	180 000					
2.4 Total	932 000		638 000	633 000	733 400	610 200

1) Dont 60.000 DM de prestations propres sans versement d'espèces - 2) 3 ans sans intérêt -

3) 100.000 DM à 10 % d'amortissement, 212.000 DM à 20 % d'amortissement

Communautés d'engraissement porcin n° 42 - 47

- Effets de la collaboration -

N° du groupement	42	43	44	45	46	47
1. <u>Nombre des membres (à l'origine/en 1972)</u>	18/18	5/5	8/8	9/9	8/8	2/2
2. <u>Structure des exploitations membres</u>						
Exploitations fournissant la totalité du revenu: à l'origine	17	4	8	8	8	2
en 1972	17	4	8	7	8	2
modification	-	-	-	-1	-	-
Exploitations fournissant le revenu principal :						
à l'origine	-	-	-	-	-	-
en 1972	-	-	-	-	-	-
modification	-	-	-	-	-	-
Exploitations fournissant un revenu secondaire:						
à l'origine	1	1	-	1	-	-
en 1972	1	1	-	2	-	-
modification	-	-	-	+1	-	-
3. <u>Taille des exploitations membres (ha SAU)</u>						
de - à : à l'origine	15-30	4-25	20-40	10-34	26-41	25-70
de - à : en 1972	20-30	4-40	.	10-34	26-41	25-70
4. <u>Cheptel (d e - a) des exploitations membres</u>						
Truies d'élevage (à l'origine)	0-5	0-12	.	0-31	15-35	0-50
Truies d'élevage (en 1972)	10-50	-	.	2-50	15-40	-
Porcs à l'engrais (à l'origine)	10-30	0-20	.	0-200	0-264	0-340
Porcs à l'engrais (en 1972)	100-500	-	.	0-200	0-264	-
Vaches laitières (à l'origine)	8-12	0-8	.	0-12	0-13	-
Vaches laitières (en 1972)	8-20	-	.	0-12	0-13	-
Bovins à l'engrais (à l'origine)	6-10	0-5	.	0-12	0-10	-
Bovins à l'engrais (en 1972)	-	-	.	0-8	0-8	-
Poules pondeuses (à l'origine)	30-100	20-400	.	0-1000	-	-
Poules pondeuses (en 1972)	-	0-10	.	0-1000	-	-

Communautés d'engraissement porcin n° 49 - 53

- Début et forme juridique des groupements, données concernant les membres et leur exploitation -

N° du groupement	49	50	51	52	53
Date de la création (mois/année)	12/65	12/69	6/69	7/69	12/69
Début de la production (mois/année)	6/66	6/70	10/70	3/71	10/70
Forme juridique du groupement	SDC ¹⁾ (§ 741 et suivants du C.6.	SARL et C° Soc. en commandite	SARL et C° Soc. en comm.	SARL et C° Soc. en Comm	SARL et C° Soc. en Comm.
Données concernant les membres (à la création/en 1972)					
Nombre total	5/5	8/8	8/8	8/8	35/35
Agriculteurs, à titre d'activité principale	4/4	8/8	5/5	8/8	35/35
Agriculteurs, à titre d'activité secondaire	1/1	-/-	1/1	-/-	-/-
Non agriculteurs	-/-	-/-	2/2	-/-	-/-
Taille des exploitations membres (à la création/en 1972)					
Nombre total	5/5	8/8	6/6	8/8	-/-
dont : - de 0,5 ha SAU	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-
de 0,5 à moins de 5 ha SAU	-/-	-/-	1/1	-/-	-/-
de 5 à moins de 10 ha SAU	1/1	-/-	-/-	-/-	-/-
de 10 à moins de 20 ha SAU	-/-	2/2	-/-	-/-	-/-
de 20 à moins de 50 ha SAU	4/4	3/3	3/3	5/5	31/31
de 50 à moins de 100 ha SAU	-/-	1/1	-/-	3/3	4/4
plus de 100 ha SAU	-/-	2/2	2/2	-/-	-/-
Age des membres (de - à -, ans)	32-54	28-40	33-47	30-49	31-62
Formation des membres					
Ecole d'agriculture	4	4	6	5	32
Travailleur agricole qualifié			2	3	
Maître agriculteur					
Ingénieur agronome ou agriculteur diplômé	1	3			
Agronome diplômé ou ingénieur agronome diplômé					
Formation professionnelle en dehors de l'agriculture	1	1			
Cours de perfectionnement professionnel					

1) SDC- Société de droit civil

Communautés d'engraissement porcin n° 49 à 53

- Répartition des fonctions au sein des groupements -

	Groupement n° 49		Groupement n° 50		Groupement n° 51		Groupement n° 52		Groupement n° 53	
	Nombre	Rétribution	Nombre	Rétribution	Nombre	Rétribution	Nombre	Rétribution	Nombre	Rétribution
1. Administrateur : à titre principal à titre secondaire			1 ³⁾	18000 DM/année	1	9600 DM/année env. (1,90 DM par porc vendu)			1	
	1	-					1	1 DM par porc vendu		
2. Comptable: non membre comme employé membre			1	voir c.d.	1 ⁴⁾	voir c.d.			1	275 DM/mois
	1	voir c.d.					1	2 DM par porc vendu		
3. Fütterer: non membre comme employé membre			1	1625 DM/par mois	1	15336 DM/année env. (3,05 DM par porc vendu environ)			1	18843 DM/année
	2	12,68 DM porc vendu					1 ⁵⁾	3 DM par porc vendu		
4. Autre main-d'oeuvre			x	0,56 DM/UTA environ	x	0,56 D/porc à l'engrais pour chargement			x	rétribution horaire
	1 ¹⁾	pourcentage prix du porcelet								
			1 ²⁾	6 DM/UTA 1						

1) Vendeur de porcelet - 2) Responsable de l'alimentation (Füttermeister) - 3) L'administrateur preste 1100 UTA environ par an dans l'étable commune - 4) Conseiller fiscal, celui-ci reçoit 2.000 DM/année (soit 40 Pf/porc à l'engrais environ)
5) A titre d'activité secondaire.

Communautés d'engraissement porcin n° 49 - 53

- Investissements et leur financement -

N° du groupement	49	50	51	52	53
1. Investissements (DM y compris TVA) depuis					
<u>la création du groupement pour.....</u>					
L'acquisition des terres	45 000	32 100	7 725	8 802	32 100
La mise en valeur des terres	10 000	33 218	12 000	5 600	45 569
Les bâtiments, y compris les installations annexes	205 000	816 908	397 078	512 820	502 344
Les équipements techniques	140 000	259 620	88 003	.	199 413
Les machines					
Divers					
Total	400 000	1141 846	504 806	527 222	779 426
Capital circulant
Nombre total d'emplacements	900	4 700	2 400	2 400	2 608
Coûts de la mise en valeur, de la construction et de l'équipement/emplacement (DM)	444	243	.210	.220	300
2. Financement (DM) des investissements					
2.1 Prestations propres des membres en espèces ou non					
	200 000	391 846	175 866	207 222	479 426
2.2 Prêts					
Total des prêts publics				320 000	
Conditions:% d'intérêt				4	
.....% d'amortissement				2,5	
Total des prix des marchés de capitaux avec	100 000				
Conditions:% d'intér. bonif.d'intérêt	3,5				
.....% d'amortissement	10				
Total des prix du marché des cap. sans bonific. d'intérêt	100 000	750 000	330 000		308 000
Conditions:% d'intérêt	7	8	7,5		7
.....% d'amortissement	10	.	4		10
2.3. Aides/Subventions					
Fonds du Land					
Fonds du Bund					
Orientation CEE					
2.4 Total	400 000	1141 846	504 806	327 222	
1) Le bétail a été financé par les membres à concurrence de 2/3, le reste et les aliments étant financés au moyen de crédits. 2) Le capital circulant est financé presque exclusivement au moyen de crédit à court terme. 3) Le capital circulant est financé au moyen de crédits en compte courant.					

Communautés d'engraissement porcin n° 49 - 53

- Résultats de rentabilité -

N° du groupement	49	50	51	52	53
Campagne	1970	1971	1971	1971	1971
1. Données générales					
Nombre des animaux en étable	900	4 700	2 400	2 400	2 608
Nombre des animaux vendus	.	10 052	5 040	5 040	.
Pertes totales (%)	2	3,33	4,9	3,47	3,8
Poids Ø / animal en étable (kg)	20	22,5	17,5	17,5	20
Poids Ø à la vente (kg)	105	103	100	100 [*]	100
Augmentation Ø de poids par animal (kg)	85	80,5	82,5	82,5	80
Prix Ø pour les aliments achetés (DM/quintal)	.	42,66	41,99	41,91	43,62
Prix Ø compté pour céréales produites dans exploit.	.	-	.	.	.
Prix Ø des mélanges fourragers (DM/quintal)	38,50	42,66	41,99	41,91	.
Consommation Ø d'aliments composés par animal (quintal)	3,06	2,865	2,90	2,88	2,95
Consommation d'aliments /kg augment. de poids (kg)	3,6	2,56 ²⁾	3,53	3,51	3,69
Coûts Ø des aliments (DM/kg d'augmentation de poids)	1,38	1,44 ²⁾	1,48	1,46	1,53
2. Produit par porc à l'engrais (DM)					
Prix Ø par kg (net, y compris TVA)	2,44	2,48	2,46	2,70	2,50
Produit Ø (produit brut) par porc à l'engrais	256,60	255,85	246,33	270,--	250,27
3. Coûts par porc à l'engrais (DM)					
Prix Ø par porcelet	75,50	83,60	66,07	69,18	76,59
Coûts Ø des aliments par porc à l'engrais	117,81	122,23	128,47	27,35	128,77
Frais généraux Ø (méd., électr., eau et autres)	10,60	9,24	16,20	4,50	4,78
Coûts Ø de la main-d'oeuvre par animal (y compris désinf.)	12,68	4,50	3,63	3,50	3,87
Coûts Ø pour les bâtiments (amortissement/entr.)	24,96 ¹⁾	16,06	14,11	13,07	17,89
Coûts Ø pour les équipements techn. (amort./entr.)					
Intérêts Ø du capital étranger	17,24	9,37	12,26	16,80	.
4. Rendement par porc à l'engrais (DM)					
Marge brute	40,01	36,28	31,96	65,47	36,26
Revenu brut	15,05	20,22	17,85	52,40	18,37
Revenu net	-2,19	10,85	5,59	35,60	.

1) Dont 3,75 DM de loyer pour l'étable de préengraissement. - 2) sans TVA.

6.3. Résultats de l'enquête concernant les mises en
commun d'exploitations

Mise en commun d'exploitations n° 80

Création de début de la production: Octobre 1969

Forme juridique: Société de droit civil (articles 705 et suivants du code civil)

Nombre de membres : deux

Superficie exploitée en 1972 : 61 ha SAU; en outre, les deux associés exploitent ensemble une entreprise de location de machines

Productions principales: céréales et houblon, production de porcelets, engraissement porcin (300 bêtes/ année environ).

Age des membres : (en 1972) 30 et 41 ans

Formation professionnelle : agriculteur diplômé maître agriculteur

Antécédents de la collaboration : Utilisation en commun de machines; affiliation commune à une communauté de producteurs de porcs.

Répartition des fonctions : Conformément au contrat de la société, les deux associés doivent prêter si possible le même nombre d'heures dans la Communauté. L'administration se fait en commun. En outre, un travailleur étranger est occupé. La comptabilité est assurée par un bureau comptable.

Procédure appliquée pour le règlement des comptes: Pour les terres apportées, les partenaires reçoivent un loyer qui correspond aux prix moyens des loyers pratiqués dans la région au cours des trois dernières années. Les deux associés ont mis tous leurs bâtiments au service de la communauté à l'exception de leur habitation privée. Ceux-ci ont une valeur égale à l'exception de la porcherie avec sol en caillebotis d'un des partenaires qui avait une valeur de 50.000 DM en 1969. Pour la location de porcherie, la communauté a payé en 1969 un intérêt de 4 % de la valeur actuelle laquelle est réduite par un amortissement annuel de 3 % de la valeur de départ.

Valeur du capital en machines et en bétail apporté ainsi que des stocks (DM)

	Machines	Bétail	Stocks	Total
Exploitation 1	56.400	11.505	4.182	72.687
Exploitation 2	52.100	9.700	1.294	63.094
Ensemble	108.500	21.205	5.476	135.181

La différence entre les capitaux en machines, en bétail et en stocks apportés par les membres peut être compensée par des paiements en espèces. Tant que cette différence dure, elle porte intérêts au taux d'intérêt pratiqué par les banques en faveur de celui qui apporte le capital le plus important et le montant lui est payé à l'issue de chaque campagne.

Les bénéficiaires sont payés aux associés en parts égales après déduction des loyers et des intérêts.

Investissements : 22.000 DM en machines et 12.000 DM en bétail.

Financement : 14.000 DM par la vente de machines qui n'ont plus été utilisées après la fusion; 20.000 DM par des prêts sur le marché des capitaux avec bonification d'intérêt à 12,5 % d'amortissement (annuité annuelle de 2.500 DM) et 3,5 % d'intérêt.

Données concernant la production (1971)

1. Cultures

Superficie cultivée : 61 ha SAU

Rotation : blé d'hiver, orge d'hiver, orge d'été, colza, maïs en grains

Marge brute moyenne obtenue: 900 DM/ha environ

2. Production de porcelets

Nombre moyen des truies d'élevage : 10

Nombre moyen des portées par truie: 2,1

Nombre moyen des porcelets élevés par truie et par an : 20,5

Pertes totales moyennes (% porcelet) : 1,7

3. Engraissement porcin

Nombre moyen des porcs à l'engrais : 306

Nombre moyen des porcs à l'engrais vendus : 300

Pertes totales moyennes: 2 %

Poids moyen/ animal en étable (kg) : 20

Poids moyen à la vente (kg): 110

Augmentation moyenne de poids par animal (kg) : 90

Prix moyen des mélanges fourragers (DM): 41

Consommation moyenne d'aliment par kg d'augmentation de poids: 3,5 kg

Rendement moyen par porc à l'engrais: 250 DM

Bénéfice moyen par porc à l'engrais: 50 DM

Il n'existe aucun document exact concernant les résultats de rentabilité.

Les associés ont réalisé un revenu secondaire considérable par la location de machines dans le cadre du cercle de machines local (20.000 DM environ ensemble en 1971)

Les associés ont mentionné les objectifs fixés et atteints dans l'ordre suivant :

Objectifs économiques

1. Augmentation du revenu agricole

2. Réduction de la charge du capital (en particulier pour les investissements en machines)

3. Simplification d'exploitation

4. Diminution du risque

Objectifs sociaux

1. Congés réglés

2. Loisirs réguliers

3. Allègement du travail pour le chef de l'exploitation

4. Remplacement mutuel en cas de maladie.

Données concernant la production :

<u>Production de porcelets :</u>	<u>1969/70</u>	<u>1970/71</u>
Nombre moyen des truies en étable	32	30
Nombre moyen de portées par truie (estimation)	2,1	2,1
Nombre moyen des porcelets élevés par truie	20,2	18,5
Nombre total des porcelets élevé	646	555
Produit moyen par porcelet vendu	67,20	62,80
Coûts moyens des aliments par porcelet	.	42,40

Engraissement porcin

Nombre des animaux vendus	381	392
Poids moyen/animal en étable (kg)	22	22
Poids moyen à la vente (kg)	108,4	100,4
Augmentation moyenne de poids par animal	86,4	78,4
Produit moyen par kg (net, y compris TVA)	2,96	2,65
Produit moyen par porc à l'engrais	321,—	266,—

Engraissement et élevage bovin

Nombre moyen des animaux en étable		41
Nombre moyen des animaux vendus		27
Poids moyen à la vente (kg)		612
Prix moyen/kg (DM,net, y compris TVA)		3,12
Produit moyen/Bovin à l'engrais (DM,net, y compris TVA)		266,—

Élevage de vaches laitières

Nombre moyen de vaches laitières en étable	46,9	49,4
Rendement moyen: kg lait	4 789	4 379
% de matière grasse	3,66	3,79
Prix moyen obtenu/kg de lait (Pf.)	39,04	40,54
Quantité moyenne de lait vendu/vaches (kg)		3 780

Cheptel

	<u>1967 (total dans les exploitations membres)</u>	<u>1972 (dans la Communauté)</u>
Truies d'élevage	22	30
Porcs à l'engrais	100	180
Vaches laitières	32)	50)
Génisses	39)100	60) 151
Bovins à l'engrais	29)	41)

Les objectifs atteints ont été mentionnés dans l'ordre d'importance suivant :

Objectifs économiques :

- 1) Simplification et spécialisation des exploitations
- 2) Diminution de la charge du capital pour les nouveaux investissements
- 3) Augmentation du revenu agricole

Objectifs sociaux :

- 1) Libération des épouses des travaux dans les champs et dans les étables
- 2) Allègement du travail pour le chef d'exploitation
- 3) Remplacement en cas de maladie et de congé
- 4) Loisirs réguliers

Mise en commun d'exploitations n°82

Création et début de la production: Novembre 1967

Conclusion du contrat de fusion : Juillet 1969

Forme juridique : Société de droit civil (articles 705 et suivants du code civil)

Nombre de membres : 2 (frères)

Superficie exploitée: 1967 : 36 ha, 1972, 48 ha

Productions principales : Culture de céréales et de betteraves sucrières, légumes de champ et fleurs, élevage de vaches laitières, production de porcelets

Age des membres/en 1972: 33 et 39 ans

Distance entre les exploitations : 8 km

Formation professionnelle : maîtres agriculteurs

Antécédent de la collaboration : affiliation commune à une communauté de machines

Répartition des fonctions : un membre exploite l'élevage de truies, son partenaire l'élevage de vaches laitières, tous les deux exécutent en commun les travaux des champs.

Procédure appliquée pour le règlement des comptes: Les membres ont apporté les sommes suivantes en matériel vif et mort: 80.000 et 23.000 DM. Celles-ci ne portent pas intérêts. Les membres doivent effectuer (en commun) les paiements suivants aux rentiers : 300 DM/semaine (15.600 DM/ année) et 23.000 DM dans un délai encore à déterminer provenant des bénéfices communs. Une fois les paiements effectués, les bénéfices sont partagés en deux parts égales.

<u>Investissements</u> :	Bâtiments, y compris installations annexes	60.000 DM
	Equipements techniques	20.000 DM
	Machines	97.300 DM
	Bétail(achat de bétail pour l'accroissement du cheptel)	13.800 DM
	Total	191.000 DM
<u>Financement</u> :	Prestations propres en espèces	144.044 DM
	Prêts du marché des capitaux avec bonification d'intérêts à 12,5% d'amortissements et 4 % d'intérêt	36.390 DM
	Aides	10.666 DM
	Total	191.100 DM

Avantages de la fusion complète

Garantie et augmentation du revenu, spécialisation dans la production de transformation des produits animaux, loisirs réguliers par le remplacement mutuel pour le travail.

Résultats de rentabilité (sur la base de documents comptables/données en DM)

Campagne	1967/68	1967/68	1969/70
Entreprise	Exploitation 1	Exploitation 2	Groupe- ment
Superficie totale (Ha SAU)	19,93	16,26	46,96
Produit brut: Produits du sol	38 348	39 944	192 239
Produits animaux	57 833	34 020	83 759
Divers	2 927	2 645	6 749
Total	99 108	76 609	182 747
- Achats de biens et services	42 062	52 988	88 237
= Revenus d'exploitation	57 046	23 621	94 510
- Salaire de la main-d'oeuvre étrangère	4 107	454	11 120
= Revenu brut	52 939	23 167	83 390
- Salaire	13 430	12 317	26 583
= Produit net	39 509	10 850	56 807
- Intérêt	6 650	5 771	11 420
= Différence de rendement net	32 859	5 079	45 387
+ Salaire	13 430	12 317	26 583
= Revenu du travail familial	46 289	17 396	71 970
+ Salaire de la main-d'oeuvre étrangère	4 107	454	11 120
= Revenu du travail de l'exploitation	50 396	17 850	83 090

Mise en commun d'exploitations n° 83

Création et début de la production : juillet 1965

Il n'existe aucun accord contractuel écrit.

Nombre de membres : 3 (frères)

Superficie exploitée (SAU) : 1967 : 67 ha, 1972: 83 ha, dont 32,5 ha de terrains de culture

Productions principales : culture des céréales et des betteraves sucrières, élevage de vaches laitières et de truies

Age des membres (en 1972): de 32 à 40 ans

Formation professionnelle: la division du travail se fait sur la base d'accords. Un travailleur salarié est employé en permanence par le groupement

Les bénéficiaires sont répartis en parts égales. Investissements réalisés en commun: 52.800 pour les machines et 6.600 DM pour l'achat de bétail (agrandissement du cheptel).

Données concernant la production de transformation de produits animaux:

Production de porcelets(1970/71)

Nombre moyen des truies d'élevage en étable	23
Nombre de porcelets vendus	380
Age moyen des porcelets à la vente (semaines)	8
Poids moyen à la vente (kg)	15-18
Pertes totales (%)	env.13
Nombre moyen des portées par truie et par an	2
Nombre moyen des porcelets élevés par truie et par an	16-17
Revenu moyen par porcelet	64
Coûts moyens par porcelet	64,41

Elevage de vaches laitières (1970/71)

Nombre moyen des vaches en étable:	57
Rendement moyen : kg de lait	5.484
kg de matières grasses	211
% de matières grasses	3,84
Prix moyen obtenu pour le lait Pf./kg	41,15

Mise en commun d'exploitations n° 84 (dissoute entre-temps)

Date de la création : mai 1963

Début de la production : 1965/66

Forme juridique : Société de droit civil (articles 705 et suivants du code civil)

Nombre de membres : 2 (apparentés)

Superficie agricole exploitée (ha, lors de la création/en 1972) : 109/140

Rapport culture-pâturage : 100 % de pâturages

Secteur de production unique : engraissement de taureaux (avec achat de veaux)

Age des membres (1972): 29 et 45 ans

Formation : école d'agriculture/ maître agriculteur

Antécédents de la mise en commun: aide intensive entre voisins

Répartition des fonctions: Les membres exécutaient les travaux (y compris l'administration et la comptabilité) en commun ou à tour de rôle (les jeunes taureaux étaient engraisés dans une exploitation, la finition était assurée dans l'autre exploitation. Les veaux étaient achetés en commun.

Procédure appliquée pour le règlement des comptes : Les membres recevaient un loyer de 274 DM/ha pour les terres apportées. Ils devaient en outre recevoir mensuellement un revenu fixe de 1000 DM, les bénéfices restants étant payés après la clôture annuelle des comptes.

Investissements : 28.290 DM au total, dont 47.790 DM pour les bâtiments, y compris les installations annexes, et 30.500 DM pour les machines.

Financement : 47.790 DM au moyen de prêts du marché des capitaux avec bonification d'intérêt, conditions: 3% d'intérêt, durée 8 ans pour 17.000 DM, durée 30 ans pour 30.000 DM. L'achat de fourrage étant financé principalement par des crédits en compte courant.

Capacité des étables: 200 emplacements pour jeunes taureaux, 200 emplacements pour la finition (stabulation entravée). Nombre moyen des taureaux à l'engrais par an: 165 en étable, 154 vendus, 7 % de pertes. Poids à la mise en étable: 50 kg environ, poids à la vente: 550 kg environ; durée de l'engraisement: 20 mois environ. Commercialisation des taureaux : 30 % environ à un abattoir, 70 % environ au commerce de bétail coopératif.

Etant donné les mauvais résultats de rentabilité (voir tableau), les deux partenaires ont dissous la mise en commun d'exploitations et exploitent de nouveau un élevage de vaches laitières dans leur exploitation. Les pertes sont dues aux coûts élevés des veaux achetés ainsi qu'aux coûts relativement élevés de la culture de fourrage de base. Le remplacement mutuel pratiqué dans l'exploitation en cas de maladie et de congé doit toutefois être poursuivi.

Résultats de rentabilité (Moyenne 1967/68 - 1969/70)

Produit (rendement brut)/taureau à l'engrais (2,85 DM/kg)		1.567,50 DM
- Coûts pouvant être directement répartis/taureau		
Prix pour un veau acheté	342,- DM	
Coût des aliments composés	357,- DM	
Assurance	38,- DM	
Frais généraux, (électricité, eau, paille et autres)	38,- DM	
Coûts des bâtiments	49,- DM	
Intérêts pour les crédits en compte courant	57,- DM	
Pertes	24,- DM	905,- DM
Total intermédiaire		662,50 DM
- Coûts de la culture fourragère/taureau		
Salaire pour la main-d'oeuvre étrangère	10,- DM	
Entretien des machines	41,- DM	
Huiles, carburants	28,- DM	
Location des machines	86,- DM	
Amortissements	42,- DM	
Engrais	148,- DM	
Produits phytosanitaires	1,- DM	
Impôts en charges	11,- DM	
Assurances	14,- DM	
Coûts généraux d'exploitation	22,- DM	403,- DM
Total intermédiaire		259,50 DM
- Loyer/taureau	202,- DM	
- Salaires/taureau	219,- DM	421,- DM
Total intermédiaire (pertes/taureaux)		- 161,50 DM

Mise en commun d'exploitations n° 85

Création et début de la production : Novembre 1970

Conclusion du contrat de collaboration: Avril 1971 (pour une durée de 10 ans)

Forme juridique: Société de droit civil (articles 705 et suivants du Code civil)

Nombre de membres : 2

Superficie agricole exploitée (ha) en 1972 : (42 + 47 =) 89 ha

Rapport terres de culture/pâturages : exploitation 1 : 100 % de pâturages
exploitation 2 : 9,5 ha de terres de culture, le reste étant des pâturages

Productions principales: élevage de bovins, production de porcelets
pâturages

Age des membres (en 1972) : 33 et 45 ans

Formation : ouvrier agricole qualifié/ maître agriculteur

Formation des épouses: école ménagère/ formation professionnelle en dehors de l'agriculture

Antécédents de la fusion : aide intensive entre voisins et affiliation commune à un cercle de machines

Répartition des fonctions : L'administration et la comptabilité ainsi que les travaux des champs sont assurés en commun ou à tour de rôle; un membre exploite l'élevage de bovins, l'autre la production de porcelets ainsi que l'élevage et l'engraissement de bovins.

Procédure appliquée pour le règlement des comptes : Les membres doivent prester le même nombre d'heures. Pour cela, ils reçoivent un salaire mensuel de 1.400 DM. Le reste est payé (après déduction des loyers) lors de l'établissement du bilan annuel final à concurrence de 50 % par membre. Un loyer de 300 DM/ha est payé pour les terres apportées. Les bâtiments ont été apportés et mis à la disposition gratuitement.

Investissements : Le capital en bétail s'élevait à 165.000 DM environ au total, chaque membre ayant apporté à peu près la moitié. La valeur du capital en machines apportées s'élevait à 91.000 DM (25.000 + 66.000 DM). 12.400 DM au total ont été investis en nouvelles machines; 7.250 DM ont été obtenus de la vente de vieilles machines. 15.850 DM ont été investis pour des nouveaux bâtiments, y compris les installations annexes, 4.000 DM pour des équipements techniques (en particulier pour l'agrandissement de la laiterie dans une exploitation membre), soit au total 25.000 DM.

Financement : Les coûts d'investissement ont été financés par un prêt sur le marché des capitaux avec bonification d'intérêt à 3,5 % d'intérêt et 8 % d'amortissements.

La collaboration a eu comme conséquence une augmentation du revenu net pour les deux partenaires. D'autres effets positifs, tels que par exemple la spécialisation de la main-d'oeuvre, la diminution du risque d'investissement, l'allègement du travail pour le chef d'exploitation ainsi que la libération de leur épouse des travaux dans la ferme et dans les étables et enfin la possibilité de loisirs réglés, étant donné que les partenaires se remplacent en cas de congé, apparemment toutefois encore plus importants.

Résultats de rentabilité (calcul du prix de revient, toutes les dépenses sont exprimées en DM entiers)

<u>1. Effets de la collaboration dans son ensemble</u>	<u>dans les exploita-1) tions individuelles</u>	<u>dans le groupement</u>
Total des marges brutes pouvant être atteintes	76.972	88.739
- Coûts fixes	22.713	22.713
- Revenus bruts	54.259	66.026
- Intérêts/loyers	14.010	14.010
Revenus nets	40.249	52.016
Augmentation du revenu net total par la collaboration		1.767

<u>2. Effet de la collaboration pour les exploitations membres</u>	<u>Exploitation 1</u>	<u>Exploitation 2</u>	<u>Total</u>
Revenus de la location pour 42 ha	12.600		
Revenus de la location pour 47 ha		14.100	26.700
+ Participation aux bénéfices 50% ²⁾	19.663	19.663	39.326
= Revenu brut	32.236	33.763	66.026
- Intérêts et amortissement pour d'anciennes dettes et pour de nouveaux investissements	3.950	10.060	14.010
= Revenu net	28.313	23.703	52.016
- Revenu net qui aurait été atteint dans les exploitations individuelles sans la collaboration	23.319	16.930	40.249
= Augmentation du revenu net à la suite de la collaboration	+ 4.994	+ 6.773	11.767

1) Si les exploitations individuelles avaient continué à être exploitées dans leur forme initiale (individuellement).

2) Les bénéfices ont été calculés comme suit : Revenu brut total (66.026 DM) - loyers (26.700 DM) = bénéfice (39.326 DM).

Mise en commun d'exploitations n° 86

Création et début de la production : janvier 1971

Forme juridique : Société de droit civil (articles 706 et suivants du Code civil)

Durée du contrat de collaboration : 15 ans

Nombre de membres : 2, 1 membre n'a apporté dans la communauté que des terres (55 ha) et des machines

Superficie agricole exploitée : 125 ha, dont 90 ha de terres de culture et 35 ha de pâturages

Productions principales : céréales et maïs, élevage de vaches laitières

Age des membres (en 1972) : 30 à 67 ans

Formation : les deux membres ont une formation (académique) en dehors de l'agriculture

Antécédents de la fusion : collaboration au sein d'un cercle de machines

Répartition des fonctions : la communauté est dirigée par un administrateur et comptable (non membre) employé qui reçoit 20.000 DM/année pour son activité. En outre, le trayeur et deux conducteurs de tracteur sont employés. Les membres ne travaillent pas dans le groupement.

Procédure appliquée pour le règlement des comptes : Un membre reçoit un loyer de 320 DM/ha pour les terres apportées (55 ha). Les bâtiments qui lui appartiennent n'ont pas été apportés dans la communauté et ne sont pas utilisés actuellement. Par contre, ses machines d'une valeur de 20.000 DM ont été reprises sans porter intérêts. L'autre membre a apporté l'inventaire suivant dans la communauté : bâtiments d'une valeur comptable de 65.400 DM, machines d'une valeur de 145.000 DM et bétail (bovins) d'une valeur de 84.000 DM.

Aucun investissement en bâtiments et en machines n'a été effectué.

Comme le montrent les résultats de rentabilité, le revenu brut total n'a augmenté que pour un membre. L'autre membre ne reçoit qu'un loyer pour les terres apportées, mais a toutefois dû mettre gratuitement les machines à la disposition de la communauté. On ne voit pas le sens de cette collaboration, étant donné que le bailleur aurait également pu louer ses terres à long terme à l'exploitation partenaire pour pouvoir exercer une activité à titre principal en dehors de l'agriculture.

Mise en commun d'exploitations n° 86

Résultats de rentabilité (calcul du prix de revient, donnés en DM entiers exercice 1971)

1. Effets de la collaboration dans son ensemble :

	<u>dans les exploitations individuelles (1)</u>	<u>dans le groupement</u>
Total des marges brutes pouvant être réalisées	73.428	86.071
- Coûts fixes	61.202	61.202
= Revenu brut	12.226	24.769
- Intérêt/loyers, etc. pour les obligations existantes	7.051	7.051
= Revenu net	19.277	31.820
Augmentation du revenu net total par la collaboration		12.543

2. Effets de la collaboration pour les exploitations membres

	<u>Exploitation 1</u>	<u>Exploitation 2</u>	<u>Total</u>
Revenus de la location pour 55 ha (x 320 DM)	17.600		17.600
+ Bénéfices	-	7.169	7.169
= Revenu brut	17.600	7.169	24.769
- Intérêts et amortissement pour de vieilles dettes	-	7.051	7.051
= Revenu net	17.600	14.220	31.820
- Revenu net qui aurait été obtenu dans les exploitations individuelles sans la collaboration	17.600	1.677	19.277
= Augmentation du revenu net à la suite de la collaboration	± 0	12.543	12.543

- 1) Si les exploitations individuelles avaient continué à être exploitées dans leur forme initiale (individuellement). 2) Les bénéfices ont été calculés comme suit : revenu brut total (24.760 DM) - loyers (17.600 DM).

Mise en commun d'exploitations n° 87

Création et début de la production : 1967

Forme juridique : Société de droit civil (articles 705 et suiv. du code civil)

Nombre de membres : 2

Superficie exploitée en 1972 : 78 ha dont: 28 ha provenant de l'exploitation 1, 31 ha provenant de l'exploitation 2, 20 ha loués en commun depuis 1967.

Rapport terres de culture/pâturages : 40 % de terres de culture, 60 % de pâturages.

Productions principales : céréales et betteraves sucrières, élevage de vaches laitières, élevage et engraissement bovin, élevage porcin.

Age des membres/en 1972 : 37 et 46 ans

Formation professionnelle: école d'agriculture/ouvrier agricole qualifié

Les deux membres détiennent plusieurs charges honorifiques.

Antédécents de la fusion : Communauté de machines entre les membres.

Répartition des fonctions : un membre exploite l'élevage de vaches laitières (37 vaches) dans son ancienne exploitation, l'autre membre ayant repris l'élevage (23 génisses) et l'engraissement (39 taureaux à l'engrais) de bovins ainsi que l'élevage de porcs (6 truies d'élevage, 180 porcs à l'engrais).

Les travaux des champs ainsi que l'administration et la comptabilité sont assurés en commun. Le groupement emploie un conducteur de tracteur qui effectue partiellement des travaux à façon dans d'autres exploitations.

Procédure appliquée pour le règlement de compte : Les membres reçoivent un revenu fixe de 600 DM mois pour le travail presté ainsi qu'un loyer pour les terres apportées. Après la clôture des comptes annuels, les bénéfices sont répartis en parts égales.

Investissements : 180.000 DM pour la construction d'un hall pour les machines; les coûts ont été financés par 30.000 DM de prestations propres en espèces et par la conclusion d'un prêt de 150.000 DM qui doit être remboursé avec 12 % d'amortissement.

Dans ce groupement, un membre en particulier a pu augmenter considérablement son revenu agricole. Quant à l'autre membre, l'objectif principal de la collaboration était de garantir son revenu agricole et de pouvoir entreprendre et garder une activité à titre principal en dehors de l'agriculture. Cet objectif a été atteint étant donné que ce membre n'exploite actuellement que l'élevage de vaches laitières et qu'il a abandonné à son partenaire l'élevage et l'engraissement de bovins. Tous deux considèrent le remplacement mutuel en cas de maladie et de congé ainsi que pendant les week-ends comme un avantage de la collaboration.

Mise en commun d'exploitations n° 87

Résultats de rentabilité pour les campagnes 1968/69 et 1969/70
(toutes les données sont en DM entiers)

1. Effets de la collaboration dans son ensemble

	<u>Dans les exploitations individuelle (1)</u>	<u>Dans le groupement</u>
Total des marges brutes	90.808	102.041
- coûts fixes	37.725	37.725
= revenu brut	53.083	64.316
- intérêts/loyers des obligations existantes	17.105	17.105
= revenu net	35.978	47.211
Augmentation du revenu total à la suite de la collaboration		11.233

2. Effets de la collaboration sur les exploitations individuelles

	<u>Exploitation 1</u>	<u>Exploitation 2</u>	<u>Total</u>
Revenus de la location pour 28 ha	2.080		
Revenus de la location pour 31 ha		2.254	4.334
+ salaire fixe (12x600 DM) pour les membres	7.200	7.208	14.400
+ participation aux bénéfices 50% chacun) ⁽²⁾	14.239	14.239	28.477
= revenu net	23.519	23.693	47.212
- revenu net qui aurait été atteint sans la collaboration	13.014	22.964	35.978
= augmentation du revenu net à la suite de la collaboration	10.505	729	11.234

(1) Si les exploitations individuelles avaient continué à être exploitées dans leur forme initiale (individuellement).

(2) Conformément au contrat, les bénéfices résultent du revenu net (et non du revenu brut), les anciennes obligations de crédit et les loyers ayant été repris par le groupement.

Mise en commun d'exploitations n° 88

Début de la production : juillet 1969

Conclusion du contrat : mars 1971 (pour une durée de 6 ans)

Forme juridique : société de droit civil (articles 705 et suivants du code civil)

Nombre de membres : 2

Superficie exploitée en 1972 : 113 ha pour l'exploitation 1
37 ha pour l'exploitation 2
150 ha (terres de culture) au total

Production principales : cultures, production de porcelets (dans l'exploitation 2)
engraissement porcin (finition) dans l'exploitation 1).

Les exploitations sont distantes de 5 km.

Age des membres (en 1972) : 31 et 29 ans

Formation professionnelle : maître agriculteur/ ouvrier agricole qualifié.

Les membres occupent au total 13 postes de direction (5/8) dans différentes associations.

Antécédents de la collaboration : aide entre voisins

Répartition des fonctions : un membre s'est chargé de l'administration et de la comptabilité et est responsable des cultures, l'autre membre exploite la production de porcelets (60 truies d'élevage) et assure le début de l'engraissement des porcs; en outre, le groupement emploie un conducteur de tracteur qui est chargé de l'engraissement porcin.

Procédure appliquée pour le règlement des comptes : les partenaires reçoivent de la Communauté un revenu mensuel fixe d'un montant de 1000 DM; à cela s'ajoute un loyer de 180 DM/ha; le membre qui a apporté dans la Communauté l'exploitation de 113 ha reçoit en outre un revenu fixe de 6000 DM/année. Après la clôture annuelle des comptes 50 % des bénéfices sont affectés à la réserve, 50 % sont répartis en parts égales.

Aucun nouvel investissement en bâtiments n'a été effectué. Après la création du groupement, des machines d'une valeur de 67.600 DM ont pu être vendues et des nouvelles machines ont été achetées pour 59.100 DM.

Le revenu net a légèrement diminué après la fusion des exploitations à la suite de l'abandon de l'élevage de vaches laitières mais les deux partenaires ont atteint en échange des objectifs sociaux tels que un allègement du travail par la spécialisation ainsi qu'un remplacement régulier dans le travail en cas de maladie et de congé ainsi que pendant les week-ends.

Mise en commun d'exploitations n° 88

Résultats de rentabilité (calcul du prix de revient, toutes les données en DM entiers)

1. Effets de la collaboration dans son ensemble

	<u>Dans les exploita- tions individuelles</u> (1)	<u>Dans le groupement</u>
Total des marges brutes pouvant être atteintes	202.989	198.593
- coûts fixes	79.079	70.634
= revenu brut	130.910	27.959
- intérêt/loyers pour les obligations existantes	1.876	1.876
= revenu net	129.034	126.083
Diminution du revenu total à la suite de la collaboration		2.951

2. Effets de la collaboration sur les exploitations individuelles

	<u>Exploitation 1</u>	<u>Exploitation 2</u>	<u>Total</u>
Traitement fixe	12.000	18.000	30.000
+ loyer (180 DM/ha)	6.660	20.340	27.000
+ participation aux bénéfices 50 % (2)	34.480	35.480	70.959
= revenu brut	54.140	73.820	127.950
+ intérêt/loyers des obligations existantes	+ 3.483	- 5.359	1.876
= revenu net	57.623	68.461	126.084
- revenu net qui aurait été atteint dans les exploitations individuelles sans la collaboration	57.806	71.228	129.034
= modification du revenu net à la suite de la collaboration	- 183	-2.767	- 2.950

(1) Si les exploitations individuelles avaient continué à être exploitées dans leur forme initiale (individuellement).

(2) Les bénéfices ont été calculés comme suit: revenu brut (= 127 159 DM) - loyers (= 27 000 DM) - traitement fixe (30 000 DM) = 70.959 DM.

Mise en commun d'exploitations n°69

(dissoute entre-temps)

Création et début de la production : mai 1971

Forme juridique : Société de droit civil (art.705 et suivants du code civil)

Nombre de membres : 3

Superficie agricole exploitée (cheptel) : 25,2 ha provenant de l'exploitation
1 (18 vaches, 8 taureaux, 11 génisses).
29,5 ha provenant de l'exploitation
2 (16 vaches, 9 taureaux, 15 génisses).
25,33 ha provenant de l'exploitation
3 (40 vaches, 15 taureaux, 6 génisses).
92,05 ha au total/100 % de pâturages
(74 vaches, 32 taureaux, 32 génisses).

Production principales : élevage de vaches laitières, élevage et engraissement bovin. (L'élevage de poules pondeuses (21.000 poules) de l'exploitation 1 n'a pas été apporté dans la Communauté).

Age des membres (en 1972) : 35 à 39 ans.

Formation professionnelle : Ecole d'agriculture.

Avant la création du groupement, les membres ne collaboraient d'aucune façon.

Répartition des fonctions : Selon le contrat, tous les membres doivent prêter si possible le même nombre d'heures de travail dans la Communauté. Le but de la fusion a été avant tout d'assurer le remplacement mutuel pendant les week-ends. L'épouse d'un membre s'est chargée (sans rétribution) de l'administration et de la comptabilité.

Procédure appliquée pour le règlement des comptes : Les membres devaient recevoir un loyer de 320 DM/ha par an pour les terres apportées. En outre, la Communauté devait payer au total 100 DM/mois comme cotisation à l'assurance maladie pour les membres.

Investissements : 4078 DM pour les machines.

Le Groupement a échoué à la suite de conflits entre les membres provoqués par des temps de travail inégaux et par la non-réalisation des espoirs de revenu.

Mise en commun d'exploitations n° 89

Résultats de rentabilité (calcul des prix de revient, données en DM entiers)

1. Effets de la collaboration dans son ensemble

(sans tenir compte des coûts des bâtiments ainsi que des impôts et des charges)

	<u>Dans les exploitations individuelles (1)</u>	<u>Dans le groupement</u>
Total des marges brutes pouvant être atteintes	111.917	112.168
- coûts fixes	42.952	42.952
= revenu brut	68.965	69.215
- intérêt/ loyers pour les obligations existantes	6.750	6.750
= revenu net	62.215	62.466
Augmentation du revenu net total par suite de la collaboration		215

2. Effets de la collaboration pour les exploitations membres

	<u>Exploitation 1</u>	<u>Exploitation 2</u>	<u>Exploitation 3</u>	<u>Total</u>
Revenus de la location (25,33 ha x 320 DM)	8.106			
(29,50 ha x 320 DM)		9.440		
(25,22 ha x 320 DM)			8.070	25.616
+ participation aux bénéfices (33 %)	14.533	14.533	14.533	43.600
= total intermédiaire	22.639	23.973	22.603	69.216
- amortissement pour les bâtiments	4.705	1.364	330	
- coût des réparations aux bâtiments	5.460	300	1.542	
- impôts et charges	3.637	2.000	1.828	21.166
= revenu brut	8.837	20.309	18.903	48.050
- intérêt/loyers	2.489	1.441	2.820	6.750
= revenu net	6.348	18.868	16.883	41.299
- revenu net qui aurait été atteint dans les exploitations individuelles sans la collaboration	5.204	21.444	14.400	41.048
= modification du revenu net à la suite de la collaboration	+ 1.144	- 2.576	+ 1.683	+ 251

1) Si les exploitations individuelles avaient continué à être exploitées dans leur forme initiale (individuellement). (2) Les bénéfices ont été calculés comme suit: revenu brut total (69.216 DM) - loyers (25.616 DM) = 43.600 DM.

Mise en commun d'exploitations n° 90

Création et début de la production: juillet 1970

Forme juridique : Société de droit civil (articles 705 et suivants du Code civil)

Durée du contrat : 12 ans

Nombre de membres : 2

Superficie agricole exploitée en 1972 (entre parenthèses: cheptel):

23 ha, exploitation fournissant un revenu complet (512 porcs à l'engrais, 3 taureaux à l'engrais).

31 ha, exploitation fournissant un revenu secondaire (100 truies d'élevage 583 porcs à l'engrais, 10 taureaux à l'engrais)

54 ha au total (100 truies d'élevage, 1097 porcs à l'engrais, 3 taureaux à l'engrais.

Productions principales: céréales et betteraves sucrières, production de porcelets, engraissement porcin.

Les exploitations sont distantes de 5 km.

Age des membres (en 1972) : 42 et 44 ans.

Formation professionnelle: Maître agriculteur/vétérinaire.

Antécédents de la fusion : Communauté de machines.

Répartition des fonctions : Un seul membre travaille dans le groupement et assure l'administration et la comptabilité.

En outre, le groupement emploie deux travailleurs salariés et 0,3 de main-d'oeuvre auxiliaire/année. L'administrateur d'une exploitation a été licencié. Il y a donc au total 3,3 UTA. Les bénéfices sont partagés en parts égales entre les membres.

Investissements : Les investissements se sont élevés à 30.000 DM au total. Ceux-ci ont été financés par des prêts à 5% d'amortissement et supportés à concurrence de 50 % par chacun des membres.

L'objectif poursuivi par le membre qui a apporté la plus petite exploitation et le moins de bétail était de garantir son revenu agricole, étant donné que des investissements importants en bâtiments et un accroissement du cheptel étaient nécessaires et que la location de terres n'était pas possible. Son partenaire a obtenu une plus grande augmentation de son revenu net, mais il a aussi apporté un capital en machines et en bétail considérablement plus élevé. En outre, il a pu poursuivre son activité principale en dehors de l'agriculture. La collaboration entre les deux partenaires est excellente et constitue un exemple.

Mise en commun d'exploitations n° 90

Résultats de rentabilité (calcul du prix de revient, données en DM entiers)

1. Effets de la collaboration dans son ensemble

	<u>Dans les exploitations individuelles (1)</u>	<u>Dans le groupement</u>
Total des marges brutes pouvant être atteintes	154.187	166.985
- coûts fixes	83.977	84.677
= revenu brut	70.210	82.308
+ intérêt/Loyers	13.274	13.274
= revenu net	83.484	95.582
Augmentation du revenu net total à la suite de la collaboration		12.098

2. Effets de la collaboration pour
les exploitations membres

	<u>Exploitation 1</u>	<u>Exploitation 2</u>	<u>Total</u>
Bénéfices (50 %)	41.154	41.154	82.308
+ intérêt/loyers	7.000	6.274	13.274
= revenu net	48.154	47.428	95.582
- revenu net qui aurait été obtenu dans les exploitations individuelles sans la collaboration	47.201	36.283	83.484
= augmentation du revenu net à la suite de la collaboration	953	11.145	12.098

1) Si les exploitations individuelles avaient continué à être exploitées dans leur forme initiale (individuellement)

Mise en commun d'exploitation n° 91

Création et début de la production : juillet 1970

Forme juridique : Société de droit civil (articles 705 et suivants du Code civil)

Durée du contrat : Indéterminée

Nombre de membres : 2

Superficie agricole exploitée en 1972 : 55 ha provenant de l'exploitation 1,
210 ha provenant de l'exploitation 2
95 ha loués en commun
360 ha au total.

Productions principales : Céréales et betteraves sucrières.

Age des membres (en 1972): 33 et 43 ans

Formation professionnelle : Ingénieur agronome (grad.) / agriculteur diplômé.

Antécédents de la fusion: Collaboration au sein d'un cercle de machines.

Répartition des fonctions : La mère d'un membre assure la comptabilité et reçoit pour cela 4.000 DM/année. Outre les membres, sept travailleurs salariés travaillent en permanence dans le groupement.

Procédure appliquée pour le règlement des comptes : Les deux partenaires reçoivent un revenu fixe de 20.000 DM/année. Les bénéfices sont répartis comme suit: 55 % pour les parents d'un membre (exploitation 2), celui-ci reçoit 30 % et son partenaire 15 %. En ce qui concerne les investissements en bâtiments, 48.000 DM au total ont été apportés par le chef de l'exploitation 2.

La collaboration a entraîné une amélioration du revenu agricole pour les deux membres qui sont apparentés. Cette collaboration a été souhaitée en particulier par le chef de la plus petite exploitation, afin d'atteindre des objectifs sociaux tels que la diminution du risque, l'allégement du travail, la libération de l'épouse des travaux dans les champs, des loisirs réguliers. Ces objectifs ont été atteints.

Mise en commun d'exploitations n° 91

Résultats de rentabilité (calcul du prix de revient, données en DM entiers)

1. Effets de la collaboration dans son ensemble

	<u>Dans les exploitations individuelles 1)</u>	<u>Dans le groupement</u>
Total des marges brutes pouvant être atteintes	247.067	260.459
- coûts fixes	183.186	183.186
- revenu brut	63.881	77.273
- intérêt/loyers	20.287	20.287
- revenu net	43.594	56.986
Augmentation du revenu net total à la suite de la collaboration		13.392

2. Effets de la collaboration pour les
exploitations membres

	<u>Exploitation 1</u>	<u>Exploitation 2</u>	<u>Total</u>
Salaires	20.000	20.000	40.000
+ traitement pour la comptabilité		4.000	4.000
+ participation aux bénéfices (15% / 85 %)²)	4.991	28.282	33.273
= revenu brut	24.991	52.282	77.273
- intérêt/loyers	3.690	16.597	20.273
= revenu net	21.301	35.685	56.986
- revenu net qui aurait été atteint dans les exploita- tions individuelles sans la collaboration	16.905	26.689	43.594
= augmentation du revenu net à la suite de la collaboration	4.396	8.396	13.392

1) Si les exploitations individuelles avaient continué à être exploitées dans leur forme initiale (individuellement). 2) Les bénéfices ont été calculés comme suit : revenu brut total (= 77.273 DM) - salaires fixes pour les membres (=40.000 DM) - traitements pour la comptabilité (= 4.000 DM) = 33.273

Mise en commun d'exploitations n° 92

Création : 1969

Forme juridique : Société en commandite.

Nombre de membres : 2

Superficie agricole en 1972 : 302,67 ha (210 + 92,67), dont 247,17 ha de terres de culture.

Production principales : Céréales, fruits oléagineux, plantes sarclées, semences de graminées, élevage de vaches nourrices.

Age des membres (en 1972): 50 et 45 ans.

Résultats de rentabilité pour la campagne 1969/1970(DM)

<u>Rentrées</u>		<u>Dépenses</u>	
Produits du sol	318.300	Dépenses en matériel	163.080
Produits animaux	119.970	Amortissements	26.680
Loyers, fermages	33.060	Entretien, réparations	56.980
Prestations propres mises à l'actif	32.620	Dépenses en personnel	93.340
Autres rentrées	71.470	Loyers, fermages	100.810
		Salaires	1.090
		Intérêts	4.810
		Impôts, charges, assurances	11.650
		Autres dépenses	26.960
		Bénéfices	90.020
<hr/>			
Total	575.420	Total	575.420
<hr/>			

Table des matières

	<u>Page</u>
1. Formes de collaboration en agriculture dans la République fédérale d'Allemagne	1
1.1 Définitions	1
1.2 Formes simples de collaboration entre exploitations	4
1.3 Mise en commun de branches d'exploitations	8
1.3.1 Mise en commun d'une seule branche d'exploitation	8
1.3.1.1 Communautés de production unique dans le domaine des cultures	8
1.3.1.2 Communautés de production unique dans le domaine de l'élevage	9
1.3.2 Mise en commun de plusieurs branches d'exploitations	12
1.4 Exploitation en commun	12
1.5 Délimitation de l'enquête	13
1.6 Méthode appliquée pour l'enquête	16
2. Effets économiques et sociaux de la collaboration dans le secteur de la production agricole décrits à l'aide d'exemples sélectionnés	18
2.1 Formes simples de collaboration entre exploitations	18
2.1.1 Communautés d'exploitation du sol	18
2.1.2 Divisions du travail dans le secteur de l'élevage bovin	27
2.2 Mise en commun d'une seule branche de production	34
2.2.1 Communautés d'utilisation du sol	34
2.2.2 Communautés d'élevage de truies reproductrices	44
2.2.3 Communautés d'élevage porcin	55
2.2.4 Communautés d'engraissement porcin	59
2.2.5 Communautés d'élevage de vaches laitières	66
2.2.6 Communautés d'engraissement de taureaux	73
2.2.7 Communautés d'élevage de poules pondeuses	80
2.2.8 Communautés d'engraissement de poules à bouillir	87

II

	<u>Page</u>
2.3. Exploitation en commun	96
3. Facteurs qui influencent la réussite de la collaboration	103
3.1 Facteurs économiques	103
3.2 Facteurs socio-psychologiques	105
4. Conséquences pour l'encouragement de l'amélioration des structures agricoles	108
4.1 Causes de la nécessité économique des groupements dans le secteur de production agricole	108
4.2 Conditions pour la création de groupements dans le secteur de production agricole	110
5. Bibliographie	116
6. Annexes	116
6.1 Contrat type pour des divisions du travail dans le secteur de l'élevage bovin (Projet de la chambre d'agriculture de Westphalie-Lippe)	116a
6.2 Résultats de l'enquête concernant les communautés d'engraissement porcin	118a
6.3 Résultats de l'enquête concernant les mises en commun d'exploitation	147a

- - - - -

Informations internes sur L'AGRICULTURE

		Date	Langues
N° 1	Le boisement des terres marginales	juin 1964	F ⁽¹⁾ D ⁽¹⁾
N° 2	Répercussions à court terme d'un alignement du prix des céréales dans la CEE en ce qui concerne l'évolution de la production de viande de porc, d'œufs et de viande de volaille	juillet 1964	F ⁽¹⁾ D ⁽¹⁾
N° 3	Le marché de poissons frais en république fédérale d'Allemagne et aux Pays-Bas et les facteurs qui interviennent dans la formation du prix du hareng frais	mars 1965	F ⁽¹⁾ D ⁽¹⁾
N° 4	Organisation de la production et de la commercialisation du poulet de chair dans les pays de la CEE	mai 1965	F ⁽¹⁾ D ⁽¹⁾
N° 5	Problèmes de la stabilisation du marché du beurre à l'aide de mesures de l'Etat dans les pays de la CEE	juillet 1965	F D
N° 6	Méthode d'échantillonnage appliquée en vue de l'établissement de la statistique belge de la main-d'œuvre agricole	août 1965	F ⁽¹⁾ D ⁽²⁾
N° 7	Comparaison entre les «trends» actuels de production et de consommation et ceux prévus dans l'étude des perspectives «1970» 1. Produits laitiers 2. Viande bovine 3. Céréales	juin 1966	F ⁽¹⁾ D
N° 8	Mesures et problèmes relatifs à la suppression du morcellement de la propriété rurale dans les Etats membres de la CEE	novembre 1965	F ⁽¹⁾ D
N° 9	La limitation de l'offre des produits agricoles au moyen des mesures administratives	janvier 1966	F D
N° 10	Le marché des produits d'œufs dans la CEE	avril 1966	F ⁽¹⁾ D ⁽¹⁾
N° 11	Incidence du développement de l'intégration verticale et horizontale sur les structures de production agricole – Contributions monographiques	avril 1966	F ⁽¹⁾ D
N° 12	Problèmes méthodologiques posés par l'établissement de comparaisons en matière de productivité et de revenu entre exploitations agricoles dans les pays membres de la CEE	août 1966	F ⁽¹⁾ D
N° 13	Les conditions de productivité et la situation des revenus d'exploitations agricoles familiales dans les Etats membres de la CEE	août 1966	F D
N° 14	Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles – «bovins – viande bovine»	août 1966	F D
N° 15	Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles – «sucre»	février 1967	F D ⁽¹⁾
N° 16	Détermination des erreurs lors des recensements du bétail au moyen de sondages	mars 1967	F ⁽¹⁾ D ⁽³⁾

⁽¹⁾ Epuisé.

⁽²⁾ La version allemande est parue sous le n° 4/1963 de la série «Informations statistiques» de l'Office statistique des Communautés européennes.

⁽³⁾ La version allemande est parue sous le n° 2/1966 de la série «Informations statistiques» de l'Office statistique des Communautés européennes.

		Date	Langues
N° 17	Les abattoirs dans la CEE I. Analyse de la situation	juin 1967	F D
N° 18	Les abattoirs dans la CEE II. Contribution à l'analyse des principales conditions de fonctionnement	octobre 1967	F D
N° 19	Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles – « produits laitiers »	octobre 1967	F D ⁽¹⁾
N° 20	Les tendances d'évolution des structures des exploitations agricoles – Causes et motifs d'abandon et de restructuration	décembre 1967	F D
N° 21	Accès à l'exploitation agricole	décembre 1967	F D
N° 22	L'agrumiculture dans les pays du bassin méditerranéen – Production, commerce, débouchés	décembre 1967	F D
N° 23	La production de produits animaux dans des entreprises à grande capacité de la CEE – Partie I	février 1968	F D
N° 24	Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles – « céréales »	mars 1968	F D
N° 25	Possibilités d'un service de nouvelles de marchés pour les produits horticoles non-comestibles dans la CEE	avril 1968	F D
N° 26	Données objectives concernant la composition des carcasses de porcs en vue de l'élaboration de coefficients de valeur	mai 1968	F D
N° 27	Régime fiscal des exploitations agricoles et imposition de l'exploitant agricole dans les pays de la CEE	juin 1968	F D
N° 28	Les établissements de stockage de céréales dans la CEE – Partie I	septembre 1968	F D
N° 29	Les établissements de stockage de céréales dans la CEE – Partie II	septembre 1968	F D
N° 30	Incidence du rapport des prix de l'huile de graines et de l'huile d'olive sur la consommation de ces huiles	septembre 1968	F D
N° 31	Points de départ pour une politique agricole internationale	octobre 1968	F D
N° 32	Volume et degré de l'emploi dans la pêche maritime	octobre 1968	F D
N° 33	Concepts et méthodes de comparaison du revenu de la population agricole avec celui d'autres groupes de professions comparables	octobre 1968	F D
N° 34	Structure et évolution de l'industrie de transformation du lait dans la CEE	novembre 1968	F D
N° 35	Possibilités d'introduire un système de gradation pour le blé et l'orge produits dans la CEE	décembre 1968	F D
N° 36	L'utilisation du sucre dans l'alimentation des animaux – Aspects physiologiques, technologiques et économiques	décembre 1968	F D

(1) Epuisé.

		Date	Langues
N° 37	La production de produits animaux dans des entreprises à grande capacité de la CEE – Partie II	février 1969	F D
N° 38	Examen des possibilités de simplification et d'accélération de certaines opérations administratives de remembrement	mars 1969	F D
N° 39	Evolution régionale de la population active agricole – I : Synthèse	mars 1969	F D
N° 40	Evolution régionale de la population active agricole – II : R.F. d'Allemagne	mars 1969	F D
N° 41	Evolution régionale de la population active agricole – III : Bénélux	avril 1969	F D
N° 42	Evolution régionale de la population active agricole – IV : France	mai 1969	F
N° 43	Evolution régionale de la population active agricole – V : Italie	mai 1969	F D
N° 44	Evolution de la productivité de l'agriculture dans la CEE	juin 1969	F D
N° 45	Situation socio-économique et perspectives de développement d'une région agricole déshéritée et à déficiences structurelles – Etude méthodologique de trois localités siciliennes de montagne	juin 1969	F I ⁽¹⁾
N° 46	La consommation du vin et les facteurs qui la déterminent I. R.F. d'Allemagne	juin 1969	F D
N° 47	La formation de prix du hareng frais dans la Communauté économique européenne	août 1969	F D
N° 48	Prévisions agricoles – I : Méthodes, techniques et modèles	septembre 1969	F D
N° 49	L'industrie de conservation et de transformation de fruits et légumes dans la CEE	octobre 1969	F D
N° 50	Le lin textile dans la CEE	novembre 1969	F D
N° 51	Conditions de commercialisation et de formation des prix des vins de consommation courante au niveau de la première vente – Synthèse, R.F. d'Allemagne, G.D. de Luxembourg	décembre 1969	F D
N° 52	Conditions de commercialisation et de formation des prix des vins de consommation courante au niveau de la première vente – France, Italie	décembre 1969	F D en prép.
N° 53	Incidences économiques de certains types d'investissements structurels en agriculture – Remembrement, irrigation	décembre 1969	F
N° 54	Les équipements pour la commercialisation des fruits et légumes frais dans la CEE – Synthèse, Belgique et G.D. de Luxembourg, Pays-Bas, France	janvier 1970	F

(¹) Cette étude n'est pas disponible en langue allemande.

		Date	Langues
N° 55	Les équipements pour la commercialisation des fruits et légumes frais dans la CEE – R.F. d'Allemagne, Italie	janvier 1970	F
N° 56	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale I. Autriche	mars 1970	F D
N° 57	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale II. Danemark	avril 1970	F D
N° 58	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale III. Norvège	avril 1970	F D
N° 59	Constatation des cours des vins de table à la production I. France et R.F. d'Allemagne	mai 1970	F D
N° 60	Orientation de la production communautaire de viande bovine	juin 1970	F D en prép.
N° 61	Evolution et prévisions de la population active agricole	septembre 1970	F D
N° 62	Enseignements à tirer en agriculture d'expérience des «Revolving funds»	octobre 1970	F D
N° 63	Prévisions agricoles II. Possibilités d'utilisations de certains modèles, méthodes et techniques dans la Communauté	octobre 1970	F D
N° 64	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale IV. Suède	novembre 1970	F D
N° 65	Les besoins en cadres dans les activités agricoles et connexes à l'agriculture	décembre 1970	F D
N° 66	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale V. Royaume-Uni	décembre 1970	F D
N° 67	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale VI. Suisse	décembre 1970	F D
N° 68	Formes de coopération dans le secteur de la pêche I. Synthèse, R.F. d'Allemagne, Italie	décembre 1970	F D
N° 69	Formes de coopération dans le secteur de la pêche II. France, Belgique, Pays-Bas	décembre 1970	F D
N° 70	Comparaison entre le soutien accordé à l'agriculture aux Etats-Unis et dans la Communauté	janvier 1971	F D
N° 71	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale VII. Portugal	février 1971	F D
N° 72	Possibilités et conditions de développement des systèmes de production agricole extensifs dans la CEE	avril 1971	F D
N° 73	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale VIII. Irlande	mai 1971	F en prép. D

		Date	Langues
N° 74	Recherche sur les additifs pouvant être utilisés comme révélateurs pour la matière grasse butyrique – Partie I	mai 1971	F ⁽¹⁾ D en prép. ⁽¹⁾
N° 75	Constatation de cours des vins de table II. Italie, G.D. de Luxembourg	mai 1971	F D en prép.
N° 76	Enquête auprès des consommateurs sur les qualités de riz consommées dans la Communauté	juin 1971	F D I
N° 77	Surfaces agricoles pouvant être mobilisées pour une réforme de structure	août 1971	F D
N° 78	Problèmes des huileries d'olive Contribution à l'étude de leur rationalisation	octobre 1971	F I
N° 79	Gestion économique des bateaux pour la pêche à la sardine – Recherche des conditions optimales – Italie, Côte Méditerranéenne française I. Synthèse	décembre 1971	F I
N° 80	Gestion économique des bateaux pour la pêche à la sardine – Recherche des conditions optimales – Italie, Côte Méditerranéenne française II. Résultats des enquêtes dans les zones de pêche	décembre 1971	F I
N° 81	Le marché foncier et les baux ruraux – Effets des mesures de réforme des structures agricoles I. Italie	janvier 1972	F D
N° 82	Le marché foncier et les baux ruraux – Effets des mesures de réforme des structures agricoles II. R.F. d'Allemagne, France	janvier 1972	F D
N° 83	Dispositions fiscales en matière de coopération et de fusion d'exploitations agricoles I. Belgique, France, G.D. de Luxembourg	février 1972	F
N° 84	Dispositions fiscales en matière de coopération et de fusion d'exploitations agricoles II. R.F. d'Allemagne	février 1972	D
N° 85	Dispositions fiscales en matière de coopération et de fusion d'exploitations agricoles III. Pays-Bas	février 1972	N
N° 86	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale IX. Finlande	avril 1972	F D
N° 87	Recherche sur les incidences du poids du tubercule sur la floraison du dahlia	mai 1972	F D
N° 88	Le marché foncier et les baux ruraux – Effets des mesures de réforme des structures agricoles III. Pays-Bas	juin 1972	F D
N° 89	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale X. Aperçu synoptique	septembre 1972	F en prép. D

(¹) Etude adressée uniquement sur demande.

		Date	Langues
N° 90	La spéculation ovine	Septembre 1972	F D en prép.
N° 91	Méthodes pour la détermination du taux d'humidité du tabac	Octobre 1972	F D en prép.
N° 92	Recherches sur les révélateurs pouvant être additionnés au lait écrémé en poudre	Octobre 1972	F ⁽¹⁾ D en prép. ⁽¹⁾
N° 93	Nouvelles formes de collaboration dans le domaine de la production agricole - I : Italie	Novembre 1972	F en prép. D en prép. I
N° 94	Nouvelles formes de collaboration dans le domaine de la production agricole - II : Benelux	Décembre 1972	F D en prép. N
N° 95	Nouvelles formes de collaboration dans le domaine de la production agricole - III : R.F. d'Allemagne	Décembre 1972	F D

⁽¹⁾ Etude adressée uniquement sur demande.

